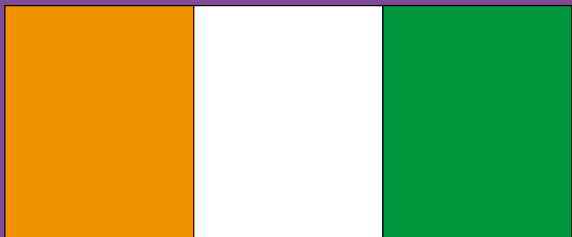


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



**MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET**



# **LOI DE FINANCES N° 2024-1109 DU 18 DECEMBRE 2024 PORTANT BUDGET DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2025**

**ANNEXE 2 : RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER**



**LOI DE FINANCES N° 2024-1109 DU 18  
DECEMBRE 2024 PORTANT BUDGET DE  
L'ETAT POUR L'ANNEE 2025**

**ANNEXE 2 : RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER**



**TABLE DES MATIERES**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>SYNTHESE DU RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER 2025.....</b>                                      | <b>7</b>  |
| <b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>  | <b>16</b> |
| <b>PREMIERE PARTIE : EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE .....</b>                                       | <b>17</b> |
| <b>DEUXIEME PARTIE : SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'ANNEE 2024.....</b>                  | <b>27</b> |
| <b>I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.....</b>  | <b>27</b> |
| <b>I.1- L'évolution de la situation économique dans les principaux pays et grandes zones.....</b> | <b>27</b> |
| I.1.1- Les États-Unis d'Amérique .....  | 27        |
| I.1.2- La Zone Euro .....   | 27        |
| I.1.3- Le Japon.....  | 27        |
| I.1.4- Le Royaume Uni .....   | 28        |
| I.1.5- Les pays émergents et en développement .....   | 28        |
| <b>I.2- L'inflation et les taux de change .....</b>   | <b>29</b> |
| I.2.1- L'inflation dans le monde.....   | 29        |
| I.2.2- Les taux de change.....  | 30        |
| <b>I.3- Les cours des matières premières .....</b>  | <b>30</b> |
| I.3.1- Les produits alimentaires .....  | 31        |
| I.3.2. Les produits industriels .....   | 32        |
| <b>II - LE CADRAGE DE L'ECONOMIE IVOIRIENNE EN 2024.....</b>                                      | <b>33</b> |
| <b>II.1- La production agricole .....</b>   | <b>35</b> |
| <b>II.2- La production industrielle.....</b>  | <b>38</b> |
| <b>II.3- Le BTP.....</b>  | <b>39</b> |
| <b>II.4- Les activités tertiaires .....</b>   | <b>40</b> |
| <b>II.5- L'emploi moderne.....</b>  | <b>41</b> |

## MINISTERE DE L' ECONOMIE, DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

|   |           |
|---|-----------|
| <b>II.6- L'évolution des prix à la consommation.....</b>                      | <b>42</b> |
| <b>II.7- Les échanges extérieurs .....</b>                                    | <b>42</b> |
| <b>II.8- Les finances publiques .....</b>                                     | <b>45</b> |
| <b>II.9- La situation monétaire et le secteur boursier.....</b>               | <b>47</b> |
| II.9.1- La masse monétaire et ses contreparties.....                          | 47        |
| II.9.2- Le secteur boursier.....  | 48        |
| <b>II.10- Les estimations macroéconomiques pour l'année 2024.....</b>         | <b>49</b> |
| <b>II.10.1- L'offre .....</b>   | <b>49</b> |
| II.10.1.1- Le secteur primaire .....  | 49        |
| II.10.1.2- Le secteur secondaire.....   | 51        |
| II.10.1.3- Le secteur tertiaire .....   | 52        |
| <b>II.10.2- La demande .....</b>  | <b>52</b> |
| <b>II.10.3- Les prix.....</b>   | <b>53</b> |
| <b>II.10.4- Les comptes extérieurs.....</b>                                   | <b>53</b> |
| <b>II.10.5- La situation monétaire .....</b>                                  | <b>53</b> |
| <b>III- LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES A FIN 2024.....</b>               | <b>54</b> |
| <b>III.1- La situation de recouvrement des recettes globales et dons.....</b> | <b>54</b> |
| III.1.1- Les recouvrements de recettes fiscales .....                         | 54        |
| III.1.2- Les recouvrements de recettes non fiscales.....                      | 56        |
| III.1.3- Les dons.....  | 56        |
| <b>III.2 - L'exécution des dépenses totales et prêts nets .....</b>           | <b>59</b> |
| III.2.1- Les dépenses courantes.....  | 59        |
| III.2.2- Les dépenses d'investissement.....                                   | 59        |
| III.2.3- Les dépenses de sécurité .....                                       | 59        |
| <b>III.3- La dette publique.....</b>  | <b>62</b> |
| <b>IV - LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES EN 2024.....</b>                        | <b>63</b> |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES POUR 2025 .....</b> | <b>68</b> |
| <b>I. LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR L'ANNEE 2025 .....</b>                    | <b>68</b> |
| <b>I.1- L'environnement économique international.....</b>                         | <b>68</b> |
| <b>I.2- L'environnement national.....</b>   | <b>69</b> |
| <b>I.2.1- Du côté de l'offre .....</b>  | <b>69</b> |
| I.2.1.1- Le secteur primaire .....  | 69        |
| I.2.1.2- Le secteur secondaire.....   | 69        |
| I.2.1.3- Le secteur tertiaire .....   | 69        |
| I.2.1.4- Les droits et taxes.....   | 69        |
| I.2.1.5- Le secteur non marchand.....   | 70        |
| <b>I.2.2- Du côté de la demande .....</b>   | <b>70</b> |
| <b>I.2.3- La balance des paiements .....</b>                                      | <b>70</b> |
| <b>I.2.4- La situation monétaire .....</b>  | <b>71</b> |
| <b>II. LES PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'ANNEE 2025 .....</b>        | <b>72</b> |
| <b>II.1- Les recettes totales et dons.....</b>                                    | <b>72</b> |
| II.1.1- Les recettes fiscales.....  | 72        |
| II.1.2- Les recettes non fiscales.....  | 73        |
| <b>II.2- Les dons .....</b>   | <b>74</b> |
| <b>II.3- Les dépenses publiques .....</b>   | <b>74</b> |
| II.3.1- Les dépenses courantes .....  | 74        |
| II.3.2- Les dépenses d'investissement .....                                       | 74        |
| <b>II.4- La dette publique.....</b>   | <b>75</b> |
| <b>III. LES REFORMES STRUCTURELLES POUR L'ANNEE 2025.....</b>                     | <b>75</b> |
| <b>CONCLUSION GENERALE .....</b>  | <b>78</b> |





**LISTE DES TABLEAUX**

|   |    |
|---|----|
| TABLEAU 1: REPARTITION DU PIB PAR SECTEUR D'ACTIVITES EN 2023 .....   | 8  |
| TABLEAU 2 : REPARTITION DU PIB PAR SECTEUR D'ACTIVITES EN 2024.....   | 12 |
| TABLEAU 3 : REPARTITION DU PIB PAR SECTEUR D'ACTIVITES EN 2025.....   | 14 |
| TABLEAU 4 : MOBILISATION DE CONCOURS EXTERIEURS DE 2022 A 2025 .....  | 14 |
| TABLEAU 5 : TAUX DE CROISSANCE DU PIB DANS LES PAYS AVANCES (EN %) .....  | 28 |
| TABLEAU 6 : TAUX DE CROISSANCE DU PIB DANS LES PAYS EMERGENTS ET PAYS EN DEVELOPPEMENT (EN %) .....                 | 29 |
| TABLEAU 7 : TAUX DE CROISSANCE DU PIB DES PAYS DE L'UEMOA.....  | 29 |
| TABLEAU 8 : TAUX D'INFLATION EN GLISSEMENT ANNUEL DES PRINCIPAUX PAYS AVANCES ET PAYS EN DEVELOPPEMENT (EN %) ..... | 30 |
| TABLEAU 9 : COURS DES MATIERES PREMIERES A FIN JUIN 2024 .....  | 30 |
| TABLEAU 10 : PRINCIPALES PRODUCTIONS DE L'AGRICULTURE D'EXPORTATION .....   | 35 |
| TABLEAU 11 : PRINCIPALES HYPOTHESES DE L'AGRICULTURE D'EXPORTATION .....  | 51 |
| TABLEAU 12 : PRINCIPALES HYPOTHESES DE L'EXTRACTION MINIERE .....   | 52 |
| TABLEAU 13 : ÉVOLUTION SECTORIELLE.....   | 52 |
| TABLEAU 14 : SITUATION MONETAIRE INTEGREE .....   | 54 |
| TABLEAU 15 : RECETTES FISCALES 2022 A 2025 .....  | 57 |
| TABLEAU 16 : RECETTES TOTALES ET DONS 2022 A 2025 (OPTIQUE TOFE) .....  | 58 |
| TABLEAU 17 : DEPENSES TOTALES DE L'ÉTAT 2022-2025 (OPTIQUE TOFE).....   | 61 |
| TABLEAU 18 : SITUATION D'EXECUTION DU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE EN 2024 .....                                    | 62 |
| TABLEAU 19 : SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE REGLE 2022-2023.....  | 63 |
| TABLEAU 20 : COURS DES MATIERES PREMIERES DE 2023 A 2025 .....  | 69 |
| TABLEAU 21 : CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE 2022-2025.....  | 70 |
| TABLEAU 22 : BALANCE DES PAIEMENTS 2023-2025.....   | 71 |
| TABLEAU 23 : SITUATION MONETAIRE INTEGREE .....   | 72 |



LISTE DES FIGURES

|  |    |
|--|----|
| FIGURE 1 : ÉVOLUTION DES COURS DU CAFE VERT ROBUSTA EN F CFA/KG .....  | 31 |
| FIGURE 2 : ÉVOLUTION DES COURS DU CACAO EN F CFA/KG .....  | 31 |
| FIGURE 3 : ÉVOLUTION DES COURS DU SUCRE ET DU RIZ F CFA/KG.....  | 32 |
| FIGURE 4 : ÉVOLUTION DES COURS DE L'HUILE DE PALME EN FCFA/KG .....  | 32 |
| FIGURE 5 : ÉVOLUTION DES COURS DE L'OR EN FCFA/ONCE.....   | 32 |
| FIGURE 6 : ÉVOLUTION DES COURS DU COTON EN FCFA/KG.....  | 33 |
| FIGURE 7 : ÉVOLUTION DES COURS DU PETROLE EN F CFA/BARIL.....  | 33 |
| FIGURE 8 : PRODUCTION DE CACAO (EN TONNES) .....   | 36 |
| FIGURE 9 : PRODUCTION DE CAFE (EN TONNES) .....  | 36 |
| FIGURE 10 : PRODUCTION DE SUCRE (EN TONNES).....   | 36 |
| FIGURE 11 : PRODUCTION DE COTON GRAINE (EN TONNES) .....   | 37 |
| FIGURE 12 : PRODUCTION D'ANACARDE (EN TONNES) .....  | 37 |
| FIGURE 13 : ÉVOLUTION DE L'INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE EN GLISSEMENT ANNUEL.....                    | 38 |
| FIGURE 14 : ÉVOLUTION DES INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE A FIN JUIN EN GLISSEMENT ANNUEL .....                  | 38 |
| FIGURE 15 : PRODUCTION DE PETROLE BRUT (MILLIERS DE TONNES) .....  | 38 |
| FIGURE 16 : PRODUCTION DE GAZ (MILLIONS DE M3) .....   | 39 |
| FIGURE 17 : ÉVOLUTION DE L'INDICE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU COMMERCE DE DETAIL .....                                    | 40 |
| FIGURE 18 : REPARTITION DES PASSAGERS AU DEPART D'ABIDJAN PAR DESTINATION .....  | 40 |
| FIGURE 19 : ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES ABONNES DANS LA TELEPHONIE MOBILE .....                             | 41 |
| FIGURE 20 : ÉVOLUTION DE LA DYNAMIQUE DE L'INDICE GENERAL DES PRIX A LA CONSOMMATION EN GLISSEMENT ANNUEL .....        | 42 |
| FIGURE 21 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS A FIN JUIN 2024 .....  | 44 |
| FIGURE 22 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES IMPORTATIONS A FIN JUIN 2024 .....  | 45 |
| FIGURE 23 : ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX AGREGATS DES FINANCES PUBLIQUES A FIN MAI (EN MILLIARDS DE FCFA).....             | 47 |
| FIGURE 24 : EVOLUTION ACTIFS EXTERIEURS NETS ET CREANCES NETTE SUR ADMINISTRATION CENTRALE (EN MILLIARDS DE FCFA)..... | 48 |
| FIGURE 25 : EVOLUTION MASSE MONETAIRE ET CREANCES SUR L'ECONOMIE (EN MILLIARDS DE FCFA).....                           | 48 |
| FIGURE 26 : EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU MARCHE BOURSIER DE L'UEMOA .....                                   | 49 |



## SYNTHESE DU RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER 2025

La reprise économique mondiale, après la pandémie de Covid-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise du coût de la vie, s'avère étonnamment résiliente car la croissance demeure forte. L'inflation recule plus vite que prévu par rapport au pic de 2022 et a des répercussions moins néfastes que prévu sur l'emploi et l'activité, grâce à l'évolution favorable de l'offre et au resserrement des politiques monétaires des banques centrales, qui ont permis de maintenir l'ancrage des anticipations d'inflation. Toutefois, le relèvement des taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation et le retrait des dispositifs d'aide budgétaire dans un contexte d'endettement élevé devraient peser sur la croissance en 2024.

Dans ce contexte, selon les dernières estimations du Fonds Monétaire International (FMI), publiées en juillet 2024, la croissance de l'économie mondiale est restée forte et s'est établie à 3,3% en 2023 après une progression de 3,5% en 2022. La consolidation de la croissance s'est manifestée tant dans les pays avancés (+1,7% en 2023 contre +2,6% en 2022) que dans les pays émergents et pays en développement (+4,4% en 2023 contre +4,1% en 2022). Cette consolidation s'est accompagnée d'un ralentissement de l'inflation qui est passée de 8,7% en 2022 à 6,7% en 2023.

En 2024, la croissance mondiale devrait évoluer de 3,2% contre 3,3% en 2023 avant de s'accélérer légèrement pour atteindre 3,3 % en 2025. Néanmoins, la projection de la croissance mondiale en 2024 et 2025 est inférieure à la moyenne annuelle historique (2000-2019) de 3,8 %, en raison du durcissement des politiques monétaires et du retrait des dispositifs d'appui budgétaire et de la faiblesse de la croissance tendancielle de la productivité. Les pays avancés devraient voir leur croissance se maintenir à 1,7% comme en 2023 avant d'augmenter

légèrement en 2025 (+1,8%). Quant aux pays émergents et aux pays en développement, ils devraient connaître une croissance stable en 2024 et 2025 (+4,3%), mais des disparités seront observées d'une région à une autre.

Le présent Rapport Économique et Financier (REF) 2025, annexé à la Loi de Finances 2025, s'articule autour de trois parties.

La première partie récapitule la situation économique en 2023 tant au niveau national qu'international.

La deuxième partie traite des principales évolutions de l'économie mondiale et de la situation conjoncturelle nationale à mi-parcours ainsi que des estimations à fin 2024.

Enfin, la troisième partie du Rapport aborde les perspectives économiques et financières pour l'année 2025.

### Rappel de la situation économique et financière en 2023

Après un taux de croissance de 3,5% en 2022, l'activité économique mondiale a poursuivi son ralentissement en 2023 et s'est établie à 3,3% en raison (i) de la persistance des effets de la pandémie à coronavirus (Covid-19), (ii) des conséquences négatives de la guerre en Ukraine et du durcissement des conditions de financement en raison du relèvement des taux directeurs par les banques centrales en réponse à l'inflation.

Les mesures de lutte contre la Covid-19 ont continué de perturber les chaînes d'approvisionnement au niveau mondial et de freiner la reprise économique. Par ailleurs, dans certains pays d'Europe et

d'Amérique du Nord, la reprise post-Covid-19 a fait face à des déficits de main-d'œuvre, notamment, dans le transport routier, la restauration et la santé. Concernant la crise en Ukraine, les sanctions prises contre la Russie ont perturbé les échanges extérieurs dans le monde entier. Elles ont entraîné une flambée des prix des produits énergétiques, alimentaires et des biens intermédiaires. Ainsi, dans les pays avancés, le taux de croissance est ressorti à 1,7% contre 2,6% en 2022. Quant aux pays émergents et pays en développement, leur croissance s'est établie à 4,4% contre 4,1% en 2022.

En lien avec la décélération de l'économie mondiale, l'activité économique au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a également connu un ralentissement en 2023, dans la plupart des Etats membres. Le taux de croissance du PIB est ressorti à 5,3%, après une hausse de 5,5% en 2022. Ce ralentissement s'explique en partie par le dysfonctionnement des chaînes d'approvisionnement engendré par la persistance des différentes crises notamment celle entre la Russie et l'Ukraine. Cette situation a contribué à accélérer l'inflation à l'échelle mondiale contraignant en conséquence les banques centrales à adopter des mesures visant à resserrer les conditions de financement de l'économie.

**Au plan national**, l'activité économique en 2023 a évolué dans un environnement socio-économique marqué par le maintien de la stabilité socio-politique et sécuritaire. Aussi, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance ont facilité le rebond de l'économie.

Tableau 1: Répartition du PIB par secteur d'activités en 2023

|  | Primaire | Secondaire | Tertiaire | Non Marchand | Droits et taxes | PIB Total |
|--|----------|------------|-----------|--------------|-----------------|-----------|
| <b>Croissance (%)</b>                      | -4,1     | 10,3       | 8,4       | 4,7          | 8,0             | 6,5       |
| <b>Pondération (%)</b>                     | 17,7     | 22,5       | 44,9      | 7,4          | 7,5             | 100       |
| <b>Contribution à la croissance du PIB</b> | -0,7     | 2,4        | 3,8       | 0,4          | 0,6             | 6,5       |

Source : MEPD/DGE

Les évolutions sectorielles de l'offre et de la demande se présentent comme suit :

**Du côté de l'offre, le secteur primaire** a connu une baisse de 4,1% contre une hausse de 4,3% en 2022 en relation avec la régression de l'agriculture d'exportation (-11,8%) en dépit de la croissance de l'agriculture vivrière (+8,5%), de la sylviculture (+0,4%) et de la pêche (+0,7%).

La baisse de l'agriculture d'exportation a résulté de la diminution des productions de cacao (-22,7%), de café (-50,6%) et de coton graine (-56,2%) en dépit de la progression des productions des autres spéculations. Le fléchissement des productions du binôme café-cacao est lié (i) aux conditions climatiques défavorables, (ii) aux facteurs agronomiques, notamment le repos végétatif observés en 2022, (iii) à la cherté des engrais limitant leur application dû à la guerre en Ukraine, (iv) aux mesures prises par le Gouvernement pour rationaliser l'exploitation des ressources forestières et préserver le couvert végétal du pays, surtout (v) à l'arrêt de distribution des semences améliorées dans le cadre de la mesure de limitation de la production cacaoyère à deux millions de tonnes.

La contraction de la production de coton-graine a résulté de l'invasion du bassin cotonnier, en 2022, par des insectes ravageurs appelés « jassides ».

Concernant l'agriculture vivrière, sa croissance a découlé de la hausse des différentes productions notamment les tubercules et bananes plantains (+3,2%), les céréales (+15,5%) et d'autres produits comme l'aubergine (+34,4%) et le gombo (+114,8%).

**Le secteur secondaire** a progressé de 10,3% en 2023 après la hausse de 8,5% en 2022. Cette progression est en lien avec la hausse de l'ensemble de ses composantes que sont les BTP (+8,6%), l'énergie (+19,8%), les industries agroalimentaires (+7,6%), les autres industries manufacturières (+7,6%), l'extraction minière (+7,5%) et les produits pétroliers (+20,0%). Ce secteur, soutenu par les investissements publics et privés, a bénéficié de (i) la poursuite des différents chantiers d'infrastructures, (ii) l'ouverture de nouvelles mines et l'exploitation de nouveaux minerais ainsi que (iii) la progression des produits pétroliers.

**Le secteur tertiaire** est ressorti à 8,4% en 2023 après la hausse de 6,3% en 2022 grâce à la hausse des transports (+9,3%), des télécommunications (+8,7%), du commerce (+7,4%) et des autres services (+8,6%). Cette dynamique a été induite principalement par les performances au niveau du secteur secondaire.

**Du côté de la demande**, la croissance a été tirée par le dynamisme des investissements (+9,3% après +13,9% en 2022) et l'affermissement de la consommation finale (+4,5% contre +5,3% en 2022).

Pour ce qui est **des échanges extérieurs**, les importations de biens et services se sont affichées en hausse de 8,4% après 58,3% en 2022 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. Les exportations de biens et services sont ressorties de 2,5% après une hausse de 47,9% en 2022, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

Relativement à **l'inflation**, elle est ressortie à 4,4% en 2023 après 5,2% en 2022. Ce niveau au-dessus du seuil communautaire maximum (3%) est lié au renchérissement des produits énergétiques et des produits alimentaires.

La situation des **finances publiques**<sup>1</sup> en 2023 a été marquée par un déficit budgétaire de 5,2% en lien avec la prise en compte des mesures de revalorisation des salaires des fonctionnaires, de mitigation des impacts de la crise ukrainienne sur l'économie et des travaux d'infrastructures routières et sportives pour la préparation de la CAN. Les finances publiques ont en revanche bénéficié d'un environnement économique favorable avec la conclusion d'un Programme Économique et Financier (PEF) sur 40 mois avec le Fonds Monétaire International (FMI) ainsi que de la mise en œuvre de réformes fiscales et budgétaires engagées par le Gouvernement afin de garantir la bonne exécution du PND 2021-2025.

**Les recettes totales et dons** sont ainsi ressortis à 7 771,7 milliards en 2023, en hausse de 16,3% par rapport à 2022, composés de 7 454,9 milliards de recettes (fiscales et non fiscales) et 316,8 milliards de dons.

**Les recettes fiscales** se sont établies à 6 508,0 milliards, en hausse de 891,2 milliards (+15,9%) par rapport à 2022. Il en résulte une pression

<sup>1</sup> Les chiffres des finances publiques sont en FCFA sauf indication contraire

fiscale de 13,6%. Quant aux recettes non fiscales, elles ont atteint en 2023 le niveau de 946,9 milliards contre 834,0 milliards en 2022, soit une hausse de 112,9 milliards (+13,5%).

S'agissant **des dépenses publiques**, elles ont connu une hausse de 613,5 milliards (+6,3%) par rapport à 2022. Cette augmentation est en lien avec l'accroissement des dépenses de personnel (+239,2 milliards ou +11,9%), des dépenses de fonctionnement (+42,0 milliards ou +2,6%), des dépenses d'investissement (+116,9 milliards ou 3,7%), des dépenses de sécurité (+140,7 milliards ou +87,1%). En définitive, les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 10 279,8 milliards en 2023 contre 9 666,3 milliards en 2022.

La progression **des dépenses de personnel** tient compte des avancements indiciaires et des recrutements dans les secteurs clés tels que l'éducation et la santé.

Concernant **les dépenses d'investissement**, leur augmentation s'explique par la réalisation des travaux liés à la préparation de la CAN 2023.

La hausse **des dépenses de sécurité** provient essentiellement des dépenses liées au Conseil National de Sécurité pour renforcer le dispositif sécuritaire face aux attaques terroristes dans le nord de la Côte d'Ivoire ainsi que la bonne tenue des élections municipales organisées en 2023.

En dépit de ces évolutions, **le déficit budgétaire** est resté en ligne avec l'objectif de 5,2% du PIB en 2023. Pour couvrir ce déficit, le recours aux marchés sous régional et international a permis de mobiliser 3 507,8 milliards.

Au niveau **des comptes extérieurs**, le solde global de la balance des paiements au titre de l'année 2023 est ressorti déficitaire (-1236,2 milliards, soit -2,6% du PIB), en lien avec la dégradation du compte des transactions courantes, engendrée par l'accroissement de la facture des importations.

Le déficit de la balance des transactions courantes s'est établi à -3 889,7 milliards (-8,1% du PIB), en creusement de 525,3 milliards par rapport au déficit de 2022, en relation principalement avec la détérioration de la balance des services. Le déficit de la balance des services est passé de 5,4% en 2022 à 5,8% du PIB en 2023. Les soldes des revenus primaires et secondaires se sont affichés respectivement à -4,0% et -0,4%. Au niveau du compte de capital, le solde structurellement excédentaire s'est replié à cause d'une moindre mobilisation des dons-projets. Il s'est ainsi s'établi à 40,2 milliards soit 0,2% du PIB. Concernant le compte financier, les entrées nettes de capitaux se sont affichées à 5,3% du PIB contre 6,9% du PIB en 2022. Cela, principalement sous l'effet de la mobilisation des autres investissements à 4,0% du PIB, en lien avec la mobilisation des tirages sur prêt-projets.

**La situation monétaire** en 2023 a été marquée par la poursuite du resserrement des conditions monétaires amorcé en 2022, au sein de la zone UEMOA. En effet, les Autorités monétaires de la BCEAO ont procédé à trois relèvements des taux directeurs de 25 points de base sur l'année. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offre d'injection de liquidité a été porté à 3,50% en décembre 2023, contre un niveau de 2,75% en décembre 2022. De même, le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal est passé à 5,50% en décembre 2023 après 4,75% en décembre 2022. Quant au coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union, il est demeuré à 3,0%.



A fin 2023, la masse monétaire au sens large (M2) a enregistré une augmentation de 3,3% (+561,5 milliards), en glissement annuel. Cette évolution résulte de l'accroissement des encours des créances intérieures (+12,5% ; +1 961,7 milliards) et de la contraction des actifs extérieurs nets (-32,2% ; -1 251,7 milliards).

S'agissant des **réformes structurelles**, elles se sont poursuivies au cours de l'année 2023, pour consolider le dynamisme économique entamé depuis 2012. Ces réformes ont visé les objectifs spécifiques de renforcement de l'administration fiscale, de la gestion des finances publiques et de l'environnement des affaires et le développement du secteur privé.

#### **Estimations des performances économiques et financières en 2024**

**L'économie mondiale**, en 2024, devrait connaître une légère décélération pour s'établir à 3,2% en raison du durcissement des politiques monétaires et du retrait de dispositif d'appui budgétaire, de même que la faiblesse de la croissance tendancielle de la productivité. Ainsi, les pays avancés devraient voir leur croissance se maintenir à 1,7% comme en 2023. Quant aux pays émergents et aux pays en développement, ils devraient connaître une croissance de 4,3% contre 4,4% en 2023.

S'agissant de l'inflation, elle s'afficherait à 5,9% en 2024, après s'être située à 6,7% en 2023, avec 2,7% dans les pays avancés et 8,2% dans les pays émergents et pays en développement.

Dans la zone **UEMOA**, la croissance économique connaîtrait plutôt une progression, atteignant 7,3% en 2024, après s'être ressortie à 5,3% en 2023, et ce, malgré les chocs enregistrés sur le plan international et au sein de l'espace communautaire.

**Au niveau national**, après un taux de croissance de 6,5% en 2023, l'économie ivoirienne devrait bénéficier de la stabilité socio-politique et se situer à 6,1% en 2024, en lien avec la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025, notamment le maintien de la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance.

**Le secteur primaire** devrait connaître une hausse (+7,2% contre -4,1% en 2023) en relation avec l'augmentation de l'agriculture d'exportation (+10,7%) et de l'agriculture vivrière (+3,1%) en dépit de la baisse de la pêche (-5,8%). Ce dynamisme découlerait des retombées des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2 et PURGA 2) et de la bonne orientation des organisations professionnelles dans les différents secteurs.

**Le secteur secondaire** progresserait de 2,8% en 2024 après la hausse de 10,3% en 2023. Cette progression serait en lien avec la hausse de l'énergie (+2,6%), des industries agroalimentaires (+1,2), des autres industries manufacturières (+3,9%), de l'extraction minière (+8,7%) et des produits pétroliers (+5,8%) en dépit du repli des BTP (-1,1%). Ce secteur bénéficierait surtout de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production (pétrole, or, Nickel, électricité, etc.) et de la croissance de la demande des produits dérivés.

**Le secteur tertiaire** ressortirait à 6,6% en 2024 après la hausse de 8,4% en 2023, grâce à la hausse des transports (+6,3%), des télécommunications (+6,8%), du commerce (+5,9%) et des autres services (+7,5%). Cette dynamique serait induite par les performances au niveau des secteurs primaire et secondaire.

**Les droits et taxes nets de subventions** ressortiraient en hausse de 7,6% après 8,0% en 2023 grâce aux différentes réformes d'administration et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique dans un contexte de lutte contre de la vie chère.

**Tableau 2 : Répartition du PIB par secteur d'activités en 2024**

|  | Primaire | Secondaire | Tertiaire | Non Marchand | Droits et taxes | PIB Total |
|--|----------|------------|-----------|--------------|-----------------|-----------|
| <b>Croissance (%)</b>                      | 7,2      | 2,8        | 6,6       | 9,1          | 7,6             | 6,1       |
| <b>Pondération (%)</b>                     | 15,9     | 23,5       | 45,7      | 7,3          | 7,6             | 100       |
| <b>Contribution à la croissance du PIB</b> | 1,2      | 0,6        | 3,0       | 0,7          | 0,6             | 6,1       |

Source : MEPD/DGE

**Au niveau de la demande**, la croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+8,1% après +9,3% en 2023) et l'affermissement de la consommation finale (+3,3% contre +4,5% en 2023).

**Les importations de biens et services** s'afficheraient en hausse de 5,2% après 8,4% en 2023 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

**Les exportations de biens et services** connaîtraient une hausse de 6,2% après 2,5% en 2023, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

Par ailleurs, **l'inflation** évoluerait de 4,0%, au-delà du seuil communautaire de 3%, en lien avec le maintien des prix élevé des produits énergétiques au niveau international et des produits alimentaires au niveau local.

La gestion **des finances publiques** pour 2024 tablerait sur un déficit budgétaire de 4,0% du PIB, avec la prise en compte des effets des mesures de revalorisation des salaires des fonctionnaires, de la poursuite du Programme Economique et Financier (PEF) conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) ainsi que de la mise en œuvre de réformes fiscales et budgétaires engagées par le Gouvernement afin de garantir la bonne exécution du PND 2021-2025.

Les recettes totales et dons sont estimés à 8 775,9 milliards (16,8% du PIB) face à des dépenses de 10 896,5 milliards (20,8% du PIB).

La bonne performance des recettes projetées serait liée à un bon niveau de recouvrement des recettes fiscales qui passeraient de 6 508,0 milliards en 2023 à 7 533,8 milliards en 2024, soit un taux de pression fiscale de 14,4%.

En outre, les dépenses publiques continueraient d'être tirées par les dépenses d'investissements qui représenteraient près de 34,4% de l'ensemble des dépenses en 2024.

Pour le financement de son déficit, l'Etat devrait recourir aux marchés monétaire et financier pour un montant de 4 801,6 milliards et au soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), à travers d'une part, des appuis budgétaires estimés à 1 049,5 milliards et des prêts projets à hauteur de 1 033,0 milliards.

Concernant la **balance des paiements**<sup>2</sup>, le solde global de la balance des paiements au titre de l'année 2024 ressortirait excédentaire (650,0 milliards ; 1,2% du PIB) en lien avec un déficit courant contenu.

**Les statistiques monétaires**<sup>3</sup> en 2024 seraient marquées par un accroissement de la masse monétaire au sens large (M2) de 13,4%, (+2 328,7 milliards) contre 9,2% projeté en mars 2024 attribuable à la progression des créances intérieures de 14,2% (+2 505,8 milliards) contre 15,4% projeté initialement, et à l'accroissement des actifs extérieurs nets de 29,4%, (775,4 milliards), contre -14,1% projeté initialement.

Les créances intérieures bénéficieraient du dynamisme, à la fois, des encours des créances nettes sur l'Administration Centrale pour (+17,9%) et des créances sur l'économie (+12,1%).

**Les réformes économiques et financières** s'articuleraient en 2024, autour des piliers suivants : (i) la gestion des finances publiques et des risques budgétaires et le renforcement (ii) de l'administration fiscale, (iii) de l'environnement des affaires et (iv) de la résilience au changement climatique.

### Perspectives économiques et financières pour l'année 2025

Pour 2025, la **croissance mondiale** devrait ressortir à 3,3% après 3,2% en 2024 en lien avec la hausse de l'activité économique dans les pays avancés (+1,8% contre +1,7% en 2024) et son maintien dans les pays émergents et pays en développement (+4,3% comme en 2024).

**Au niveau national**, le taux de croissance ressortirait en 2025, à 6,3% après 6,1% en 2024. Les principales hypothèses qui sous-tendent la

croissance du PIB en 2025 prennent en compte, le renforcement de la qualité des institutions et la bonne gouvernance, le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, la poursuite de la diversification et de la transformation structurelle de l'économie et l'accélération des réformes structurelles et sectorielles. Il s'agira également d'assurer la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques et la soutenabilité de la dette publique.

**Le secteur primaire** devrait connaître une hausse de 5,1% après 7,2% en 2024, grâce à la production vivrière (+5,2%), à l'agriculture d'exportation (+5,1%) et à la pêche (+5,3%) qui bénéficieraient de la poursuite des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2) et de la redynamisation des organisations professionnelles dans les différents secteurs.

**Le secteur secondaire** progresserait de 6,5% après 2,8% en 2024, en lien avec la hausse du BTP (+5,8%), des industries agroalimentaires (+4,6%), de l'énergie (+19,7%), des produits pétroliers (+0,6%), de l'extraction minière (+12,5%) et des autres industries manufacturières (+4,3%). Ce secteur bénéficierait surtout de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production et de la croissance de la demande.

**Le secteur tertiaire** ressortirait à 6,3% contre 6,6% en 2024, grâce aux télécommunications (+6,6%), aux transports (+4,4%), au commerce (+6,6%) et aux autres services (+6,9%). Cette dynamique serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire.

<sup>2</sup> Estimations issues de la Direction Générale de l'Économie (DGE)

<sup>3</sup> Estimations issues de la Direction Générale de l'Économie (DGE)

**Concernant la demande**, les investissements (+9,9% après +8,1% en 2024) et la consommation finale (+3,6% contre +3,3% en 2024) resteraient bien orientés. La stimulation de la demande induirait une hausse des importations et des exportations respectivement de 5,8% et 4,8%.

**L'inflation** évoluerait de 3,7%, après 4,0% projetée en 2024, en lien toujours avec le maintien des prix élevés des produits énergétiques au niveau international et des produits alimentaires au niveau local.

**Tableau 3 : Répartition du PIB par secteur d'activités en 2025**

|  | Primaire | Secondaire | Tertiaire | Non Marchand | Droits et taxes | PIB Total |
|--|----------|------------|-----------|--------------|-----------------|-----------|
| <b>Croissance (%)</b>                      | 5,1      | 6,5        | 6,3       | 6,1          | 8,1             | 6,3       |
| <b>Pondération (%)</b>                     | 16,1     | 22,8       | 45,9      | 7,5          | 7,7             | 100       |
| <b>Contribution à la croissance du PIB</b> | 0,8      | 1,5        | 2,9       | 0,5          | 0,6             | 6,3       |

Source : MEPD/DGE

**Les prévisions des finances publiques en 2025** tableraient sur une amélioration du solde budgétaire global. En effet, le déficit du solde budgétaire ressortirait à 3,0% en 2025 après 4,0% projeté en 2024.

Les recettes totales et dons atteindraient 10 137,5 milliards (17,8% du PIB) contre une estimation de 8 775,9 milliards en 2024 (16,8% du PIB). Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils s'établiraient à 11 874,9 milliards en 2025 (20,8% du PIB) contre 10 896,5 milliards à exécuter en 2024 (20,8% du PIB), soit une progression de 978,4 milliards. Cette évolution en ligne avec la poursuite des actions inscrites dans le PND 2021-2025, vise entre autres la consolidation de

la croissance économique tout en la rendant plus inclusive. Cela passe notamment par la réalisation des investissements prévus.

**Tableau 4 : Mobilisation de concours extérieurs de 2022 à 2025**

| En milliards F CFA            | 2022           | 2023           | 2024 Est.      | 2025 prév.     |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>1. Emprunts programmes</b> | <b>542,3</b>   | <b>978,7</b>   | <b>1 049,5</b> | <b>1 252,0</b> |
| Banque mondiale               | 264,2          | 184,6          | 120,4          | 122,2          |
| FMI                           | 0,0            | 602,2          | 840,0          | 952,0          |
| BAD                           | 137,7          | 0,0            | 20,1           | 49,1           |
| AFD (France)                  | 110,9          | 105,0          | 49,3           | 0,0            |
| Allemagne                     | 29,5           | 0,0            | 19,7           | 0,0            |
| Autre bailleurs               | 0,0            | 87,0           | 0,0            | 128,7          |
| <b>2. Dons-programmes</b>     | <b>193,8</b>   | <b>199,7</b>   | <b>205,1</b>   | <b>162,5</b>   |
| C2D (France)                  | 186,6          | 199,7          | 199,8          | 148,7          |
| PCD (Espagne)                 | 7,2            | 0,0            | 0,0            | 0,0            |
| Union européenne              | 0,0            | 0,0            | 5,3            | 13,8           |
| <b>3. Autres</b>              | <b>1 472,8</b> | <b>1 538,3</b> | <b>1 082,8</b> | <b>1 443,6</b> |
| Dons projets                  | 39,9           | 117,1          | 49,8           | 105,5          |
| Prêts projets                 | 1 433,0        | 1 421,2        | 1 033,0        | 1 338,1        |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>2 208,9</b> | <b>2 716,7</b> | <b>2 337,4</b> | <b>2 858,1</b> |

Source : MFB, MEPD/DGE

Concernant la **balance des paiements**, il est projeté en 2025, un excédent du solde global de 2,4% du PIB après celui de 1,2% du PIB en 2024, dû à l'amélioration du déficit du compte courant.

**Les statistiques monétaires** en 2025 seraient caractérisées par un accroissement de la masse monétaire au sens large (M2) de 12,1%, en raison de la progression des encours des créances intérieures nettes sur l'Administration Centrale (+12,9%).

Les actifs extérieurs nets augmenteraient de 38,5% en relation avec l'accroissement de la facture d'importation des biens et services. Quant aux créances intérieures, elles progresseraient de 10,9%. Les créances sur l'économie, quant à elles resteraient en ligne avec 2024.

**Les réformes économiques et financières** s'articuleraient en 2025 et à moyen terme, autour des piliers suivants : (i) le renforcement de l'administration fiscale, (ii) la gestion des finances publiques et, (iii) l'amélioration de l'environnement des affaires, le développement du secteur privé et le renforcement de la résilience au changement climatique.

En définitive, le Rapport Économique et Financier 2025 intervient dans un contexte de reprise économique mondiale après la pandémie de Covid-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise du coût de la vie. Aussi, le recul de l'inflation par rapport au pic de 2022 a des répercussions moins néfastes que prévu sur l'emploi et l'activité, grâce à l'évolution favorable de l'offre et au resserrement des politiques des banques centrales, qui a permis de maintenir l'ancrage des anticipations d'inflation. Dans le même temps, le relèvement des taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation et le retrait des dispositifs d'aide budgétaire dans un contexte d'endettement élevé devraient peser sur la croissance en 2024.

Ainsi, s'appuyant sur l'hypothèse du maintien de la stabilité socio-politique et de la poursuite de la mise en œuvre effective du PND 2021-2025, le taux de croissance de l'économie nationale ressortirait à 6,1% et 6,3% respectivement en 2024 et 2025 après 6,5% en 2023.

## INTRODUCTION GENERALE

Le Rapport Économique et Financier a pour objet d'informer le Parlement (l'Assemblée Nationale et le Sénat) de l'évolution récente de l'activité économique et financière et du cadre macroéconomique qui sous-tend le budget de l'Etat pour l'année à venir.

Ce Rapport Économique et Financier de l'année 2025, qui s'articule autour de trois parties, donne un éclairage sur la situation économique et financière en 2023 et 2024 ainsi que les perspectives pour l'année 2025.

**La première partie** retrace l'évolution économique et financière de l'année 2023, caractérisée d'une part, par la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025 et d'autre part, par un ralentissement de l'économie mondiale et de l'inflation. La crise du coût de la vie, le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions, la poursuite de la guerre en Ukraine sont autant de facteurs qui ont pesé sur l'activité économique mondiale.

**La deuxième partie** est consacrée à l'analyse de l'environnement économique international et national sur la période écoulée de l'année 2024, marqué par (i) la poursuite des répercussions de la guerre en Ukraine, (ii) la persistance de l'inflation à des niveaux élevés, (iii) le durcissement continu des politiques monétaires avec comme corollaire la perturbation du secteur financier, (iv) l'instabilité politique dans la sous-région, et (v) l'accroissement du coût de financement des Etats.

**Enfin, la troisième partie du rapport** présente les perspectives économiques et financières pour l'année 2025 qui bénéficieraient de la poursuite et de l'achèvement de la mise en œuvre du PND 2021-2025, d'un environnement sociopolitique stable, de la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et de la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance.

## PREMIÈRE PARTIE : ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

**Au niveau international**, la reprise économique mondiale s'avère étonnamment résiliente car la croissance demeure forte après la pandémie de Covid-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise du coût de la vie. L'inflation recule plus vite que prévu par rapport au pic de 2022 et a des répercussions moins néfastes que prévu sur l'emploi et l'activité, grâce à l'évolution favorable de l'offre et au resserrement des politiques des banques centrales, qui a permis de maintenir l'ancrage des anticipations d'inflation. Dans le même temps, le relèvement des taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation et le retrait des dispositifs d'aide budgétaire dans un contexte d'endettement élevé devraient peser sur la croissance en 2024.

Dans ce contexte, selon les dernières estimations du Fonds Monétaire International (FMI), publiées en juillet 2024, la croissance de l'économie mondiale est restée forte et s'est établie à 3,3% en 2023 après une progression de 3,5% en 2022. La consolidation de la croissance s'est manifestée tant dans les pays avancés (+1,7% en 2023 contre +2,6% en 2022) que dans les pays émergents et pays en développement (+4,4% en 2023 contre +4,1% en 2022). Cette consolidation s'est accompagnée d'un ralentissement de l'inflation qui est passée de 8,7% en 2022 à 6,7% en 2023.

**En Afrique Subsaharienne**, la croissance économique a ralenti, pour s'établir à 3,4% contre 4,0% en 2022. Les fortes augmentations du coût de la vie, conjuguées à la faiblesse de la demande extérieure et au resserrement des conditions financières mondiales ont freiné la croissance dans de nombreux pays. En Afrique du Sud et au Nigéria, la progression du PIB s'est affichée respectivement à 0,7%

et 2,9% en 2023. L'économie de l'Afrique du Sud a été fragilisée par l'aggravation des pénuries d'électricité, par l'incertitude politique, ainsi que par des perturbations dues aux inondations et aux grèves. Quant au Nigéria, l'activité économique a été affaiblie par l'intensification des problèmes de production dans le secteur pétrolier.

**Au sein de l'UEMOA**, le taux de croissance du PIB de l'Union est estimé à 5,3% en 2023 contre 5,5% en 2022. L'activité économique est restée soutenue en dépit de la conjoncture internationale morose et d'un environnement sociopolitique et sécuritaire régional fragile. Cette bonne tenue de l'activité économique est consécutive à l'intensification des investissements par les États membres, ainsi qu'à la bonne tenue de la production manufacturière et commerciale ainsi que des services. Quant au taux d'inflation, il est estimé à 3,7% contre 7,4% en 2022.

**Au plan national**, en dépit du contexte sous régional et international difficile, l'activité économique a bénéficié, en 2023, (i) de la poursuite de l'exécution du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 et de la mise en œuvre de réformes pour le renforcement du cadre macroéconomique, (ii) de l'accélération et la finalisation des infrastructures prévues pour l'accueil de la CAN en janvier et février 2024, (iii) d'une demande intérieure soutenue et (iv) de l'amélioration des termes de l'échange.

Du côté des prix à la consommation, les tensions inflationnistes ont persisté mais elles ont enregistré une atténuation comparativement à 2022.

Au niveau social et sécuritaire, le Gouvernement est resté engagé dans la promotion d'une croissance inclusive à travers la mise en œuvre du PS-Gouv 2022-2024 et la lutte contre le terrorisme.

En outre, la Côte d'Ivoire a conclu, avec le FMI, un Programme Economique et Financier (PEF) d'un montant de 3,5 milliards de dollars, soit 2 601,6 millions de DTS, qui sera mis en œuvre sur une période de 40 mois à compter du mois de juin 2023. Ce PEF vise à (i) maintenir la stabilité macroéconomique à court terme du pays, (ii) soutenir la transformation structurelle de l'économie, (iii) favoriser l'accès de la Côte d'Ivoire au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à moyen terme et (iv) augmenter sa contribution aux réserves internationales de l'UEMOA.

De façon spécifique, les actions du Gouvernement ont porté notamment sur (i) la promotion d'une agriculture durable, (ii) le renforcement de la transformation local des produits agricoles, (iii) la poursuite de la construction et de la réhabilitation des infrastructures routières, (iv) l'amélioration des conditions d'études au primaire et au secondaire, (v) la promotion de l'insertion professionnelle des jeunes et du service civique, (vi) la lutte contre la fragilité dans les zones frontalières du Nord, (vii) l'amélioration des conditions de vie des ménages et (viii) le renforcement de la solidarité envers les populations vulnérables.

Par ailleurs, dans le contexte de persistance des tensions inflationnistes, le Gouvernement a maintenu, en 2023, certaines mesures de lutte contre la cherté de la vie adoptée en 2022. Il s'est agi, notamment, (i) du plafonnement des prix de certains produits de grande consommation, (ii) de l'amélioration de

l'approvisionnement des marchés et de la commercialisation des produits et (iii) du soutien à la production vivrière, à travers notamment la mise en œuvre du deuxième Programme d'Urgence Agricole (PURGA II). Ainsi, la construction de 40 marchés de proximité en vue de réduire les pertes post récoltes a été accélérée. En outre, il a été mis en place l'application mobile « contrôle citoyen » en vue de dénoncer les pratiques de prix illicites.

Ces mesures de lutte contre la vie chère ont été accompagnées par le maintien de l'orientation restrictive de la politique monétaire adoptée par la BCEAO à partir de juin 2022, en vue de ramener l'inflation dans sa zone cible de 3%. En décembre 2023, la BCEAO, a procédé au sixième relèvement consécutif de ces principaux taux directeurs. Ainsi, depuis le 16 décembre 2023, le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité a atteint 3,50% contre 2% en mars 2022 tandis que le taux de guichet de prêt marginal s'est situé à 5,50% contre 4% en mars 2022. Quant au coefficient des réserves obligatoires, il est resté inchangé à 3,0% depuis le 16 mars 2017.

Ainsi, la croissance économique s'est établie à 6,5% en 2023 contre 6,2% en 2022. Cependant, cette croissance s'est accompagnée d'une inflation de 4,4% contre 5,2% en 2022.

Par conséquent, les évolutions sectorielles de l'offre et de la demande se présentent comme suit :

**Du côté de l'offre, le secteur primaire** a connu une baisse de 4,1% contre une hausse de 4,3% en 2022 en relation avec la régression de l'agriculture d'exportation (-11,8%) en dépit de la croissance de l'agriculture vivrière (+8,5%), de la sylviculture (+0,4%) et de la pêche (+0,7%).



La baisse de l'agriculture d'exportation a résulté de la diminution des productions de cacao (-22,7%), de café (-50,6%) et de coton graine (-49,9%) en dépit de la progression des productions des autres spéculations.

Le fléchissement des productions du binôme café-cacao est lié (i) aux conditions climatiques défavorables, (ii) aux facteurs agronomiques, notamment le repos végétatif observés en 2022, (iii) à la cherté des engrais limitant leur application dû à la guerre en Ukraine, (iv) aux mesures prises par le Gouvernement pour rationaliser l'exploitation des ressources forestières et préserver le couvert végétal du pays et surtout (v) à l'arrêt de distribution des semences améliorées dans le cadre de la mesure de limitation de la production cacaoyère à deux millions de tonnes.

La contraction de la production de coton-graine a résulté de l'invasion du bassin cotonnier, en 2022, par des insectes ravageurs appelés « jassides ». Ces insectes ont décimé des plantations entières, affectant ainsi la campagne cotonnière 2022-2023 qui couvre la période allant de décembre 2022 à mai 2023

L'accélération de la production sucrière (+2,0%) a découlé de la maîtrise de la maladie de la mosaïque de la canne intervenue en début de campagne et par la poursuite de la mise en œuvre des contrats-plans visant à booster les investissements en faveur de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises productrices.

La filière de la noix de cajou (+19,2%) a continué à bénéficier des bonnes pratiques agricoles, d'une amélioration continue des rendements ainsi que d'un prix bord champ stable et rémunérateur. Quant à la filière ananas (+5,0%), elle a profité des avantages du PURGA 2 pour la Filière Ananas qui a consisté à (i) labourer 167 hectares de parcelles cultivables, (ii) mettre en place 65 hectares

d'ananas variété MD2 avec une estimation de production de 3 250 tonnes, (iii) acquérir des pesticides, du matériel et des équipements agricoles et (iv) distribuer des pesticides et des engrais aux producteurs.

Concernant l'agriculture vivrière, sa croissance a découlé de la hausse des différentes productions notamment les tubercules et bananes plantains (+6,5%), les céréales (+13,1%) et d'autres produits comme l'aubergine (+22,1%) et le gombo (+138,7%).

La hausse de la production de bananes plantains est issue principalement des stratégies mises en place par le projet PURGA 2 dont (i) le renforcement des capacités en matériels d'un pépiniériste de banane plantain pour fournir 240 000 plants aux producteurs, (ii) la mise à disposition de 120 ha de parcelles aménagées et équipées en système d'irrigation et (iii) l'aménagement de trois (03) plateformes de conditionnement avec une facilité de commercialisation.

**Le secteur secondaire** a progressé de 10,3% en 2023 après la hausse de 8,1% en 2022. Cette progression est en lien avec la hausse de l'ensemble de ses composantes que sont le BTP (+8,6%), l'énergie (+19,8%), les industries agroalimentaires (+7,6%), les autres industries manufacturières (+7,6%), l'extraction minière (+7,5%) et les produits pétroliers (+20,0%).

Les activités du BTP ont connu un dynamisme lié au démarrage et à l'accélération de certains grands projets d'infrastructures prévus, notamment (i) la construction de l'autoroute reliant les villes de Bassam et d'Assinie, (ii) la construction de huit nouveaux échangeurs à Abidjan, (iii) la construction de la deuxième phase de l'échangeur de l'Amitié ivoiro-japonaise, (iv) l'aménagement de l'autoroute Y4 de contournement de la ville d'Abidjan, (v) la

construction du 4ème pont d'Abidjan reliant les communes de Yopougon et d'Attécoubé, (vi) la construction de la tour F de la cité administrative du Plateau, (vii) les travaux de renforcement de la côtière, (viii) les travaux d'aménagement et de bitumage de plusieurs routes et à l'achèvement d'autres projets notamment (ix) l'ensemble des stades et des infrastructures devant abriter la CAN, (x) le 5ème pont d'Abidjan reliant les communes de Cocody et du Plateau et (xi) la section Tiébissou – Bouaké de l'autoroute du Nord. L'accélération de l'énergie a résulté principalement de la mise en œuvre globale des différents projets d'investissements notamment (i) l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique de la Côte d'Ivoire et la réduction des Gaz à Effet de Serre (GES), (ii) l'amélioration de la sécurité d'exploitation du système électrique, l'alimentation des zones rurales en électricité, (iii) la facilitation de l'autonomisation de la femme et la création des activités génératrices de revenus, (iv) l'amélioration de la qualité de la fourniture de l'électricité (Réduction du Temps Moyen de Coupure et de l'Energie Non Distribuée), du rendement et de la sûreté de fonctionnement et (v) l'accompagnement du développement des Zones industrielles de la Côte d'Ivoire.

La croissance de l'extraction minière a découlé notamment, de la hausse de la production de pétrole brut (+15,6%), d'or (+4,4%), de nickel (+34,8%), de manganèse (+26,4%) en dépit de la baisse de la production de diamant (-60,9%). La production de pétrole brut a bénéficié des retombées des investissements et des opérations de maintenance réalisés durant l'année 2022. L'extraction aurifère a profité de la mise en production de la mine de Gregbeu dans le département de Zoukougbeu. Quant à la production de nickel, elle a tiré avantage de l'amélioration des conditions de transport et d'exportation du minerai, grâce notamment à l'utilisation du port de

San Pedro en plus du port d'Abidjan. S'agissant de la production de diamant, elle a pâti de l'épuisement progressif des sites exploitables par les méthodes artisanales utilisées actuellement.

**Le secteur tertiaire** est ressorti à 8,4% en 2023 après la hausse de 6,3% en 2022 grâce à la hausse des transports (+9,3%), des télécommunications (+8,7%), du commerce (+7,4%) et des autres services (+8,6%). Cette dynamique a été induite principalement par les performances au niveau du secteur secondaire.

En outre, la bonne performance des télécommunications a été en relation avec la poursuite des investissements réalisés afin d'améliorer la couverture du pays, le déploiement de la fibre optique et la digitalisation du pays.

L'activité de transport s'est globalement maintenue à la hausse, grâce à l'évolution favorable de toutes ses composantes hormis le transport ferroviaire qui a enregistré un repli du trafic de marchandises. Le transport ferroviaire est limité, d'une part, par l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et du matériel d'exploitation, et d'autre part, par la crise sociopolitique et sécuritaire au Burkina Faso qui perturbe ses échanges.

Le commerce a continué de tirer parti de la reprise effective des activités économiques en relation avec la levée de certaines mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19.

**Le secteur non marchand** a cru de 4,7% après 8,8% en 2022, en raison d'une part, des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous et d'autre part, en lien avec les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire.

**Les droits et taxes nets de subventions** sont ressortis en hausse de 8,0% après 1,7% en 2022 grâce aux différentes réformes d'administration et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique dans un contexte d'accélération de l'inflation.

**Du côté de la demande**, la croissance a été tirée par le dynamisme des investissements (+9,3% après +13,9% en 2022) et l'affermissement de la consommation finale (+4,5% contre +5,3% en 2022).

La hausse de la **consommation finale** est en lien avec la consolidation de la consommation publique (+3,5% après +11,1% en 2022) et de la consommation des ménages (+4,7% après +4,4% en 2022) qui ont bénéficié de la hausse des revenus et de la création d'emplois aussi bien dans le secteur privé que public.

**Les investissements** ont été soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction (i) de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, (ii) de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké section Tiébissou-Bouaké, (iii) de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro, (iv) du barrage hydroélectrique de Gribo Popoli, (v) de la centrale à charbon de San-Pédro, (vi) de la centrale à biomasse d'Aboisso et (vii) des centrales solaires de Boundiali, de Laboa et de Touba. Par ailleurs, les investissements ont bénéficié également du renforcement du réseau routier et des outils de production dans le secteur industriel et de la construction.

Ainsi, **le taux d'investissement global** est ressorti à 25,6% du PIB contre 25,2% en 2022. Le taux d'investissement public s'est établi à 6,8% après 7,2% en 2022.

**Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services** se sont affichées en hausse de 8,4% après 58,3% en 2022 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

**Les exportations de biens et services** sont ressorties de 2,5% après une hausse de 47,9% en 2022, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

**L'inflation** a progressé de 4,4% en 2023 après 5,2% en 2022, au-delà du seuil communautaire de maximum 3%. Cette progression est liée au maintien, d'une part, des perturbations des chaînes d'approvisionnement causées par les différentes crises, notamment la crise Russie-Ukraine et d'autre part, aux prix élevés de l'énergie. En outre, le déficit d'offre locale de la production agricole et l'accentuation des risques sécuritaires des pays limitrophes continuent d'affecter l'approvisionnement normal des marchés en produits vivriers amplifiant ainsi la pression sur les prix.

**Les finances publiques en 2023** sont marquées par un bon recouvrement des recettes et une augmentation des dépenses totales, en lien avec la crise en Ukraine qui a entraîné des répercussions sur l'ensemble de l'Economie notamment les tensions inflationnistes. Pour faire face aux impacts de ces crises sur l'activité économique, le Gouvernement a pris des mesures visant à soutenir certains secteurs d'activités tels que le secteur agricole et les meuniers.

Les recettes totales et dons sont ressortis à 7 771,7 milliards en 2023, en hausse de 16,3% par rapport à 2022, comportant 7 454,9 milliards de recettes (fiscales et non fiscales) et 316,8 milliards de dons.

Les recettes fiscales sont évaluées à 6 508,0 milliards, en hausse de 891,2 milliards (+15,9%) par rapport à 2022 en lien avec la mise en œuvre de la réforme sur la stratégie de mobilisation des recettes entamée au cours de l'année 2023. Ce niveau de recettes fiscales intègre les recettes affectées d'un montant de 438,4 milliards. Cette performance est attribuable à la fois aux recettes intérieures et de porte.

Par Régie Financière, les réalisations se présentent comme suit :

- Direction Générale des Impôts (DGI) : 3 638,6 milliards (+488,1 milliards) ;
- Direction Générale des Douanes (DGD) : 2 417,1 milliards (+320,1 milliards) ;
- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) : 13,8 milliards (+1,1 milliard).

Les recettes non fiscales sont ressorties à 946,9 milliards en 2023 contre 834,0 milliards en 2022, soit une hausse de 112,9 milliards.

Les dons ont été mobilisés à hauteur de 316,8 milliards contre 233,7 milliards en 2022, soit une hausse de 83,1 milliards.

Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 10 279,8 milliards au terme de l'année 2023 contre 9 666,3 milliards en 2022, soit une hausse de 613,5 milliards (+6,3%). Dans le détail, la hausse des dépenses s'explique principalement par :

- les dépenses de personnel qui se sont établies à 2 246,4 milliards contre 2 007,2 milliards en 2022, soit une augmentation de 239,2

milliards (+11,9%). Cette hausse est notamment liée aux impacts des recrutements de nouveaux fonctionnaires, à la poursuite des avancements indiciaires, à la mesure de revalorisation des salaires des fonctionnaires initiée par le Gouvernement. Toutefois, ce niveau reste en ligne avec les prévisions ;

- les subventions et transferts sont chiffrés à 695,2 milliards, soit une baisse de 72,5 milliards par rapport à 2022 du fait en partie de la baisse des transferts EPN (-32,7 milliards). Ces subventions sont effectuées au profit des écoles privées pour la prise en charge des élèves qui y sont affectés, des EPN, des collectivités ;

- les dépenses de fonctionnement se sont établies à 1 635,0 milliards, soit une baisse de 42,0 milliards par rapport à 2022. Elles comprennent les dépenses d'acquisition de biens permettant à l'administration d'exercer son activité ;

- les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 3 257,5 milliards contre 3 140,6 milliards en 2022. La composante interne s'est affichée à 1 640,5 milliards. Quant aux dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, elles ont été exécutées à hauteur de 1 538,3 milliards contre 1 472,8 milliards en 2022, en hausse de 65,5 milliards par rapport à son niveau de 2022. Elles se répartissent comme suit :

1 421,2 milliards au titre des prêts projets contre 1 433,0 milliards en 2022 ;

117,1 milliards de dons projets contre 39,9 milliards un an plus tôt ;

- les dépenses de consolidation de la paix et de la sécurité, ont été exécutées à hauteur de 302,3 milliards en lien avec un besoin de renforcement supplémentaire du dispositif sécuritaire face à la montée de la menace terroriste au nord du pays. Ces dépenses comprennent principalement les opérations au titre des activités du

Conseil National de Sécurité (CNS) ainsi que la préparation des élections municipales et sénatoriales en 2023.

Au total, le déficit budgétaire pour l'année 2023 s'est établi à 2508,1 milliards (5,2% du PIB) comparé à un déficit de 2 982,0 milliards (6,8 % du PIB) un an plutôt.

La couverture de ce déficit a été assurée par les ressources mobilisées sur les marchés monétaires et financiers sous régional et international, ainsi que par les concours extérieurs.

**La balance des paiements en 2023**, a été marquée par une dégradation du déficit de la balance des transactions courantes du fait notamment d'une augmentation des services. Ainsi, le déficit courant s'est établi à -3 889,7 milliards (8,1% du PIB). Ce déficit s'est creusé de 525,1 milliards par rapport à 2022, en relation principalement avec la détérioration de la balance des biens et services.

En effet, après le faible excédent de 22 milliards en 2021, la balance commerciale enregistrerait, pour la deuxième fois après 2022, un déficit, ce qui semble indiquer un changement de cap de la position extérieure de la Côte d'Ivoire. Le déficit commercial s'établit à 1 790,2 milliards FCFA, soit 3,7% du PIB et s'explique essentiellement par le creusement du déficit des services bien que l'on observe un excédent au niveau des biens (2,1% du PIB).

Les soldes des revenus primaires et secondaires se sont affichés respectivement à -4,0% et -0,4%.

Au niveau du compte de capital, le solde structurellement excédentaire s'est détérioré à cause d'une moindre mobilisation des dons-projets. Il s'est ainsi établi à 117,2 milliards soit 0,2% du PIB.

Concernant le compte financier, les entrées nettes de capitaux se sont affichées à 5,3% du PIB. Cela, principalement sous l'effet de la mobilisation des autres investissements à 3,1% du PIB, en lien avec la mobilisation des tirages sur prêt-projets. Les investissements directs étrangers nets ont progressé également pour s'établir à 2,1% du PIB après 2,0% du PIB par rapport à 2022 en lien avec le ralentissement de l'activité mondiale. Il en est résulté une dégradation du déficit du solde global à 2,6% du PIB.

**Les statistiques monétaires** ont été marquées en 2023 par la poursuite du durcissement des conditions monétaires amorcé en 2022, au sein de la zone UEMOA. Les Autorités monétaires de la BCEAO ont procédé à trois relèvements des taux directeurs de 25 points de base sur l'année. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offre d'injection de liquidité a été porté à 3,50% en décembre 2023 contre un niveau de 2,75% en décembre 2022. De même, le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal est passé à 5,50% en décembre 2023 après 4,75% en décembre 2022. Quant au coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union, il est demeuré à 3,0%. A fin 2023, la masse monétaire au sens large (M2) a enregistré une augmentation de 3,3% (+561,5 milliards), en glissement annuel. Cette évolution résulte de l'accroissement des encours des créances intérieures (+12,5% ; +1 961,7 milliards) et de la contraction des actifs extérieurs nets (-32,2% ; -1 251,7 milliards).

Les créances intérieures ont bénéficié de la hausse à la fois des encours des créances sur l'économie de 16,2% (+1 591,2 milliards) et des encours des créances nettes sur l'Administration centrale de 6,3% (+370,4 milliards).

Concernant les actifs extérieurs nets, ils ont poursuivi leur tendance baissière amorcée depuis le mois de mars 2022, en relation avec une moindre mobilisation de ressources extérieures.

L'expansion de la liquidité globale de l'économie est également perceptible au niveau des dépôts transférables (+1,8% ; +148,5 milliards), de la circulation fiduciaire (+1,1% ; +45,7 milliards) et des autres dépôts inclus dans la masse monétaire (+7,8% ; +367,3 milliards).

Par ailleurs, de décembre 2021 à novembre 2023, le taux brut de dégradation de portefeuille de la Côte d'Ivoire s'est amélioré de 1,6 point de pourcentage, pour ressortir à 7,2% à fin novembre 2023, contre 8,8% à fin décembre 2021.

Le ratio créances sur l'économie en pourcentage du PIB est ressorti à 23,1% contre 21,4% en 2022.

En 2023, le Gouvernement a poursuivi ses actions en matière de **réformes de l'administration et de la politique fiscales** afin d'optimiser le dispositif fiscal en faveur du développement du secteur privé tout en améliorant les performances en matière de collecte des ressources propres.

### En matière de politique fiscale :

- le taux du droit d'enregistrement du cacao a été relevé de 4% à 5% en septembre 2023 après le relèvement de 3% à 4% intervenu en avril 2023 ;
- les dispositions du code général des impôts relatives à la fiscalité immobilière ont été réaménagées (cf. Article 7 Annexe Fiscale (AF) 2024) pour instituer la valeur marchande des biens immobiliers comme base minimale de taxation ;
- le régime fiscal de faveur applicable aux logements à caractère économique et social a été supprimé (cf. (article 7 AF 2024) ;
- le tarif du droit fixe relatif au droit d'enregistrement pour la formalisation de divers actes civils (création d'entreprises, cession de parts) a été relevé de 18 000 FCFA à 25 000 FCFA (cf. Article 2 AF 2024) ;
- un droit d'enregistrement de 4% a été institué sur les cessions de terrains qui ne sont pas effectuées devant un notaire (cf. Article 2 AF 2024) ;
- une taxe de 5% a été instituée sur les recettes nettes des opérateurs des jeux de hasard en ligne y compris les paris sportifs (cf. article 4 AF 2024) ;
- la déclaration unique des impôts sur les salaires et les cotisations sociales a été instituée (cf. article 5 AF 2024) ;
- les entreprises de transport public, de personnes et/ou de marchandises relevant d'un régime réel d'imposition sont désormais assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée de plein droit (cf. article 3 AF 2024) et

- l'assiette de la TVA a été étendue à certains produits alimentaires qui ne sont pas de première nécessité (cf. article 1 AF 2024).

#### **En matière de l'administration fiscale :**

- un timbre fiscal a été institué sur les produits de tabac (cf. article 6 AF 2024) en vue d'assurer la traçabilité du tabac pour lutter contre la contrebande ;
- un meilleur suivi des prix de transfert est assuré ;
- la population fiscale a été élargie ;
- la performance des régies a été améliorée par le renforcement de l'analyse risque, la mise en place de huit nouveaux modules dans SIGICI (déduction de TVA, Système d'Information Géographique, contrôle, exonérations, Fiscalité immobilière).

#### **En matière de Gestion des finances publiques :**

- le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) a été étendu à l'ensemble des EPN et Représentations Nationales à l'Etranger (RNE) depuis le premier trimestre 2023 ;
- l'évaluation annuelle des risques budgétaires a été réalisée en 2023 et transcrite dans le document de Déclaration sur les Risques Budgétaires 2024-2026 annexé à la Loi de Finance 2024;

- en 2023, le montant des marchés de gré à gré approuvés a représenté 14,8% du montant global des marchés approuvés sur la période en dessous du seuil plafond de 20% ;
- la liste des marchés approuvés identifiant les titulaires et les rapports des audits des marchés sont publiés sur le site Internet [www.marchespublics.ci](http://www.marchespublics.ci) pour assurer la transparence des contrats de passation de marchés ;
- la mise en œuvre de la comptabilité des matières s'est poursuivie avec le développement du module « gestion des entrées des biens » du système de gestion de la comptabilité des matières (SIGESCOM), et la formation des gestionnaires de patrimoine sur les procédures et outils de gestion des matières.

#### **En matière de Climat des affaires et gouvernance :**

- l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) a été transformée en Agence par décret n°2023-771 du 28 septembre 2023 pour une meilleure efficacité des actions de lutte contre la cherté de la vie ;
- la plateforme de recherche et de consultation en ligne des permis et licences d'affaires a été opérationnalisé en décembre 2023. Les données e-licences seront accessibles sur le portail [www.225invest.ci](http://www.225invest.ci) ;
- l'Agence Côte d'Ivoire Export créée par le décret n°2022-123 du 23 février 2022 a été rendue opérationnelle à travers la mise en place de ses organes de gouvernance, l'attribution d'un siège et l'organisation des journées portes ouvertes les 27-28 novembre 2023 ;

- la mise en place des sept (7) clusters ou grappes industrielles a connu des avancées notables à travers (i) l'adoption en Conseil des Ministres du 21 décembre 2023 du Livre blanc pour la promotion et le développement d'une industrie d'assemblage et de montage automobile, (ii) l'adoption en Conseil de Gouvernement des recommandations issues des études stratégiques de relance de l'industrie textile et (iii) la réalisation de cinq études sur la mise en place des clusters ;
  - le dispositif d'accompagnement des PME a été renforcé en 2023 avec la pleine opérationnalisation du GUDE-PME, comprenant deux filiales dont l'une dédiée à l'accompagnement et l'autre au financement. La SGPME a émis ses premières opérations de garanties de portefeuille grâce à l'accompagnement de la Banque mondiale ;
  - les critères d'évaluation des entreprises candidates du programme PEPITE ont été mis en place et la sélection de la première cohorte de bénéficiaires de ce programme a été achevée. Pour mémoire, le programme PEPITE vise à apporter un accompagnement sur mesures aux PME et entreprises de taille intermédiaire à fort potentiel et innovantes.
- ajustement concerne tous les abonnés, y compris ceux qui avaient subi la hausse de 10% en juillet 2023. Il permet ainsi une augmentation du tarif moyen général de 73 FCFA/KWh à 87 FCFA/KWh, et aidera à atteindre l'objectif de restaurer progressivement l'équilibre financier du secteur, de préserver l'outil de production et la qualité de la fourniture d'électricité ;
- en 2023, sept (7) Contrats de Performance de seconde génération (COP) ont été signés entre le Gouvernement et les entreprises publiques ; neuf (9) autres avenants de COP, ayant expiré, ont été signés. Ainsi, le processus de contractualisation entre l'Etat et les entreprises publiques a permis, de 2017 à 2023, la signature de trente-sept (37) COP sur un périmètre cible de quarante-sept (47) sociétés, soit un taux de réalisation de 79%, pour un total de cinquante-trois (53) entreprises publiques en 2024 dont six<sup>4</sup> nouvellement créées ;
  - les audits dans les entreprises publiques se sont poursuivis avec la réalisation de neuf (9) missions d'audit en 2023. A ce jour, au total quarante-deux (42) entreprises publiques ont fait l'objet d'audit.

### En matière de secteur public :

- le Gouvernement a procédé, en décembre 2023, à un second ajustement tarifaire de 10% des prix de l'électricité entré en vigueur en janvier 2024, après celui de juillet 2023. Cet

<sup>4</sup> Il s'agit des sociétés : ANAH, SONAPIE, CI PME, SGPME, SOGEDI et SOCITA.



## DEUXIEME PARTIE : SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'ANNEE 2024

### I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Au **niveau mondial**, l'économie poursuit son amélioration en 2024. Cependant, cette dynamique reste fragile, principalement en raison de la persistance de pressions inflationnistes, particulièrement dans le secteur des services. Cette situation pourrait contraindre les banques centrales à maintenir des taux d'intérêt élevés plus longtemps que prévu.

L'environnement économique mondial est également marqué par des tensions géopolitiques croissantes et une incertitude politique accrue, qui exacerbent les risques d'une inflation durable. Ces tensions qui ont un impact direct sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, perturbent les échanges commerciaux et contribuent à une fragmentation accrue des échanges mondiaux. Les attaques récentes des rebelles Houthis du Yémen en mer rouge et dans le golfe d'Aden, qui ont perturbé les routes maritimes, illustrent la vulnérabilité de l'économie mondiale.

Dans ce contexte, les dernières perspectives de l'économie mondiale publiées par le FMI en juillet 2024 prévoient un accroissement du PIB mondial de 3,2% en 2024 en deçà de la réalisation de +3,3% en 2023. Le rythme de progression du PIB augmenterait légèrement aux Etats Unis (+2,6% après +2,5% en 2023), et en zone euro (+0,9% contre +0,5% en 2023). En Chine, la croissance du PIB devrait se hisser à 5,0% en 2024 contre une réalisation de 5,2% l'année précédente.

### I.1- L'évolution de la situation économique dans les principaux pays et grandes zones

#### I.1.1- Les États-Unis d'Amérique

**Aux États-Unis**, après un début d'année marqué par une croissance modeste du PIB de 0,4% au premier trimestre 2024, l'économie américaine devrait enregistrer une croissance de 0,7% au deuxième trimestre, portée en partie par les dépenses de consommation (selon les estimations rapides du Bureau des Analyses Economiques parues le 25 juillet 2024). En ce qui concerne l'inflation, bien qu'en baisse, elle reste élevée, ressortant à 3,0% en juin, après 3,3% en mai et 3,4% en avril 2024.

#### I.1.2- La Zone Euro

Dans **la zone euro**, la reprise se confirme, soutenue par une amélioration de l'activité dans le secteur des services. Le PIB de la zone euro aurait progressé de 0,3% au deuxième trimestre 2024, selon les estimations rapides d'Eurostat. Quant à l'inflation, elle reste stable et modérée à 2,5% en juin, malgré une hausse des prix de 4,1% dans le secteur des services.

#### I.1.3- Le Japon

Au **Japon**, l'économie a souffert d'une contraction au premier trimestre 2024. En effet, le PIB a baissé de 0,7% principalement en raison de la baisse de la consommation privée. En revanche, au deuxième trimestre, la croissance de l'économie japonaise a rebondi de 0,8%, comparé au premier. Une reprise plus forte que prévu grâce

à un net rebond de la consommation. De même, l'inflation a décéléré pour se situer à 3,2%, en mai 2024 après 3,5% en avril 2024.

### I.1.4- Le Royaume-Uni

Au **Royaume-Uni**, selon les estimations de l'Office for National Statistics (ONS), le PIB a crû de 0,7% au premier trimestre comparé au trimestre précédent. Cette hausse est en grande partie imputable au secteur des services. Concernant l'inflation, elle se maintient à 2,8% en juin 2024, identique à celle du mois de mai 2024.

**Tableau 5 : Taux de croissance du PIB dans les pays avancés (en %)**

| Pays                | Est. 2022 (Maj PEM juil. 2024) | Est. 2023 (Maj PEM juil. 2024) | Prév. 2024 (Maj PEM juil. 2024) |
|---------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| <b>Mondiale</b>     | <b>3,5</b>                     | <b>3,3</b>                     | <b>3,2</b>                      |
| <b>Pays avancés</b> | <b>2,6</b>                     | <b>1,7</b>                     | <b>1,7</b>                      |
| <i>Etats Unis</i>   | 1,9                            | 2,5                            | 2,6                             |
| <i>Japon</i>        | 1,0                            | 1,9                            | 0,7                             |
| <i>Royaume-Uni</i>  | 4,3                            | 0,1                            | 0,7                             |
| <b>Zone Euro</b>    | <b>3,4</b>                     | <b>0,5</b>                     | <b>0,9</b>                      |
| <i>Allemagne</i>    | 1,8                            | -0,2                           | 0,2                             |
| <i>France</i>       | 2,6                            | 1,1                            | 0,9                             |
| <i>Italie</i>       | 4,0                            | 0,9                            | 0,7                             |
| <i>Espagne</i>      | 5,8                            | 2,5                            | 2,4                             |

Source : FMI (PEM juillet 2024)

### I.1.5- Les pays émergents et pays en développement

Dans les **économies émergentes et pays en développement**, les prévisions ont été révisées à la hausse, atteignant une croissance de

4,3% en 2024. Cette évolution est principalement tirée par une activité plus robuste en Asie, en particulier en Chine et en Inde.

**En Chine**, le PIB a enregistré une croissance de 0,7% au deuxième trimestre 2024, après une hausse de 1,5% au premier trimestre. Le taux de croissance prévisionnel de l'année 2024 a été révisé à la hausse de 0,4 point de pourcentage et atteint 5,0%, soutenu par une consommation privée dynamique et des exportations solides.

Concernant l'inflation, elle demeure faible, enregistrant une légère baisse à -0,2% (variation mensuelle) en juin, après -0,1% en mai et un recul de 1,0% en mars 2024. Sur les cinq premiers mois de l'année, l'inflation en Chine reste globalement basse.

**En Afrique subsaharienne**, selon les publications du FMI de juillet 2024, la croissance économique augmenterait à 3,7% en 2024, après 3,4% en 2023.

**Au Nigéria**, après un début d'année robuste marqué par une croissance du PIB de 2,98% au premier trimestre, l'activité économique devrait ralentir au deuxième trimestre, avec une baisse de l'indice PMI composite à 52,2 après 53,1. Cette évolution a conduit à une révision à la baisse des perspectives de croissance de 0,2 point de pourcentage. En glissement annuel, l'inflation continue de poser des défis au Nigéria où son taux (variation mensuelle) reste très élevé et s'accélère légèrement en juin, atteignant 34,2% contre 33,9% en mai et 33,7% en avril précédent.

Quant à l'économie **Sud-africaine**, elle a connu un léger repli de 0,1% au premier trimestre, mais les indicateurs suggèrent un redressement au deuxième trimestre avec un indice PMI en hausse à

50,0 contre 49,5 au trimestre précédent. L'inflation, en glissement annuel, s'est affichée à 5,1% en mai après 5,2% en avril 2023.

**Tableau 6 : Taux de croissance du PIB dans les pays émergents et pays en développement (en %)**

| Pays                                    | Est. 2022<br>(Maj PEM<br>juillet<br>2024) |  | Est. 2023<br>(Maj PEM<br>juillet<br>2024) | Prév. 2024<br>(Maj PEM<br>juillet<br>2024) |
|---|---|--|---|--|
| Pays émergents et pays en développement | <b>4,1</b>                                |  | <b>4,4</b>                                | <b>4,3</b>                                 |
| <i>Chine</i>                            | 3,0                                       |  | 5,2                                       | 5,0  |
| <i>Russie</i>                           | -1,2                                      |  | 3,6                                       | 3,2  |
| <i>Brésil</i>                           | 3,0                                       |  | 2,9                                       | 2,1  |
| <i>Inde</i>                             | 7,0                                       |  | 8,2                                       | 7,0  |
| Afrique subsaharienne                   | <b>4,0</b>                                |  | <b>3,4</b>                                | <b>3,7</b>                                 |
| <i>Nigéria</i>                          | 3,3                                       |  | 2,9                                       | 3,1  |
| <i>Afrique du sud</i>                   | 1,9                                       |  | 0,7                                       | 0,9  |

Source : FMI (PEM juillet 2024), MEPD/DGE

Dans la **zone UEMOA**, la croissance est prévue à 5,4% et 5,7% respectivement pour le deuxième et troisième trimestres 2024, soutenue par une forte demande intérieure.

**Tableau 7 : Taux de croissance du PIB des pays de l'UEMOA**

| Pays                 | Croissance du PIB en 2022<br>(réal.) | Croissance du PIB en 2023<br>(est.) | Croissance du PIB en 2024<br>(prév.) |
|----------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| <i>Bénin</i>         | 6,3                                  | 6,4                                 | 6,2                                  |
| <i>Burkina Faso</i>  | 1,8                                  | 3,6                                 | 5,8                                  |
| <i>Côte d'Ivoire</i> | 6,2                                  | 6,5                                 | 6,1                                  |
| <i>Guinée Bissau</i> | 4,6                                  | 5,2                                 | 4,9                                  |
| <i>Mali</i>          | 3,5                                  | 4,7                                 | 5,1                                  |
| <i>Niger</i>         | 11,9                                 | 2,5                                 | 7,8                                  |
| <i>Sénégal</i>       | 3,8                                  | 4,6                                 | 8,8                                  |
| <i>Togo</i>          | 5,8                                  | 6,4                                 | 6,6                                  |
| <b>UEMOA</b>         | <b>5,5</b>                           | <b>5,3</b>                          | <b>7,3</b>                           |

Sources : MEPD/DGE, RSM mai 2024

## I.2- L'inflation et les taux de change

### I.2.1- L'inflation dans le monde

L'inflation mondiale devrait continuer à ralentir pour atteindre 5,8% en 2024, contre 6,8% l'année précédente. Ce ralentissement est principalement dû à l'atténuation des chocs sur les prix de l'énergie et à une réduction des pénuries de main-d'œuvre.

Tableau 8 : Taux d'inflation en glissement annuel des principaux pays avancés et pays en développement (en %)

|                              | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Chine</b>                 | 2,9  | 2,5  | 0,9  | 2,0  | 0,2  | 1,0  |
| <b>Brésil</b>                | 3,7  | 3,2  | 8,3  | 9,3  | 4,6  | 4,1  |
| <b>États-Unis</b>            | 1,8  | 1,2  | 4,7  | 8,0  | 4,1  | 2,9  |
| <b>Japon</b>                 | 0,5  | 0,0  | -0,2 | 2,5  | 3,3  | 2,2  |
| <b>Zone Euro</b>             | 1,2  | 0,3  | 2,6  | 8,4  | 5,4  | 2,4  |
| <b>Afrique Subsaharienne</b> | 8,1  | 10,2 | 11,0 | 14,5 | 16,2 | 15,3 |
| <b>Côte d'Ivoire</b>         | 0,8  | 2,4  | 4,2  | 5,2  | 4,4  | 4,0  |

Sources : WEO juillet 2024 (FMI) ; MEPD/DGE

### I.2.2- Les taux de change

Sur le **marché des changes** en moyenne sur les six premiers mois de l'année 2024, l'euro s'apprécie par rapport à la plupart des devises, à savoir le rouble (+17,4%), le yen (+12,9%), le yuan renminbi (+4,2%), le rand sud-africain (+2,9%) et le dollar canadien (+0,8%). En revanche, il recule de 2,5% par rapport à la livre sterling et reste stable face au dollar américain.

En variation mensuelle au mois de juin 2024, l'euro enregistre une baisse, en rythme mensuel, par rapport à la plupart des principales devises. Il chute face au yuan renminbi (-0,2%), au dollar canadien (-0,2%), au rand sud-africain (-0,5%), au dollar américain (-0,5%), à la livre sterling (-1,1%) et au rouble russe (-3,5%). Cependant, face au yen l'euro progresse de 0,8%.

### I.3- Les cours des matières premières

Sur la première moitié de l'année 2024, le **marché des matières premières** enregistre une évolution contrastée des principaux produits de base exportés et importés par la Côte d'Ivoire. En effet, les cours du cacao fèves (+149,9%), du café Robusta (+54,7%), du caoutchouc TSR20 (+19,7%), du riz thaïlandais 5% brisure (+24,6%), de l'or (+14,0%), du pétrole brut (+5,2%) augmentent. En revanche, les cours du coton (-4,4%), des engrais (-26,9%), du sucre (-6,6%), du blé dur (-25,6%), du gaz naturel (-26,2%) et de l'huile de palme (-5,5%) fléchissent.

Tableau 9 : Cours des matières premières à fin juin 2024

|                               | en Francs CFA/unité de mesure |             |               | en Dollar américain/unité de |             |               |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------|---------------|------------------------------|-------------|---------------|
|                               | 6 mois 2023                   | 6 mois 2024 | Var. 24/23    | 6 mois 2023                  | 6 mois 2024 | Var. 24/23    |
| <b>PRODUITS ALIMENTAIRES</b>  |                               |             |               |                              |             |               |
| <b>Café</b>                   | 1 508                         | 2 335       | <b>54,8%</b>  | 2,49                         | 3,85        | <b>54,7%</b>  |
| <b>Cacao</b>                  | 1 723                         | 4 312       | <b>150,2%</b> | 2,84                         | 7,10        | <b>149,9%</b> |
| <b>Huile de palme</b>         | 568                           | 537         | <b>-5,5%</b>  | 0,94                         | 0,89        | <b>-5,5%</b>  |
| <b>Sucre</b>                  | 298                           | 279         | <b>-6,5%</b>  | 0,49                         | 0,46        | <b>-6,6%</b>  |
| <b>Riz</b>                    | 304                           | 379         | <b>24,5%</b>  | 0,50                         | 0,62        | <b>24,6%</b>  |
| <b>MATIÈRES INDUSTRIELLES</b> |                               |             |               |                              |             |               |
| <b>Coton</b>                  | 1 286                         | 1 229       | <b>-4,5%</b>  | 2,12                         | 2,03        | <b>-4,4%</b>  |
| <b>Or</b>                     | 1 172 899                     | 1 337 552   | <b>14,0%</b>  | 1 933,30                     | 2 204,05    | <b>14,0%</b>  |
| <b>Pétrole brut</b>           | 48 446                        | 50 975      | <b>5,2%</b>   | 79,84                        | 84,01       | <b>5,2%</b>   |

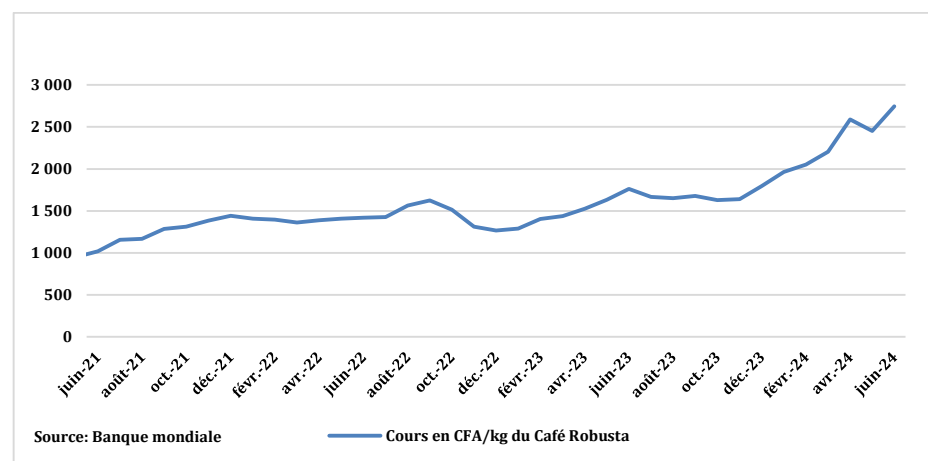
Sources : INSEE ; MEPD/DGE

### I.3.1- Les produits alimentaires

Au premier semestre 2024, les cours en monnaie locale, des principales cultures d'exportation affichent une évolution contrastée par rapport à la période correspondante de 2023.

*Les cours du café vert robusta* ont fortement augmenté (+54,8%) et s'établissent en moyenne à 2 335 FCFA/Kg à fin juin 2023 contre 1 508 FCFA/Kg à la période correspondante de 2023.

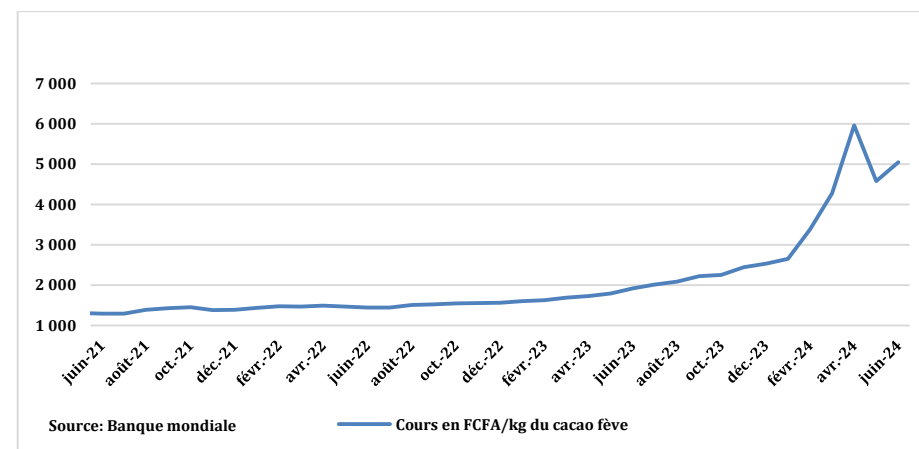
Figure 1 : Évolution des cours du café vert robusta en FCFA/kg



Source : MEPD/DGE

*Les cours du cacao* en FCFA ont également affiché des niveaux de prix très élevés. En effet, ils se sont accrus de 150,3% et ressortent en moyenne au premier semestre 2024 à 4 312 FCFA contre 1 723 FCFA à la période correspondante en 2023.

Figure 2 : Évolution des cours du cacao en F CFA/kg

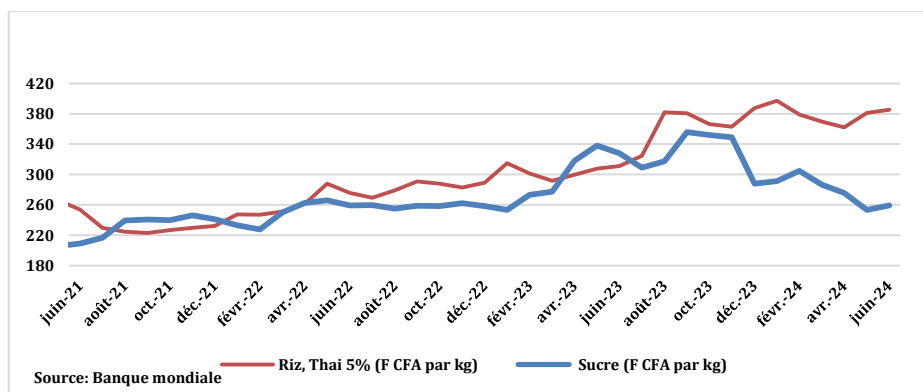


Source : MEPD/DGE

En ce qui concerne le *riz* blanchi de variété 5% brisures, les cours moyens s'établissent à 379 FCFA/Kg au premier semestre 2024, en hausse de 24,5% par rapport à la période correspondante de 2023.

En revanche, au niveau du *sucre*, les cours moyens ont affiché une baisse de 6,5% au cours du premier semestre 2024. Ils ressortent à 279 FCFA/kg contre 298 FCFA/kg à la même période de 2023.

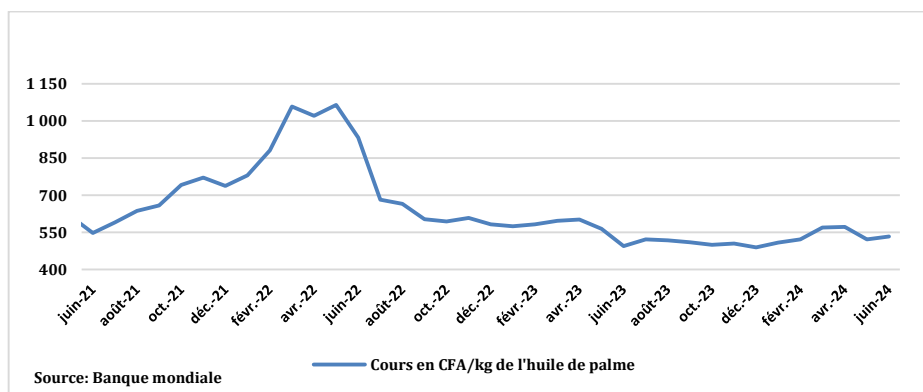
Figure 3 : Évolution des cours du sucre et du riz F CFA/kg



Source : MEPD/DGE

Sur le marché de l'huile de palme, les cours ont reculé de 5,5% pour s'afficher en moyenne à 537 FCFA/Kg contre 568 FCFA/Kg au premier semestre 2023.

Figure 4 : Évolution des cours de l'huile de palme en FCFA/kg



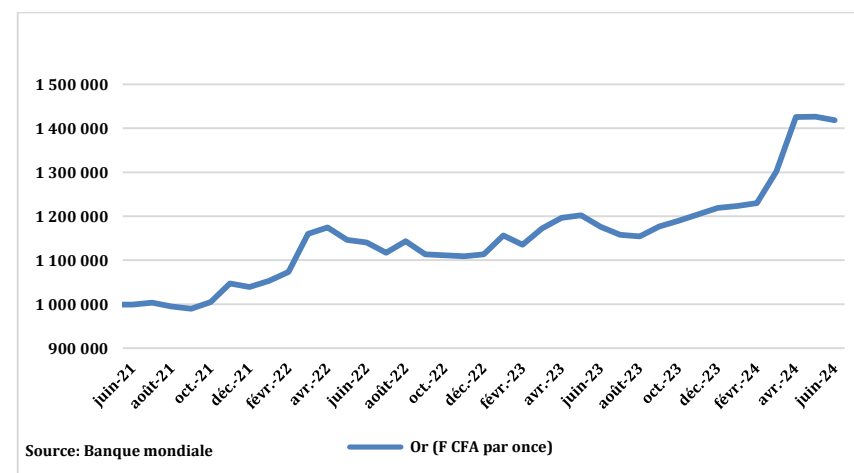
Source : MEPD/DGE

### I.3.2. Les produits industriels

Les cours des produits industriels ont enregistré un accroissement, à l'exception du coton.

Ainsi, à fin juin 2024, les cours de l'or progressent de 14,0% pour s'établir en moyenne à 1 337 552 FCFA par once après 1 172 899 FCFA par once au semestre correspondant de 2023.

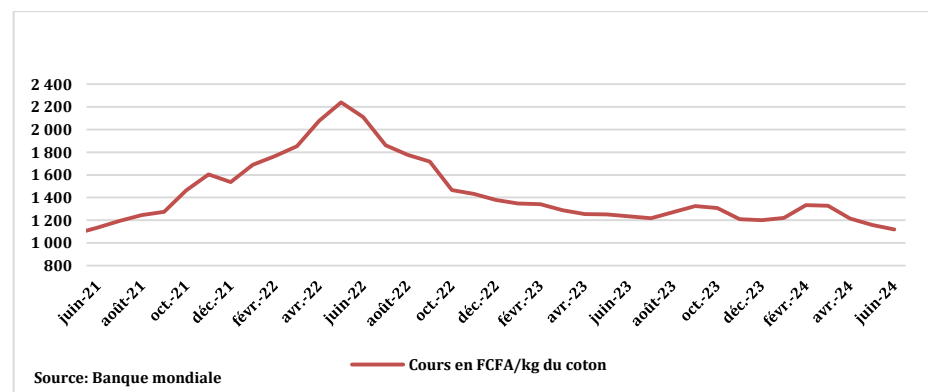
Figure 5 : Évolution des cours de l'or en FCFA/once



Source : MEPD/DGE

Les cours moyen du coton enregistrent une diminution de 4,5% pour ressortir à 1 229 FCFA/kg contre 1 286 FCFA/kg au premier semestre 2023.

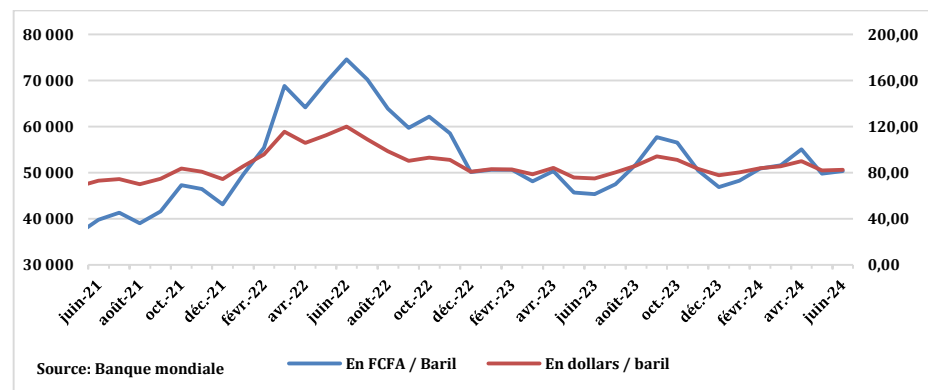
Figure 6 : Évolution des cours du coton en FCFA/kg



Source : MEPD/DGE

En ce qui concerne le **pétrole brut**, les cours ont progressé de 5,2%. En effet, au premier semestre 2024, les cours se sont établis en moyenne à 50 975 FCFA le baril contre 48 447 FCFA enregistrés à la période correspondante de 2023.

Figure 7 : Évolution des cours du pétrole en FCFA/baril



Source : MEPD/DGE

## II - LE CADRAGE DE L'ECONOMIE IVOIRIENNE EN 2024

Sur le plan national, l'activité économique continue de tirer profit de la dynamique impulsée par la poursuite de l'exécution du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 et du Programme Jeunesse du Gouvernement (PJ Gouv).

Concernant le Programme Jeunesse du Gouvernement, le Conseil des Ministres a adopté, le 08 mai 2024 au Palais présidentiel à Abidjan-Plateau, une communication relative à l'adoption des objectifs 2024 qui s'articulent essentiellement autour d'activités liées à la consolidation des acquis et à la poursuite de l'exécution des chantiers de développement et d'épanouissement de la jeunesse. L'ensemble des initiatives et des réformes prévues sous ces différents axes sont estimées à 438,4 milliards de FCFA et devraient permettre d'impacter environ 1,5 million de jeunes et de construire ou de réhabiliter 142 infrastructures de jeunesse.

Par ailleurs, dans le cadre de la consolidation de la diversification économique, de la transition écologique et du développement industriel, le Conseil des Ministres a adopté le 12 juin 2024, deux accords de prêt portant respectivement sur 45 000 000 d'Euros soit 29 518 065 000 de Francs CFA et 120 000 000 d'Euros, soit 78 714 840 000 de Francs CFA avec la Banque Africaine de Développement (BAD) en vue du financement du Programme de Diversification, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emploi (DAICE). Ce programme vise à accompagner la transformation structurelle de l'économie ivoirienne en faveur de la diversification de l'économie et de l'industrialisation, en soutenant la compétitivité des entreprises, la promotion des secteurs prioritaires et l'innovation. Il prévoit, notamment (i) le développement de grappes industrielles

prioritaires, (ii) l'appui à la transformation numérique, à la transition énergétique et à l'adoption de technologies vertes ainsi que (iii) le renforcement de la compétitivité des agents économiques tels que les PME, à travers des prêts bancaires garantis et le développement des contrats de partenariat public privé.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des ménages, un projet d'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan par la construction d'une usine de traitement de 150 000 m<sup>3</sup>/j sur la lagune Aghien et d'un réseau de distribution associé sera mis en œuvre avec l'appui financier de 22 300 000 000 Francs CFA de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). L'objectif global du projet est d'assurer, de façon durable, l'approvisionnement en eau potable en qualité et en quantité aux populations du District Autonome d'Abidjan (DAA), notamment dans les communes de Cocody, de Bingerville, d'Adjamé, d'Attécoubé, d'Abobo, de Yopougon et du Plateau.

Au niveau fiscal, en vue d'optimiser le recouvrement des impôts et taxes, le Gouvernement a institué le prélèvement bancaire comme seul mode de paiement de tous les impôts et taxes auxquels sont soumis les contribuables relevant d'un régime réel d'imposition (régime simplifié d'imposition et régime normal d'imposition).

Aussi, dans l'optique de moderniser les services des douanes, un projet « Douane Intelligente » avec l'acquisition et l'utilisation de technologies avancées a bénéficié d'un financement de 649 881 757 Yuans Renminbi, soit 55 395 757 000 Francs CFA de la part de la Banque d'Export-Import de Chine (EXIMBANK OF CHINA). Ce projet vise à renforcer la sécurité des transits et d'assurer la fiabilité des opérations commerciales.

Ces solutions numériques, qui intègrent la reconnaissance automatique des documents et la traçabilité des marchandises, devraient permettre d'améliorer les capacités de contrôle, de simplifier les échanges commerciaux et de fluidifier le transit. Ce projet couvre quinze (15) villes, à savoir Abidjan, San Pedro, Aboisso, Abengourou, Yamoussoukro, Daloa, Bouaké, Korhogo, Ferkessédougou, Ouangolodougou, Noé, Niablé, Tarkikro, Laleraba et Pogo.

Au niveau monétaire, la Banque Centrale de l'UEMOA, la BCEAO, poursuit l'orientation restrictive de sa politique monétaire par le maintien de ses taux directeurs à des niveaux élevés après six relèvements consécutifs. Ainsi, depuis le 16 décembre 2023, le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité a atteint 3,50% contre 2% en mars 2022 tandis que le taux de guichet de prêt marginal s'est situé à 5,50% contre 4% en mars 2022. Quant au coefficient des réserves obligatoires, il est resté inchangé à 3,0% depuis le 16 mars 2017.

Après une baisse de compétitivité au 1er trimestre 2024, en variation trimestrielle, l'économie ivoirienne a enregistré une hausse au deuxième trimestre, sous l'effet d'une dépréciation du Taux de Change Effectif Réel (TCER) de 6,3% pour s'afficher à 95,23. Cette évolution provient essentiellement de la baisse du différentiel de prix (-7,4%), malgré l'appréciation du Taux de Change Effectif Nominal (TCEN) (+1,3%). Cependant, en glissement annuel, la Côte d'Ivoire enregistre une perte de compétitivité en lien avec une hausse du TCEN de 23,9% malgré le repli de 7,4% du rapport des prix. Ainsi, le TCER est passé de 85,7 à 98,4.

Concernant l'indicateur du climat des affaires produit par la BCEAO, qui synthétise les opinions des chefs d'entreprises en Côte d'Ivoire, il est demeuré au-dessus de sa tendance de longue période sur le



premier semestre 2024. Il affiche une augmentation de 0,6% en moyenne sur la période, en glissement annuel. Cette évolution traduit un maintien de la confiance des chefs d'entreprises quant à l'orientation favorable des activités.

Les analyses dans cette partie sont fondées sur les données à fin juin 2024 (sauf indications contraires) qui devraient permettre de conforter les hypothèses macroéconomiques qui serviront de base à la projection des principaux agrégats de l'économie.

### II.1- La production agricole

Au premier semestre 2024, le secteur primaire est marqué par une évolution défavorable de l'agriculture d'exportation et industrielle. Toutefois, il devrait bénéficier d'une bonne orientation de l'agriculture vivrière.

En effet, l'agriculture industrielle et d'exportation est caractérisée par le repli des productions de cacao fèves (-18,9%), de noix de cajou (-24,4%), de banane dessert (-2,1%), de sucre (-1,1%) et de régime de palme (-5,7%) tandis que celles de café (+101,2%), de coton graine (+53,0%), et de caoutchouc (+2,5%) progressent.

**Tableau 10 : Principales productions de l'agriculture d'exportation**

| (En tonnes)        | 6 mois 2023 | 6 mois 2024 | Variation (%) | Prév. annuelles 2024 Réalisées en mars 2024 |
|--------------------|-------------|-------------|---------------|---|
| Cacao fèves        | 889 979,0   | 721 743,0   | -18,9         | 9,8%  |
| Café               | 35 172,0    | 70 782,0    | 101,2         | 70,6%                                       |
| Noix de cajou      | 1 147 087,0 | 867 528,0   | -24,4         | 2,0%  |
| Banane dessert     | 225 038,9   | 220 282,0   | -2,1          | 4,2%  |
| Caoutchouc naturel | 717 543,6   | 735 825,8   | 2,5           | 8,0%  |
| Sucre              | 129 854,7   | 128 446,5   | -1,1          | 2,0%  |
| Coton graine       | 166 076,0   | 254 083,2   | 53,0          | 71,4%                                       |
| Régime de palme    | 1 744 472,4 | 1 645 171,3 | -5,7          | 2,9%  |

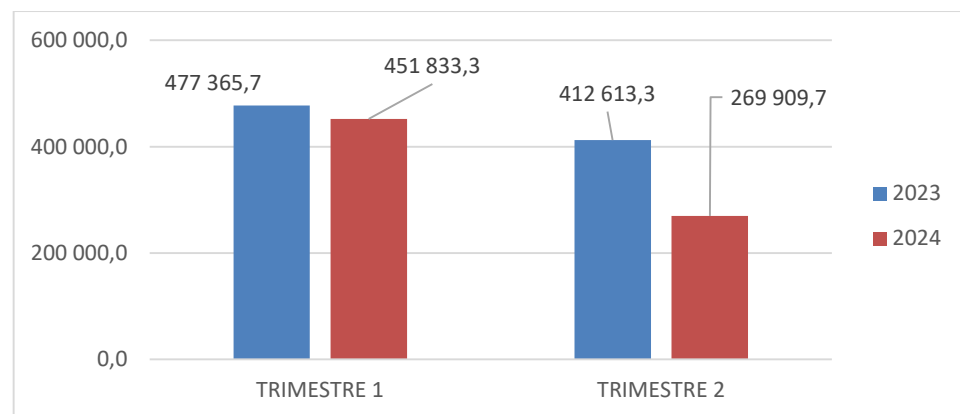
Sources : MEPD/DGE, OPA, MEMINADER

Par spéculation, les principales tendances à fin juin 2024 par rapport à fin juin 2023 se présentent comme suit :

La production de **cacao fèves** pâtit de conditions climatiques défavorables, à savoir des précipitations excessives sur le littoral et des pluies insuffisantes dans l'hinterland sur la période allant de juin et à octobre 2023. Toutefois, le revenu brut cumulé perçu par les producteurs de cacao au premier semestre 2024, estimé à 856,698 milliards de FCFA, est en hausse de 6,96% comparé à la même

période de l'année précédente. Cette embellie est attribuable à la hausse du prix moyen d'achat bord champ de 31,8% qui s'affiche à 1 187 FCFA/Kg.

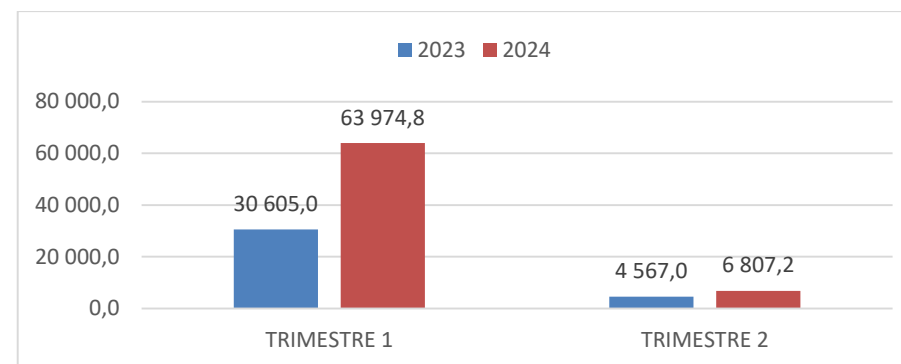
**Figure 8 : Production de cacao (en tonnes)**



Sources : CCC ; MEPD/DGE

Du côté du **café**, après la chute enregistrée en 2023, la production reprend, en lien avec des conditions climatiques et agronomiques favorables. Le prix garanti bord champ du café se situe à 900 FCFA/Kg au premier semestre 2024 contre 750 FCFA/Kg à la même période de 2023, soit une progression de 20,0%. Dans ce contexte, le revenu brut cumulé perçu par les producteurs, évalué à 63,703 milliards de FCFA, a plus que doublé.

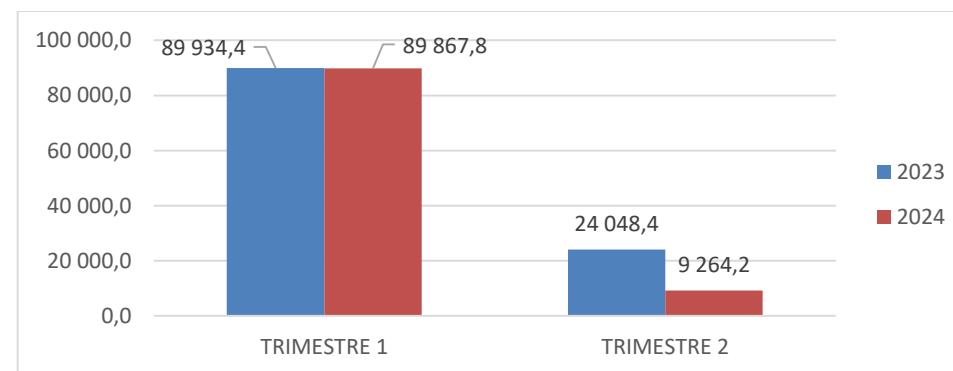
**Figure 9 : Production de café (en tonnes)**



Sources : CCC ; MEPD/DGE

La production **sucrière**, en baisse à fin juin 2024, devrait rebondir au cours de la prochaine campagne grâce aux investissements en cours prévus dans le plan contractuel entre le gouvernement et les entreprises sucrières.

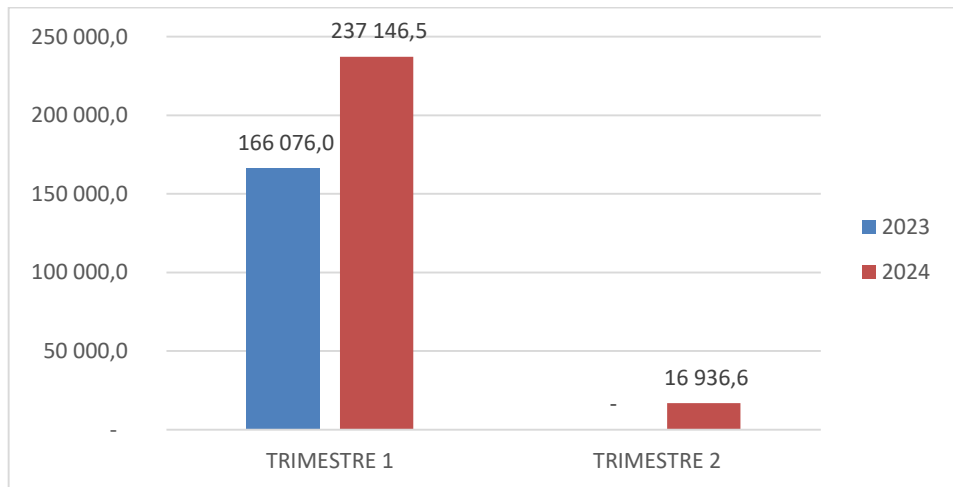
**Figure 10 : Production de sucre (en tonnes)**



Source : Filière Sucre ; MEPD/DGE

En ce qui concerne la production de **coton graine**, elle connaît une hausse résultant de la mise en œuvre réussie d'une formule de produit phytosanitaire innovante qui combat efficacement les « jassides ». Pour la campagne 2023-2024 qui s'est terminée en mai 2024, la production de coton s'est située à 347 922 tonnes contre 236 183 tonnes pour la campagne précédente, soit une augmentation de 47%. Le rendement moyen a enregistré également une hausse, passant de 574 Kg/ha à 886 Kg/ha.

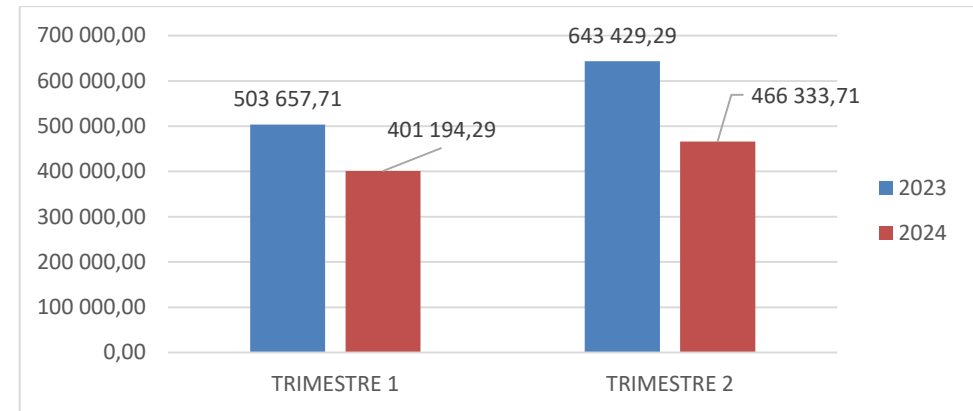
**Figure 11 : Production de coton graine (en tonnes)**



Sources : CCA ; MEPD/DGE

La production de **noix de cajou**, quant à elle, ressort en baisse au premier semestre 2024, en lien avec des conditions climatiques défavorables qui ont notamment affecté la floraison des plantes.

**Figure 12 : Production d'anacarde (en tonnes)**



Sources : CCA ; MEPD/DGE

La production de **banane dessert** bénéficie de la mise en œuvre du PURGA 2, avec des investissements dans des plantations industrielles à grande échelle.

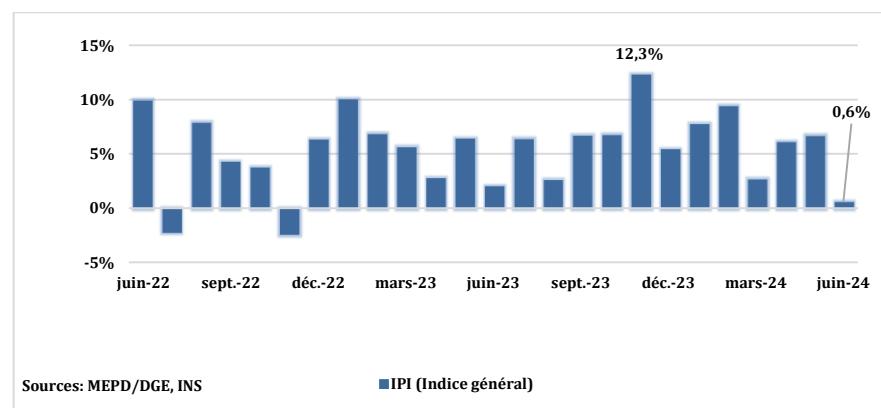
Malgré la pénurie de main d'œuvre constatée dans le secteur du **caoutchouc naturel**, la production enregistre une hausse de 2,5%. Le secteur bénéficie d'une organisation efficace et de mesures mises en œuvre pour améliorer sa durabilité.

Dans la filière **palmier à huile**, la production de **régimes de palme** se contracte de 5,7%. La filière reste confrontée au vieillissement de son verger et à une réduction de la main d'œuvre au profit d'autres cultures plus lucratives. Par ailleurs, elle bénéficie de l'appui du Gouvernement aux producteurs, notamment à travers le Programme Palmier Ivoire (PPI) initié par le Projet des chaînes de valeurs Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PCCET).

## II.2- La production industrielle

Le secteur secondaire évolue favorablement, soutenu en partie par les industries extractives.

**Figure 13 : Évolution de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle en glissement annuel**

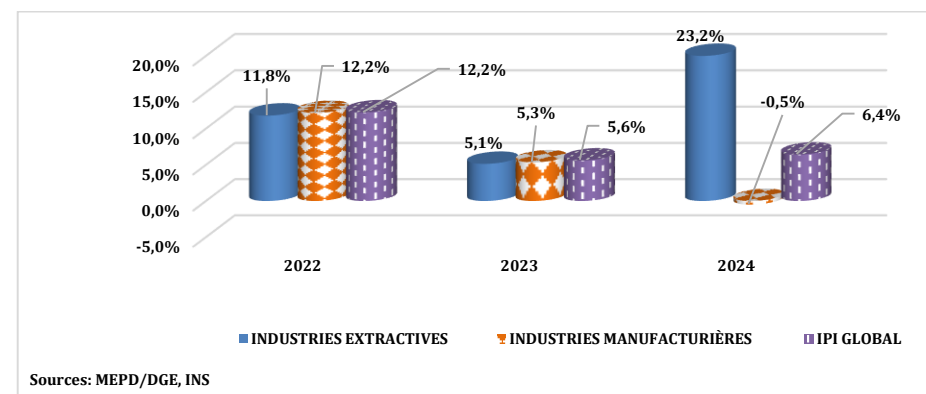


Sources : INS ; MEPD/DGE

En moyenne sur le premier semestre 2024, l'activité industrielle mesurée par l'**Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) en volume** s'accroît de 5,5% sous l'effet combiné de la progression des « industries extractives » (+21,8%) et des « industries de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau » (+5,7%) ainsi que de la baisse des « industries manufacturières » (-1,4%).

Dans les « **industries extractives** », la progression de la production s'explique par celle de la division « extraction d'hydrocarbures » (+46,8%) et « extraction de minerais métalliques » (+13,8%).

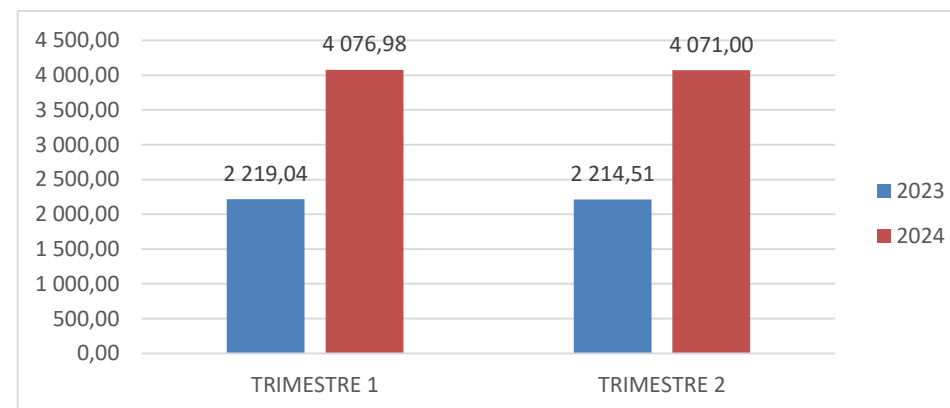
**Figure 14 : Evolution des indices de la production industrielle à fin juin en glissement annuel**



Sources : INS ; MEPD/DGE

La division « extraction d'hydrocarbures » bénéficie de la hausse de la production de pétrole brut (+83,6%), du fait du renforcement de l'exploitation du champ « baleine ».

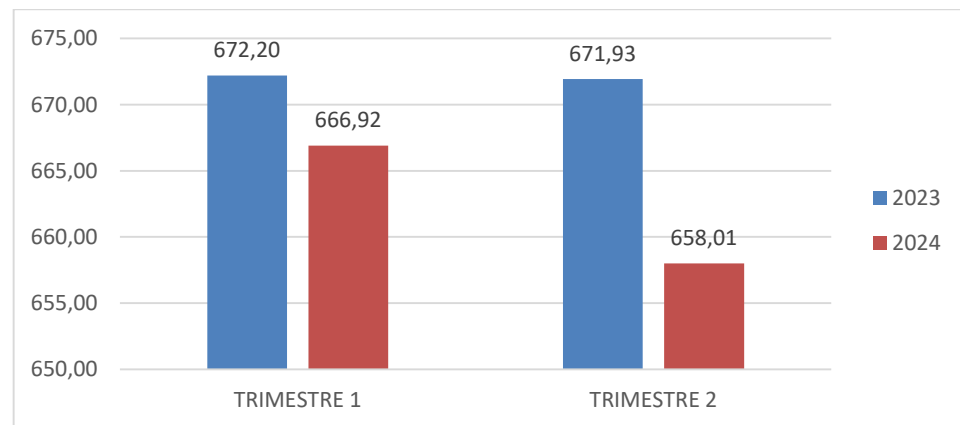
**Figure 15 : Production de pétrole brut (milliers de barils)**



Sources : PETROCI ; MEPD/DGE

En revanche, la production de gaz naturel se replie de 1,1% en relation avec la baisse de 8,7% de la production de son principal bloc (CI-27).

**Figure 16 : Production de gaz (millions de m<sup>3</sup>)**



Sources : PETROCI ; MEPD/DGE

La division « extraction de minerais métalliques », quant à elle, tire profit de la hausse de 19,9% de la production d'or en lien avec la montée en puissance de l'exploitation de la mine d'or de Gregbeu, dans le département de Zoukougbeu. Elle bénéficie également de la bonne tenue de la production de bauxite qui s'affiche à 204 995,0 tonnes à fin juin 2024. A l'inverse, les productions de manganèse et de nickel se replient respectivement de 38,1% et de 34,8%. Cependant, elles se redressent comparées à leurs niveaux du début de l'année.

Au niveau *des « industries de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau »*, la production nette d'électricité progresse de 7,2%, stimulée par l'accroissement de la consommation intérieure (+10,2%), alors que les exportations fléchissent de 37,0%,

principalement en raison de la baisse de la demande en provenance du Mali. Le secteur bénéficie depuis le mois de mai 2024 de l'entrée en service du barrage hydroélectrique de Gribo-Popoli d'une capacité de 112 MW, situé en aval de celui de Soubré. En outre, dans le cadre de la diversification des sources de production d'électricité du pays, l'entrée en production du barrage de Gribo-Popoli a été précédée par l'inauguration en juin 2023 de la centrale à cycle combiné gaz-vapeur d'Atinkou, d'une capacité de 390 MW et de la phase 1 de la centrale solaire de Boundiali en avril 2024 d'une capacité de 80 MW.

Au niveau *des « industries manufacturières »*, la production recule en raison de la baisse enregistrée dans les divisions « fabrication de produits alimentaires » (-6,9%), « activités de fabrication de textiles » (-26,6%), « métallurgie » (-32,8%), « fabrication d'ouvrages en métaux » (-17,7%) et « fabrication de meubles et matelas » (-17,9%). En revanche, les productions des divisions « fabrication de boissons » (+0,3%), « imprimerie et reproduction d'enregistrements » (+10,9%), « fabrication de produits chimiques » (+9,4%), « raffinage pétrolier, cokéfaction » (+6,3%), et « travail du caoutchouc et du plastique » (+13,7%) connaissent une progression.

Spécifiquement dans la division « raffinage pétrolier, cokéfaction », la production de produits pétroliers augmente de 7,8% à fin juin 2024, soutenue par la hausse de la consommation nationale (+5,0%) et des exportations (+19,0%).

### II.3- Le BTP

L'indicateur avancé des activités du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), durant le premier semestre 2024, s'est replié de 24,2% en lien avec le reflux des consommations de « ciment »

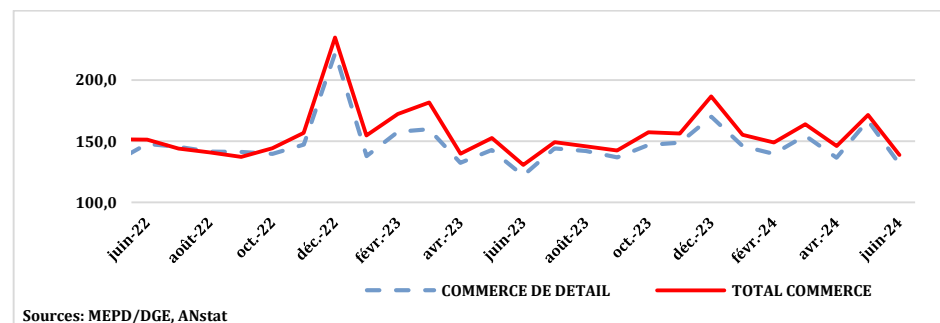
(-9,8%), de « tôles et bacs » (-29,0%), de « bitume » (-43,9%), de « gravier » (-26,9%) et de « câbles et fils électriques » (-19,4%). A l'inverse, les consommations de « béton » (+15,2%) et de « sable » (+29,2%) augmentent. La contraction du BTP s'explique par la livraison en 2023 de nombreuses infrastructures prévues pour l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) passée.

## II.4- Les activités tertiaires

Le secteur tertiaire est caractérisé par une évolution favorable de la quasi-totalité de ses composantes à l'exception des télécommunications qui enregistrent un repli de chiffre d'affaires.

Dans le **commerce de détail**, l'indice du chiffre d'affaires s'accroît de 2,7%. La division est portée par le « commerce de détail en magasin spécialisé » (+4,3%) en dépit d'une contraction du chiffre d'affaires du « commerce de détail en magasin non spécialisé » (-5,2%).

Figure 17 : Evolution de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail

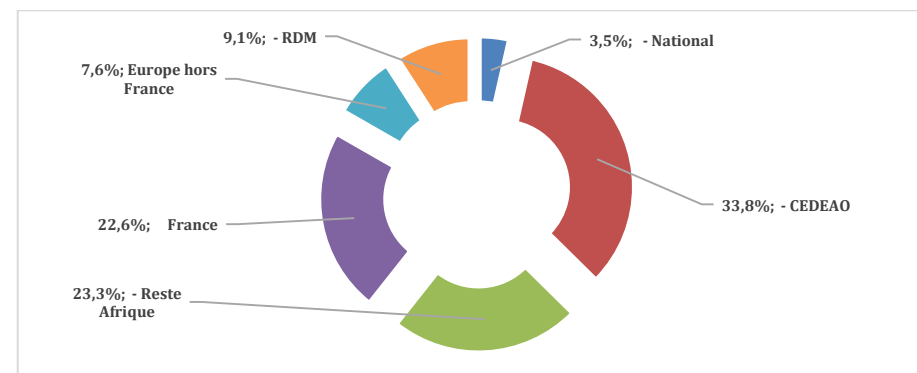


Sources : BCEAO ; MEPD/DGE

**Au niveau du transport, le trafic aérien** reste dynamique. En effet, le nombre de passagers commerciaux s'accroît de 9,0%, impacté par les fortes hausses enregistrées au cours des deux premiers mois de l'année à l'occasion de l'organisation de la CAN 2023. Cette bonne tenue est attribuable à l'ensemble des destinations, à savoir le trafic national (+10,8%), le trafic avec la CEDEAO (+1,0%), le reste de l'Afrique (+22,0%), l'Europe (+8,9%) et le Reste du Monde (+2,4%).

S'agissant de la structure du trafic, elle reste dominée par le trafic avec la CEDEAO (33,8% ; 370 955 passagers), l'Europe (30,2% ; 331 174 passagers) et le reste de l'Afrique (23,3% ; 255 029 passagers).

Figure 18 : Répartition des passagers au départ d'Abidjan par destination (1<sup>er</sup> semestre 2024)



Sources : AERIA ; MEPD/DGE

**Le transport routier** devrait connaître une évolution mitigée au regard de la consommation des carburants gasoil et super. En effet, le volume de gasoil consommé progresse de 1,4% au premier semestre 2024, tandis que celui du super se contracte de 1,8%.

**Le transport maritime**, quant à lui, demeure bien orienté au regard des données provisoires sur le trafic global de marchandises. Ce dernier progresse de 10,9% au premier semestre, après une hausse de 6,4% au premier trimestre. Cette bonne évolution résulte de la hausse du transbordement (+231,3%) et est atténuée par le repli du trafic national (-1,9%) et du transit (-5,2%).

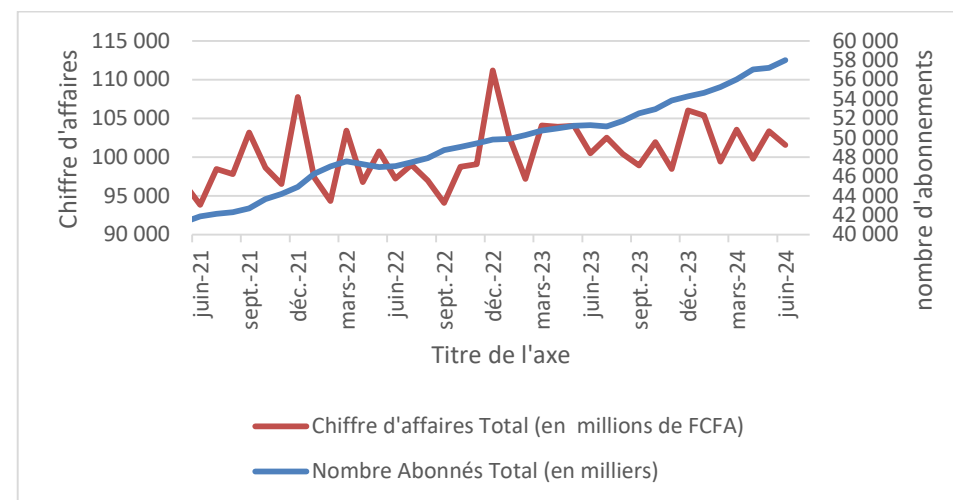
Au port d'Abidjan, le trafic global de marchandises s'accroît de 14,8% selon les données provisoires du premier semestre 2024, du fait du dynamisme du transbordement (+279,7%) et du repli du trafic national (-0,8%) et du transit (-2,7%). Les activités de transbordement continuent de tirer profit de la mise en service du second terminal à conteneur mis en service au dernier trimestre de 2022.

Au port de San-Pedro, le trafic global se contracte de 8,0% au terme des six premiers mois de l'année, après -12,1% à fin mars 2024, en lien avec le trafic national (-7,3%), le transit (-12,2%) et le transbordement (-7,5%).

**Le transport ferroviaire** s'accroît de 2,7% du fait d'une augmentation du trafic international de 1,6% et du trafic national de 88,3%.

Le secteur des **télécommunications** est marqué par un repli du chiffre d'affaires en dépit de la hausse du volume d'activité. Au terme des cinq premiers mois de 2024, le chiffre d'affaires des télécommunications se contracte de 0,5%, comparativement à la période correspondante de 2023. Quant aux trafics voix, SMS et internet, ils progressent respectivement de 2,0%, 19,1% et 188,3% en lien avec les investissements réalisés dans le cadre de la Stratégie Nationale du Numérique.

**Figure 19 : Évolution du chiffre d'affaires et des abonnés dans la téléphonie mobile**



Sources : ARTCI ; MEPD/DGE

## II.5- L'emploi moderne

Le secteur de l'emploi formel est marqué par la poursuite de l'accroissement de l'effectif des salariés. En effet, à fin mai 2024, il progresse de 7,0% en glissement annuel, porté à la fois par le secteur privé (+6,9%) et le secteur public (+7,4%).

Cependant, le nombre total d'emplois bruts créés au cours des cinq premiers mois de 2024 recule de 18,5% comparativement à la période correspondante de 2023 pour se situer à 53 531. Cette baisse provient de la contraction des créations brutes dans le privé (-29,0%) et de la forte hausse dans le public (+68,2%). Le secteur privé enregistre 41 659 nouvelles immatriculations dont 32,0% dans le commerce, 15,4% dans l'industrie manufacturière et 13,1% dans les BTP. Dans le

secteur public, 11 872 nouveaux fonctionnaires et agents de l'État ont été affectés principalement dans les ministères en charge de la formation (29,1%) et de la santé (26,3%).

## II.6- L'évolution des prix à la consommation et des prix de la production industrielle

L'inflation connaît un ralentissement au mois de juin 2024, mais reste cependant à des niveaux élevés sur fond de renchérissement des prix des produits alimentaires.

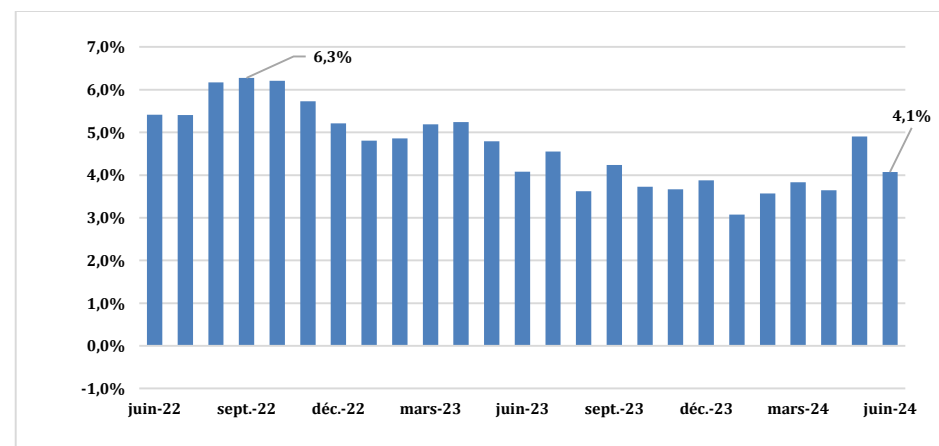
Les prix à la consommation continuent de refléter les effets persistants des pressions inflationnistes observées sur l'année 2023, en raison du renchérissement des prix des produits alimentaires consécutif (i) à une insuffisance de l'offre locale, (ii) à l'augmentation des coûts du transport due à la hausse du prix de l'énergie au niveau mondial et (iii) à la poursuite de la guerre Russo-ukrainienne qui exacerbe les tensions sur les produits alimentaires et perturbe les chaînes d'approvisionnement.

En vue de préserver le pouvoir d'achat des ménages, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie.

En moyenne, sur le premier semestre de l'année en cours, l'indice général des prix à la consommation progresse de 3,8%, comparé à la même période de 2023. Cette hausse provient du renchérissement des prix des produits comestibles (+5,7%) et des produits non comestibles (+2,8%). Les produits comestibles les plus marqués par ces accroissements sont les poissons (+9,2%), les céréales transformées (+8,5%) ainsi que les tubercules et plantains (+5,5%). Concernant les produits non comestibles, les loyers effectifs (+6,4%), les coûts de

l'« électricité, gaz et autres combustibles » (+10,5%), les services de transport (+4,6%) et les « meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements » (+5,6%) enregistrent les hausses les plus importantes.

Figure 20 : Évolution de la dynamique de l'indice général des prix à la consommation en glissement annuel



Sources : INS ; MEPD/DGE

## II.7- Les échanges extérieurs

Au premier semestre 2024, comparativement à la même période de 2023, le **commerce extérieur hors biens exceptionnels** affiche un excédent commercial (FOB-CAF) de 610,9 milliards de FCFA. Ce résultat positif, en hausse de 125,8% par rapport à l'excédent de 270,6 milliards de FCFA enregistré à la même période de l'année précédente impacte favorablement les actifs extérieurs. Cette amélioration résulte d'une augmentation des exportations en valeur de 3,9% (soit 218,5 milliards de FCFA), combinée à une diminution des



importations en valeur de 2,3% (soit 121,8 milliards de FCFA) comparativement à fin juin 2023. Le taux de couverture des importations par les exportations progresse de 6,6 points de pourcentage pour atteindre 111,6%. En outre, les termes de l'échange s'améliorent de 14,5%, sous l'effet d'une hausse de 6,6% des prix à l'export et d'une baisse de 6,9% des prix à l'import.

Les **exportations** sont soutenues par les ventes de « produits miniers » (+32,6%), de « produits de première transformation » (+13,8%), de « produits manufacturés » (+2,8%) et de « conserves et préparations alimentaires » (+20,0%). Cette embellie est toutefois modérée par le recul des ventes de produits de l'« agriculture industrielle et d'exportation » (-9,7%) et de ceux de l' « agriculture, élevage, pêche » (-4,5%).

Les principaux produits qui tirent les exportations sont l'or brut (+34,4%) et le pétrole brut (+41,1%) en lien avec les fortes hausses des volumes et des prix.

Quant au cacao transformé, il enregistre une augmentation significative de 16,6%, stimulée par une progression des prix de 30,7%. De même, les « produits pétroliers autres que le pétrole brut » contribuent à la hausse en valeur des exportations, en augmentant de 10,9%, principalement sous l'effet de l'accroissement des volumes exportés (+24,0%).

L'analyse de la structure des exportations à fin juin 2024 met en évidence une prédominance des produits transformés, représentant 39,9% de la valeur totale. Cette part dépasse légèrement celle des produits primaires (39,8%) suivi des produits miniers (20,3%).

Les **importations** baissent suite au recul des achats de « biens intermédiaires » (-22,0%). A l'inverse, les importations de « biens d'équipement » (+12,3%), de « produits alimentaires » (+10,1%) et des « autres biens de consommation » (+4,5%) augmentent.

La baisse des achats des biens intermédiaires provient principalement des importations de pétrole brut (-23,8%), d'engrais (-45,3%) et de « fer, fonte, acier et ouvrages en ces métaux » (-19,8%) résultant d'une diminution conjointe des prix et des volumes.

En ce qui concerne la hausse des importations de produits alimentaires, elle est imputable principalement au riz (+57,5%) dont les prix et les volumes s'accroissent respectivement de 25,7% et 25,3%.

La structure des importations en valeur est similaire à celle de la même période de l'année 2023. Elle reste marquée par la prépondérance des importations de biens de consommation qui représentent 49,8% des importations en valeur. Quant aux biens intermédiaires et biens d'équipement, leurs parts ressortent respectivement à 27,9% et 22,2%.

L'analyse de la répartition géographique des **exportations en valeur** montre que l'UE reste la première destination des produits ivoiriens avec 32,2% des ventes. La zone économique européenne est talonnée par la CEDEAO (20,0%), l'Asie (17,3%), l'Europe hors UE (16,8%) et l'Amérique (6,7%). Relativement au premier semestre 2023, les parts de l'UE et des autres pays européens ont respectivement progressé de 2,0 et 2,5 points de pourcentage alors que celles de la CEDEAO, de l'Asie et de l'Amérique ont reculé respectivement de 0,4 point, 3,2 point et 0,8 point de pourcentage.

**Dans l'UE**, les principales destinations des exportations ivoiriennes ont été les Pays-Bas (11,2%), l'Allemagne (4,3%), la Belgique (4,3%), la France (3,1%) et l'Espagne (3,1%). Les principaux produits exportés vers ces pays sont le cacao fèves, le cacao transformé, le pétrole brut, le caoutchouc naturel et l'huile de palme.

**En Asie**, les principaux pays vers lesquels la Côte d'Ivoire a exporté ses marchandises sont le Vietnam (5,1%), l'Inde (4,1%), la Malaisie (3,3%), la Chine (2,5%) et le Bangladesh (0,7%). Les produits les plus exportés vers ces pays comprennent les noix de cajou, le caoutchouc naturel, les fèves de cacao, le coton en masse et le manganèse.

**En Amérique**, les principales orientations des exportations de la Côte d'Ivoire sont les Etats-Unis (4,1%), le Mexique (0,9%), le Brésil (0,8%), le Canada (0,6%) et les Îles Caïmans (0,2%). Les principaux produits exportés vers ces pays sont le cacao transformé, les fèves de cacao, le caoutchouc naturel et les amandes de cajou.

**Dans la zone CEDEAO**, les principales parts des exportations ivoiriennes se sont dirigées vers le Mali (8,9%), le Burkina-Faso (4,6%), le Ghana (1,3%), le Nigeria (1,0%) et le Togo (1,0%). Les produits principalement vendus à ces pays sont les « produits pétroliers autres que le pétrole brut », l'huile de palme, les « huiles essentielles et extraits végétaux », les « matières plastiques et les ouvrages en ces matières », ainsi que les « appareils mécaniques, électriques et électroniques ».

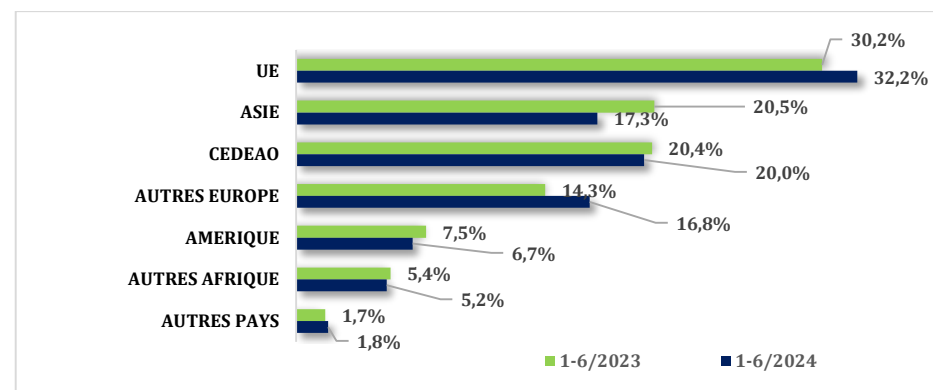
**Sur le reste du continent européen**, les principaux pays importateurs de biens ivoiriens sont la Suisse (12,8%), la Turquie (2,0%), le Royaume-Uni (1,8%), la Fédération de Russie (0,1%) et la Serbie (0,1%). Les principaux produits exportés vers ces pays sont l'or brut,

les fèves de cacao, le cacao transformé, le caoutchouc naturel et les amandes de cajou.

Parmi les **autres pays africains**, l'Afrique du Sud (2,6%), l'Algérie (0,7%), le Cameroun (0,5%), le Maroc (0,3%) et l'Égypte (0,2%) ont été les principales destinations des exportations de la Côte d'Ivoire. Les produits principalement exportés vers ces pays sont l'or brut, le café vert, les « produits pétroliers autres que le pétrole brut », le pétrole brut, ainsi que les « huiles essentielles et extraits végétaux ».

**Figure 21 : Répartition géographique des exportations à fin juin**

2024

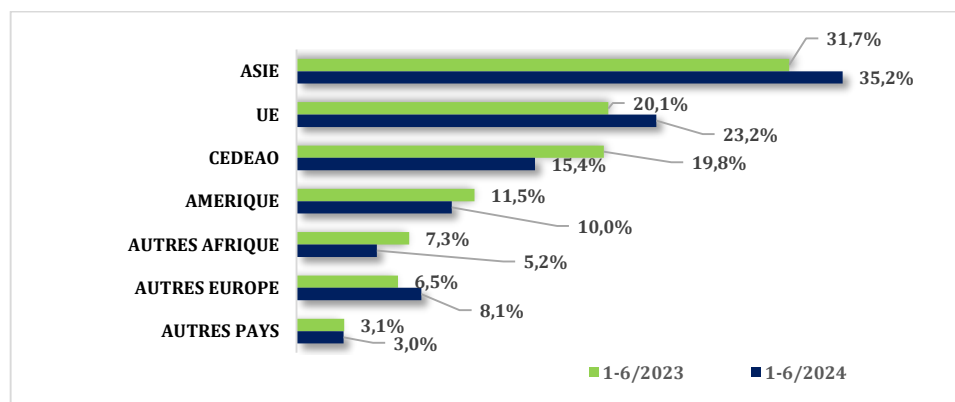


Sources : DGD; MEPD/DGE

En ce qui concerne les **importations**, la principale source est l'Asie représentant 35,2% des importations totales, suivie par l'UE avec 23,2%. La CEDEAO fournit 15,4% des importations, alors que l'Amérique en fournit 10,0%. Les autres pays de l'Europe représentent 8,1% des importations, tandis que les autres pays africains fournissent 5,2%.

*En Asie*, la Côte d'Ivoire a reçu principalement ses approvisionnements de la Chine (14,7%), la Corée du Sud (5,4%), l'Inde (4,3%), le Vietnam (2,4%) et la Thaïlande (1,9%). Le Riz, les « matériels de transport navigation maritime », le « fer, fonte, acier et ouvrages en ces métaux », les « machines mécaniques », ainsi que les « matériels de transport routier sauf véhicules de tourisme » constituent les produits majoritairement importés de ces pays.

**Figure 22 : Répartition géographique des importations à fin juin 2024**



Sources : DGD ; MEPD/DGE

*Dans l'UE*, la France (6,5%), la Belgique (5,3%), l'Allemagne (2,5%), l'Italie (2,2%) et les Pays-Bas (1,9%) sont les principaux fournisseurs de la Côte d'Ivoire en « produits pétroliers autres que le pétrole brut », « machines mécaniques », « produits pharmaceutiques », blé tendre et « machines électriques ».

*Dans la zone CEDEAO*, le Nigeria (12,5%) reste le premier fournisseur. Il est suivi du Sénégal (1,1%), du Ghana (1,0%), du Togo

(0,4%) et du Burkina-Faso (0,1%). Les achats réalisés auprès du Nigeria concernent principalement le pétrole brut.

## II.8- Les finances publiques

Au terme du premier semestre 2024, la situation des finances publiques est caractérisée par un niveau de recouvrement des recettes totales et dons inférieur aux objectifs ainsi qu'une sous-exécution des dépenses totales et prêts nets.

Les recettes totales et dons s'établissent à 4 213,7 milliards contre un objectif de 4 342,3 milliards, soit une moins-value de 128,6 milliards. Cette contreperformance résulte principalement d'un déficit de 185,1 milliards dans la mobilisation des recettes fiscales. Toutefois les efforts déployés pour renforcer la mobilisation des recettes non fiscales (+57,0 milliards), en particulier les cotisations des caisses de sécurité sociale (+29,2 milliards) et les recettes de services du trésor (+17,4 milliards), ont contribué à atténuer l'impact de cette sous-performance au niveau des recettes fiscales.

Les recettes fiscales (y compris les recettes affectées et parafiscalité) accusent une moins-value de 185,1 milliards pour se situer à 3 559,3 milliards contre un objectif de 3 744,4 milliards. Cette situation est imputable à une contre-performance des recettes fiscales intérieures (-80,9 milliards) et de la fiscalité de porte (-85,0 milliards). Les recettes fiscales intérieures subissent les contreperformances enregistrées dans le recouvrement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) (-42,6 milliards), des impôts sur les bénéfices (-63,9 milliards), de la taxe sur les télécommunications (-9,8 milliards), des droits d'enregistrement et de timbre (-4,7 milliards) et de l'impôt foncier (-4,1 milliards). Au niveau de la fiscalité de porte, la moins-

value est due aux contre-performances enregistrées au niveau des droits et taxes à l'importation (-37,8 milliards) et des recettes d'exportation (-42,6 milliards).

Les recettes non fiscales s'établissent à 532,3 milliards, avec une plus-value de 57,0 milliards par rapport à l'objectif, en lien essentiellement avec un dépassement des cotisations des caisses de sécurité (+29,2 milliards), et une bonne mobilisation des autres recettes non fiscales (+27,8 milliards) dont les recettes de service (+17,4 milliards).

En ce qui concerne les dons, ils se situent à 122,1 milliards, quasiment en ligne avec l'objectif (122,6 milliards).

Les dépenses totales et prêts nets sont exécutés à hauteur de 5 176,5 milliards comparés à l'objectif de 5 322,1 milliards, soit une sous-consommation de 145,6 milliards.

Les dépenses d'investissement sont exécutées à hauteur de 1 390,5 milliards (dont 821,5 milliards financés sur trésor et 544,9 milliards financés sur Prêts et dons projets), soit 165,5 milliards de moins que la prévision et un taux d'exécution de 89,4%, en lien avec un ralentissement dans l'exécution des projets financés sur ressources extérieures et Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

Les dépenses de personnel s'affichent à 1 239,8 milliards, quasiment en phase avec l'objectif de 1 239,9 milliards.

Les dépenses de fonctionnement s'affichent à 765,1 milliards comparé à l'objectif de 725,2 milliards à fin juin 2023, soit un dépassement de 39,9 milliards, en liaison principalement avec l'exécution des dépenses du plan de riposte sanitaire.

Les dépenses de sécurité quant à elles ressortent à 80,7 milliards, en dépassement de 17,2 milliards comparé à l'objectif. Cette surexécution s'explique par le renforcement du dispositif sécuritaire du pays face à la menace djihadistes aux frontières.

Les subventions et autres transferts sont en dépassement de 6,7 milliards et se situent à 393,7 milliards. Ils comprennent la subvention aux écoles privées (108,0 milliards), les bourses et pécules (51,3 milliards) et les subventions aux EPN (53,3 milliards), aux collectivités (16,0 milliards) et au secteur électricité (20,6 milliards).

Les intérêts de la dette ressortent à 719,6 milliards contre une prévision de 632,1 milliards, soit un dépassement de 87,5 milliards dû essentiellement au durcissement des conditions de marché, aux variations des taux de change et aux charges d'intérêt précomptés sur les émissions de bons de trésorerie à fin juin 2024. Les intérêts sur la dette intérieure et extérieure sont respectivement ressortis à 281,2 milliards et 438,3 milliards.

Il résulte de ces évolutions un déficit de 962,8 milliards (1,8% du PIB) à fin juin 2024 en deçà du déficit prévisionnel de 979,8 milliards à fin juin 2024 et pour un objectif plancher annuel fixé à 2 120,6 milliards représentant 4,0% du PIB.

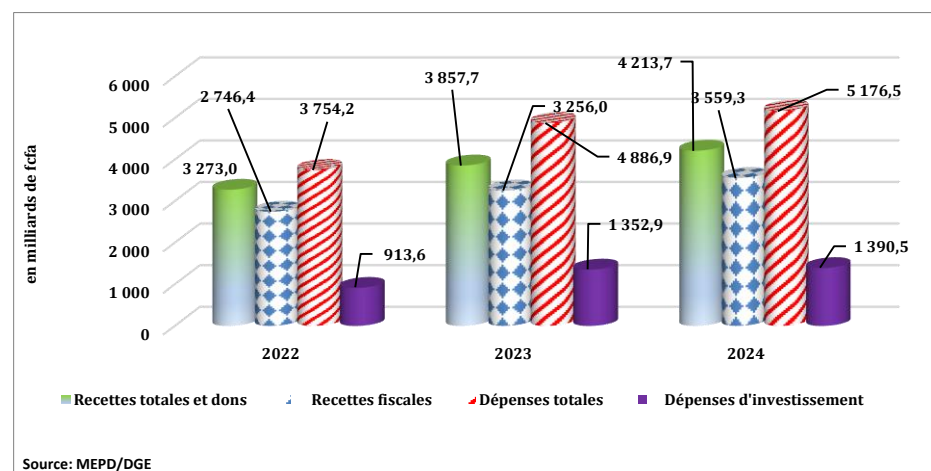
Afin de financer son déficit budgétaire et assurer le remboursement du capital de la dette, arrivé à échéance à fin juin 2024, la Côte d'Ivoire a levé sur le marché sous régional et celui international un montant total de 3 381,8 milliards.

Sur le marché sous régional, l'Etat ivoirien a mobilisé 1 455,5 milliards comprenant 553,4 milliards de bons de trésorerie et 902,1 milliards d'émissions budgétaires réparties entre 98,2 milliards

d'emprunts obligataires, 377,9 milliards d'obligations du trésor et 426,0 milliards d'emprunts obligataires.

Sur le marché international, l'Etat a eu recours à une émission d'Eurobond à hauteur de 1 926,3 milliards. En outre, il a bénéficié de tirages sur les prêts projets à hauteur de 522,7 milliards et d'un appui budgétaire de 364,1 milliards dont 348,9 milliards provenant du FMI.

**Figure 23 : Évolution des principaux agrégats des finances publiques à fin mai (en milliards de FCFA)**



Source : MFB , MEPD/DGE

## II.9- La situation monétaire et le secteur boursier

A fin juin 2024, en glissement annuel, la **situation monétaire** est marquée par un accroissement de la masse monétaire au sens large

(M2) sous l'effet du renforcement des encours des créances sur l'économie et des créances nettes sur l'Administration Centrale.

Quant au **marché boursier**, il est marqué par la bonne orientation des principaux indices boursiers.

### II.9.1- La masse monétaire et ses contreparties

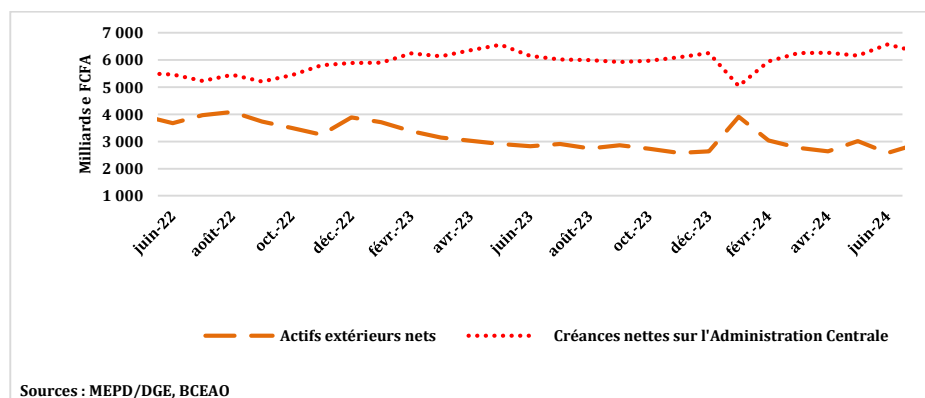
La **situation monétaire** est marquée par la poursuite de la politique de normalisation monétaire par les autorités monétaires se traduisant par le maintien de ses taux directeurs qui sont restés inchangés depuis le 16 décembre 2023. Le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité demeure à 3,50% et le taux du guichet de prêt marginal à 5,50%. Quant au coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union, il reste à 3,0%.

Ainsi, à fin juin 2024, la masse monétaire au sens large connaît une progression de 3,6% en rythme annuel, en hausse par rapport au mois précédent où elle s'est située à 2,9%. Cette évolution de l'agrégat monétaire résulte de l'effet combiné d'une accélération du rythme de croissance des encours des créances nettes sur l'Administration Centrale (+6,7% contre -6,1% à fin mai 2024), d'une décélération de celui des encours de créances sur l'économie (+7,6% contre +12,5% à fin mai 2024) et d'une dégradation des actifs extérieurs nets (-8,9% contre +3,8% à fin mai 2024).

Par ailleurs, vu sous l'angle de ses composantes, l'évolution de la masse monétaire, en rythme annuel, s'est traduite par la progression des autres dépôts inclus dans la masse monétaire (+4,0%), des dépôts transférables (+3,1%) ainsi que de la circulation fiduciaire (+4,4%).

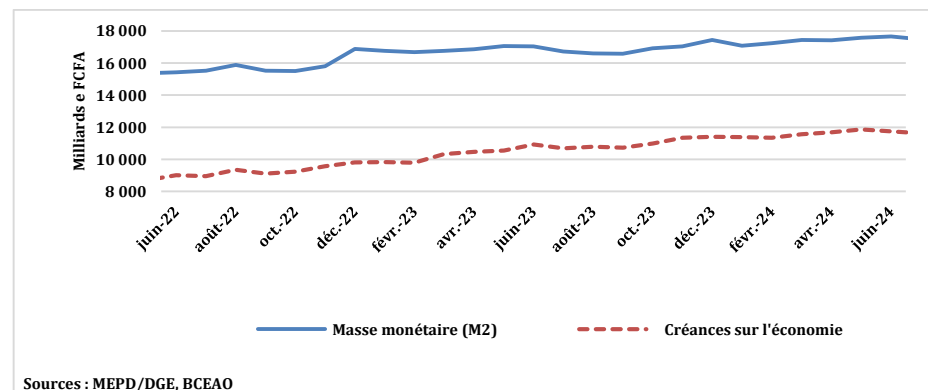
## II.9.2. Le secteur boursier

**Figure 24 : Evolution actifs extérieurs nets et créances nette sur Administration Centrale (en milliards de FCFA)**



Sources : BCEAO ; MEPD/DGE

**Figure 25 : Evolution masse monétaire et créances sur l'économie (en milliards de FCFA)**



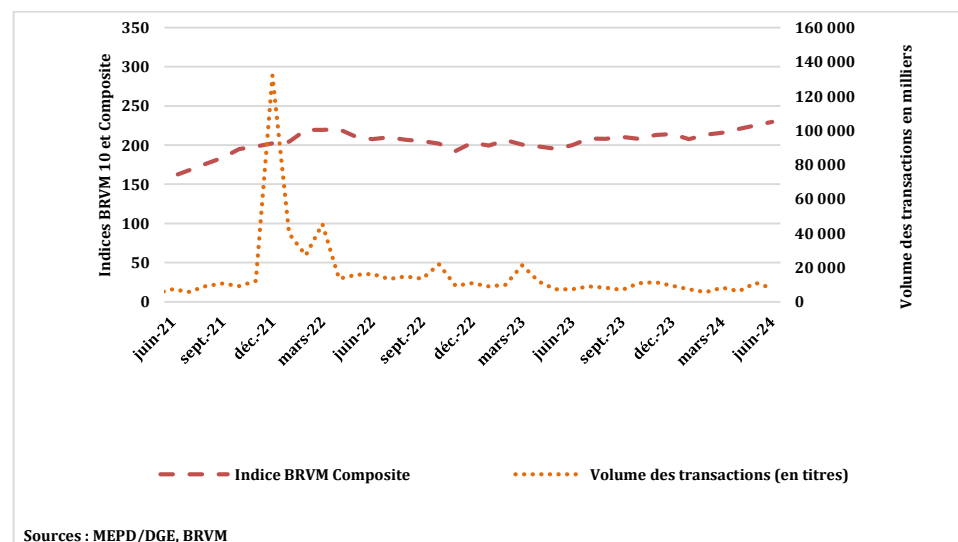
Sources: BCEAO; MEPD/DGE

Au mois de juin 2024, sur la place boursière de l'UEMOA, les principaux indicateurs ont poursuivi leur embellie enregistrée depuis le mois de février 2024, en variation mensuelle. Ainsi, l'indice composite, l'indice BRVM 30 et l'indice BRVM prestige ont progressé de 2,0%, 1,6% et 2,3% respectivement.

Comparé à juin 2023, l'indice composite, l'indice BRVM 30 et l'indice BRVM prestige ressortent respectivement en accroissement de 14,9%, 14,3% et 5,3% en juin 2024. Concernant la capitalisation boursière composite à fin juin 2024, elle affiche une hausse de 8,7%, sous l'effet d'un accroissement de la capitalisation du marché des obligations (+14,9%) et celui des actions (+4,1%).

Par ailleurs, le marché des actions est caractérisé au mois de juin 2024 par un taux de rendement moyen qui ressort à 8,59% contre 8,61% le mois précédent. Quant au PER moyen, il s'établit à 7,96 après 7,78 le mois précédent.

**Figure 26 : Évolution des principaux indicateurs du marché boursier de l'UEMOA**



Sources : BRVM ; MEPD/DGE

En moyenne sur le premier semestre de l'année en cours, l'indice BRVM Composite s'accroît de 9,4%, sur fond des corrections à la hausse des cours de certaines sociétés cotées notamment, la BICICI (+23,5%), la SGCI (+19,5%), ORANGE CI (+14,8%) et « AFRICA GLOBAL LOGISTIC CI » (+8,1%). Cette performance provient de l'accroissement des indices des secteurs des « finances » (+16,8%), des « services publics » (+12,8%), du « transport » (+7,9%) et de l'« industrie » (+6,7%) tandis que les indices de l'agriculture (-38,3%), de la distribution (-8,3%) et des autres secteurs (-23,1) baissent. Quant aux transactions, elles augmentent de 10,9% en valeur pour atteindre 138,0 milliards de FCFA.

## II.10- Les estimations macroéconomiques pour l'année 2024

L'année 2024 serait marquée par la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025. Ainsi, après un taux de croissance de 6,5% en 2023, l'économie ivoirienne devrait se situer à 6,1 % en 2024, en lien avec (i) la bonne exécution du PND 2021-2025, (ii) la consolidation des activités économiques mondiale et intérieure, (iii) la fin des perturbations des circuits d'approvisionnement et un meilleur accès aux débouchés, (iv) la densification des politiques d'attractivité et d'accroissement des investissements directs étrangers, (v) la mitigation des problèmes sécuritaires aux frontières nord du Pays et (vi) le renforcement du cadre de financement des PME et PMI.

Dans ce contexte, la croissance du PIB devrait être portée principalement du côté de l'offre, par l'agriculture d'exportation, l'énergie, l'extraction minière, les industries manufacturières et les services et du côté de la demande, par les investissements et la consommation finale.

### II.10.1- L'offre

**L'offre globale** serait marquée par une progression des secteurs primaire (+7,2% contre -4,1% en 2023), secondaire (+2,8% après +10,3% en 2023) et tertiaire (+6,6% après +8,4% en 2023).

#### II.10.1.1- Le secteur primaire

**Le secteur primaire** devrait connaître une hausse (+7,2% contre -4,1% en 2023) en relation avec l'augmentation de l'agriculture d'exportation (+10,7%) et de l'agriculture vivrière (+3,1%) en dépit de la baisse de la pêche (-5,8%). La hausse de l'agriculture

d'exportation résulterait de la progression des productions de cacao (+12,5%), de café (+70,6%), de coton graine (+47,3%), de caoutchouc (+21,0%), de palmier à huile (+6,0%) et d'ananas (+7,0%) en dépit de la baisse des productions d'anacarde (-18,4%), de bananes dessert (-0,9%) et de sucre (-0,7%).

L'accélération des productions du binôme café-cacao serait lié notamment (i) à l'amélioration des prix aux producteurs, (ii) à l'effort de transformation au niveau national et (iii) à la mise en place des mesures d'adaptation au changement climatique.

La progression de la production de coton graine résulterait aussi bien de la mise en œuvre réussie d'une formule de produit phytosanitaire innovante qui combat efficacement les « jassides » qui ont décimé des plantations entières que de l'augmentation du rendement moyen à l'hectare. En effet, le rendement moyen à l'hectare passerait de 574 kg/ha en 2023 à 886 kg/ha en 2024. Cette hausse est aussi imputable au soutien du Gouvernement à travers la lutte contre les jassides et la sensibilisation des producteurs.

L'accroissement de la production de palmier à huile découlerait de la mise en œuvre d'un programme de fertilisation, de renouvellement de certains pieds de palmier et surtout de la mise en place d'un nouveau mécanisme de prix.

La filière ananas (+7,0%) profiterait toujours des avantages du PURGA 2 pour la Filière Ananas qui a consisté à (i) labourer 167 hectares de parcelles cultivables, (ii) mettre en place 65 hectares d'ananas variété MD2 avec une estimation de production de 3 250 tonnes, (iii) acquérir des pesticides, du matériel et des équipements

agricoles et (iv) distribuer des pesticides et des engrais aux producteurs.

Quant à la filière de la noix de cajou (-18,4%), elle pâtirait non seulement de la baisse des prix au niveau international mais également des effets néfastes du changement climatique.

Concernant l'agriculture vivrière, sa croissance découlerait principalement de la hausse des différentes productions céréalières (+16,5%) notamment le riz (+20,4%), le maïs (+14,0%), le sorgho (+6,7%) et le mil (+6,1%).

L'accroissement de la production du riz serait lié à la fois à une extension des superficies emblavées et à une intensification avec une meilleure productivité (hausse du rendement moyen global par hectare).

La hausse de la production de maïs découlerait (i) de l'appui à la filière à travers la production et la distribution de semences de maïs aux producteurs, (ii) de la maîtrise des attaques de la chenille légionnaire sur les pieds de maïs et (iii) de la distribution des intrants (matériel végétal et engrais) dans le cadre de 2PAU-CI (Projet de programme agricole d'urgence en Côte d'Ivoire).

Quant à la production de mil et de sorgho, elle serait impactée par (i) les efforts de mécanisation de la filière, (ii) la distribution de matériel roulants (senekela), (iii) le traitement efficace des jassides et (iv) le soutien aux producteurs de la filière maraîchère à travers le Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V).



Par ailleurs, concernant le vivrier, il est important de noter que d'autres facteurs exogènes ont contribué à la motivation des producteurs à produire. Ce sont, entre autres :

- le lancement officiel du Programme de renforcement de la sécurité foncière rurale (PRESFOR) au niveau du domaine foncier, qui permettra d'améliorer la cohésion sociale, réduire les inégalités basées sur le genre, et accroître l'accès des femmes à la terre ;
- d'une amélioration du prix moyen de vente du vivrier, entraînant une meilleure valorisation du vivrier garantissant ainsi un meilleur revenu aux producteurs.

**Tableau 11 : Principales hypothèses de l'agriculture d'exportation**

| Produits (en milliers de tonnes) | 2022    | 2023    | 2024 (Prév.) |
|----------------------------------|---------|---------|--------------|
| Café                             | 94,9    | 46,9    | 80,0         |
| Cacao                            | 2 358,8 | 1 822,3 | 2 050,0      |
| Banane                           | 488,2   | 505,1   | 500,4        |
| Ananas                           | 72,9    | 76,6    | 81,9         |
| Coton graine                     | 539,6   | 236,2   | 347,9        |
| Huile de palme                   | 541,5   | 562,5   | 596,3        |
| Sucre                            | 189,8   | 193,6   | 193,6        |
| Caoutchouc                       | 1 320,1 | 1 624,8 | 1 966,0      |
| Anacarde                         | 1 028,2 | 1 225,9 | 1 000,0      |

Sources : AC ; APROMAC ; APROSAPCI ; CCA ; DGD ; DGE

### II.10.1.2- Le secteur secondaire

Le secteur secondaire progresserait de 2,8% en 2024 après la hausse de 10,3% en 2023. Cette progression serait en lien avec la hausse de l'énergie (+2,6%), des industries agroalimentaires (+1,2), des autres

industries manufacturières (+3,9%), de l'extraction minière (+8,7%) et des produits pétroliers (+5,8%) en dépit du repli des BTP (-1,1%).

La croissance de l'extraction minière découlerait notamment, de la hausse de la production de pétrole brut (+47,1%), d'or (+3,4%), de nickel (+10,0%), de manganèse (+10,0%), de diamant (+47,8%) et de bauxite (+10,0%) en dépit de la baisse de la production de gaz (-4,2%). La production de pétrole brut bénéficierait du renforcement de l'exploitation du champ « baleine » entré en production à partir du mois d'août 2023. L'extraction aurifère profiterait de la poursuite de la production de la mine de Gregbeu dans le département de Zoukougbeu ouverte en 2023. S'agissant de la production de diamant, elle s'accroîtrait avec l'utilisation d'engins mécanisés dans le cadre de l'exploitation semi-industrielle des dykes diamantifères des permis de recherche détenus par la SODEMI.

La hausse des produits pétroliers serait soutenue par la hausse de la consommation nationale et des exportations.

L'accélération de l'énergie résulterait de la poursuite de la mise en œuvre globale des différents projets d'investissements notamment l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique de la Côte d'Ivoire.

La régression des activités des BTP serait en lien avec l'arrivée en maturité de la plupart des grands projets contenus dans le PND 2021-2025 compte tenu de leur accélération et achèvement en 2023 en rapport avec l'organisation de la CAN 2023.

Tableau 12 : Principales hypothèses de l'extraction minière

| Produits                        | 2022      | 2023        | 2024 (Prév.) |
|---------------------------------|-----------|-------------|--------------|
| Pétrole (en milliers de barils) | 9 300,6   | 10 752,2    | 15 817,1     |
| Pétrole (en barils/jour)        | 25 481,0  | 29 458,1    | 43 334,6     |
| Gaz (en millions de mètre cube) | 2 513,2   | 2 607,0     | 2 498,7      |
| Or (en Kg)                      | 48 317,0  | 50 288,0    | 52 000,0     |
| Manganèse (en Tonnes)           | 929 705,4 | 1 175 300,9 | 1 292 830,0  |
| Diamant (en carats)             | 3 968,9   | 2 367,6     | 3 500,0      |
| Nickel (en milliers de tonnes)  | 1 840,8   | 2 480,5     | 2 728,6      |

Sources : PETROCI ; SODEMI ; MEPD/DGE

### II.10.1.3- Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire ressortirait à 6,6% en 2024 après la hausse de 8,4% en 2023 grâce à la hausse des transports (+6,3%), des télécommunications (+6,8%), du commerce (+5,9%) et des autres services (+7,5%).

L'activité de transport devrait connaître une hausse, grâce à l'évolution favorable du transport aérien, qui bénéficie des investissements réalisés dans le secteur. Cela inclut l'acquisition par la compagnie Air Côte d'Ivoire de cinq (5) nouveaux avions et la réhabilitation de l'aéroport de Korhogo qui devrait accueillir 150 000 voyageurs chaque année. En ce qui concerne le transport maritime, il bénéficierait de la reprise des activités de stockage, d'entreposage ainsi que de la baisse des coûts du fret. Enfin, le transport ferroviaire profiterait d'un dynamisme du trafic de marchandises et de personnes.

Les télécommunications bénéficieraient des investissements réalisés dans le cadre de la Stratégie Nationale du Numérique.

Le commerce connaîtrait une croissance importante grâce à la hausse des marges à l'export, qui résulterait de la forte progression des prix des matières premières. En effet, l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail et de gros des produits intermédiaires non agricoles afficherait une évolution à la hausse.

Les autres services seraient en hausse grâce à la bonne tenue de l'ensemble de ses composantes que sont, les services financiers et assurances, les entretiens et réparations divers, l'hôtellerie et le tourisme.

Tableau 13 : Évolution sectorielle

| Croissance en volume en % | 2022 | 2023 | 2024 (Prév.) |
|---------------------------|------|------|--------------|
| Secteur primaire          | 4,3  | -4,1 | 7,2          |
| Secteur secondaire        | 8,5  | 10,3 | 2,8          |
| Secteur tertiaire         | 6,3  | 8,4  | 6,6          |
| PIB non marchand          | 8,8  | 4,7  | 9,1          |
| PIB total                 | 6,2  | 6,5  | 6,1          |

Source : MEPD/DGE

### II.10.2- La demande

La demande globale serait portée par l'affermissement de la consommation finale (+3,3% contre +4,5% en 2023) et la consolidation des investissements (+8,1% après +9,3% en 2023).

La **consommation finale** bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

**Les investissements** bénéficieraient du renforcement du réseau routier et des outils de production dans le secteur industriel et de la construction.

Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 26,2% du PIB contre 25,6% en 2023. Le taux d'investissement public s'établirait à 7,0% après 6,8% en 2023.

**Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services** s'afficheraient en hausse de 5,2% après 8,4% en 2023 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

**Les exportations de biens et services** connaîtraient une hausse de 6,2% après 2,5% en 2023, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

### II.10.3- Les prix

**L'inflation** progresserait de 4,0% en 2024, au-delà du seuil communautaire de maximum 3%. Cette progression serait liée au maintien des prix élevés des produits énergétiques au niveau international, l'augmentation du prix de l'électricité et le renchérissement des produits alimentaires au niveau local.

### II.10.4- Les comptes extérieurs

En 2024, le solde global devrait enregistrer un excédent de 1,2% du PIB, en lien avec une amélioration du déficit commercial et une

moindre mobilisation des ressources extérieures, notamment au titre des investissements de portefeuille.

L'évolution des échanges extérieurs serait caractérisée par une amélioration du déficit de la balance des transactions courantes qui s'établirait à 4,7% du PIB contre 6,8% projeté en mars 2024, après 8,1% du PIB en 2023. Cette évolution s'expliquerait par une réduction du déficit de la balance commerciale (-15,27 milliards contre -1 217,30 milliards) en lien principalement avec une augmentation de l'excédent des biens suite à l'augmentation en valeur des exportations de cacao (3 368 milliards contre 1 919 milliards initialement prévus). La balance des services quant à elle s'est creusée passant d'un déficit de 3 134 milliards à 3 384 milliards. Le profil de la balance commerciale tend à revenir à sa tendance habituelle. Les soldes des revenus primaire et secondaire demeureraient déficitaires pour se situer respectivement à -4,1% du PIB et -0,3% en ligne avec les prévisions de mars 2024. Le solde du compte de capital ressortirait excédentaire à 0,1% du PIB en ligne avec les prévisions initiales. Pour financer le déficit courant, les entrées nettes de capitaux se chiffrent à 5,8% du PIB contre 4,1% du PIB projeté en mars 2024, après 5,3% du PIB en 2023 en lien avec l'accroissement des investissements de portefeuille liés à la gestion des passifs.

### II.10.5- La situation monétaire

**Les statistiques monétaires** en 2024 seraient caractérisées par un accroissement de la masse monétaire au sens large (M2) de 13,4%, (+2 328,7 milliards) contre 9,2% projeté en mars 2024 attribuable à la progression des créances intérieures de 14,2% (+2 505,8 milliards)

contre 15,4% projeté initialement et des actifs extérieurs nets de 29,4%, (775,4 milliards) contre -14,1% projeté initialement.

Les créances intérieures bénéficieraient du dynamisme, à la fois, des encours des créances nettes sur l'Administration Centrale pour (+17,9%) et des créances sur l'économie (+12,1%) qui tireraient avantage de l'opérationnalisation effective de la société de garantie des crédits aux Petites et Moyenne Entreprises (PME).

Au niveau des composantes de la masse monétaire au sens large, les dépôts dans les banques augmenteraient de 14,2% (+1 899,7 milliards) et la monnaie fiduciaire de 10,7% (+429,0 milliards). La part des dépôts dans la masse monétaire se situerait à 77,5% tandis que celle de la circulation fiduciaire représenterait 22,5%. Les créances à l'économie ressortiraient à 24,1% du PIB contre 24,9% initialement prévu.

Tableau 14 : Situation monétaire intégrée

| <i>RUBRIQUES (en milliards de francs CFA sauf indications contraires)</i> | 2023 Réalisations | 2024 Prévisions | Variation en niveau | Variation en pourcentage |
|---|-------------------|-----------------|---------------------|--------------------------|
| <b>MASSE MONETAIRE</b>  | <b>17 440,1</b>   | <b>20 162,3</b> | <b>2 722,3</b>      | <b>15,6%</b>             |
| <b>ACTIFS EXTERIEURS NETS</b>   | <b>2 634,3</b>    | <b>3 409,7</b>  | <b>775,4</b>        | <b>29,4%</b>             |
| <b>CREANCES INTERIEURES</b>   | <b>17 667,6</b>   | <b>20 352,7</b> | <b>2 685,1</b>      | <b>15,2%</b>             |
| Créances nettes sur l'Administration                                      | 6 261,9           | 7 385,7         | 1 123,8             | 17,9%                    |
| Créances sur l'économie   | 11 405,7          | 12 967,0        | 1 561,3             | 13,7%                    |
| <b>PASSIFS A CARACTERE NON MONETAIRE ET AUTRES POSTES NETS</b>            | <b>2 861,8</b>    | <b>3 600,0</b>  | <b>738,2</b>        | <b>25,8%</b>             |

Source : BCEAO ; MEPD/DGE

### III- LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES A FIN 2024

Les finances publiques en 2024 bénéficient d'un environnement économique favorable avec la poursuite du programme économique et Financier (PEF) avec le Fonds Monétaire International (FMI) ainsi que de la mise en œuvre de réformes fiscales et budgétaires engagées par le Gouvernement afin de garantir la bonne exécution du PND 2021-2025.

#### III.1- La situation de recouvrement des recettes globales et dons

Les recettes totales et dons sont estimés à 8 775,9 milliards (16,8% du PIB) contre 7 771,7 milliards en 2023 (16,2% du PIB), soit une hausse de 1 004,2 milliards (+12,9%). Ils se décomposent en recettes pour 8 521,0 milliards et en dons pour 254,9 milliards.

#### III.1.1-Les recouvrements de recettes fiscales

La dynamique des recettes fiscales devrait se poursuivre en 2024 pour s'établir à 7 533,8 milliards FCFA, soit un accroissement de 15,8%, en lien avec la reprise de l'activité économique. Les recettes fiscales sont composées de la fiscalité intérieure (61,1%) et de la fiscalité de porte (38,9%).

Concernant les recettes de la fiscalité intérieure, elles sont passées de 3 652,4 milliards FCFA en 2023 à 4 324,1 milliards FCFA en 2024 soit une hausse de 18,4%. Quant aux recettes de la fiscalité de porte, les réalisations sont passées de 2 417,1 milliards FCFA en 2023 à 2 752,0 milliards FCFA en 2024, soit un accroissement de 13,9% en raison de la poursuite des actions menées par le Gouvernement pour

améliorer le recouvrement des ressources. Il s'agit notamment de l'amélioration du système de gestion de l'information, la rationalisation des méthodes de travail grâce à la digitalisation par le déploiement de SIGICI dans tous les services, la simplification du système fiscal, notamment par l'harmonisation et l'extension de la base imposable de certains impôts, la rationalisation des régimes et barèmes d'imposition et l'abandon progressif de mesures dérogatoires au profit d'une approche plus globale d'incitation basée sur une fiscalité de droit commun, à taux modérés.

#### Au niveau de la DGI :

- **l'impôt BIC hors pétrole** est estimé à 898,1 milliards contre 732,4 milliards en 2023 en relation avec la bonne tenue de l'activité économique ;
- **l'impôt sur les revenus et salaires** est projeté à 798,5 milliards FCFA en 2024 après 748,0 milliards FCFA en 2023 en lien avec les effets attendus de la politique d'incitation à l'embauche à l'égard des PME, les recrutements dans la fonction publique, la poursuite de la politique de déblocage des avancements indiciaires dans l'administration publique et la modernisation de l'administration fiscale ;
- **la TVA** devrait passer de 844,5 milliards FCFA en 2023 à 988,1 milliards FCFA en 2024, en liaison avec la croissance de la consommation, les mesures de renforcement de l'efficacité du recouvrement fiscal à travers la digitalisation des procédures fiscales et la mise en œuvre du SIGICI, la mise

en exploitation du module de gestion automatique des droits à déduction de la TVA ;

- **les taxes sur les télécommunications** sont estimées à 81,9 milliards FCFA en 2024, en augmentation de 22,2 milliards FCFA grâce à la hausse des consommations téléphoniques et aux actions de contrôle et de lutte contre la fraude.

**Au niveau du Trésor**, les recettes sont attendues en 2024 à 12,9 milliards FCFA contre 13,8 milliards FCFA en 2023.

**Concernant la DGD**, les **taxes sur les produits pétroliers** se situeraient à 697,8 milliards FCFA en 2024 après 447,5 milliards FCFA atteints en 2023. Cette hausse s'explique par la levée des mesures exceptionnelles de suspension de la taxation sur les produits pétroliers prises par l'Etat pour faire face à la forte hausse des cours internationaux engendrée par la crise ukrainienne.

**Les taxes sur les marchandises générales** passeraient de 1 377,9 milliards FCFA en 2023 à 1 311,7 milliards FCFA en 2024.

**Les taxes à l'exportation** s'établiraient à 595,6 milliards FCFA contre une réalisation de 445,5 milliards FCFA en 2023 prenant essentiellement en compte l'évolution du volume et la taxation du café et du cacao.

### **III.1.2 - Les recouvrements de recettes non fiscales**

Les recettes non fiscales devraient connaitre une hausse de 40,3 milliards pour atteindre un niveau de 987,2 milliards de FCFA à fin 2024 contre 946,9 milliards FCFA en 2023 prenant en compte l'impact de la réforme de la sécurité sociale.

### **III.1.3 - Les dons**

Les dons devraient se situer à 254,9 milliards en 2024, après une réalisation de 316,8 milliards en 2023. Ils comprendraient 49,8 milliards de dons-projets et 205,1 milliards de dons-programme constitués essentiellement du financement au titre du C2D (199,8 milliards).

**MINISTERE DE L' ECONOMIE, DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT**

**Tableau 15 : Recettes fiscales 2022 à 2025**

| En milliards de Francs CFA                  | 2022        |             |       | 2023        |             |       | 2024       |             |       | 2025      |             |       |
|---|-------------|-------------|-------|-------------|-------------|-------|------------|-------------|-------|-----------|-------------|-------|
|   | Réalisation | Evolution % | % PIB | Réalisation | Evolution % | % PIB | Estimation | Evolution % | % PIB | Prévision | Evolution % | % PIB |
| <b>DGI</b>                                  | 3 150,5     | 44,3        | 7,2   | 3 638,6     | 15,5        | 7,6   | 4 311,2    | 18,5        | 8,2   | 5 041,8   | 16,9        | 8,8   |
| Impôts directs                              | 1 619,1     | 37,7        | 3,7   | 1 933,2     | 19,4        | 4,0   | 2 279,7    | 17,9        | 4,4   | 2 647,5   | 16,1        | 4,6   |
| dont Impôts sur bénéfices                   | 737,1       | 61,0        | 1,7   | 901,7       | 22,3        | 1,9   | 1 134,7    | 25,8        | 2,2   | 1 331,8   | 17,4        | 2,3   |
| Impôts sur revenus et salaires              | 661,6       | 20,4        | 1,5   | 748,0       | 13,1        | 1,6   | 798,5      | 6,7         | 1,5   | 891,3     | 11,6        | 1,6   |
| Impôts indirects                            | 1 364,9     | 35,6        | 3,1   | 1 536,2     | 12,6        | 3,2   | 2 031,5    | 32,2        | 3,9   | 2 439,0   | 20,1        | 4,3   |
| dont TVA                                    | 607,0       | 31,6        | 1,4   | 675,3       | 11,2        | 1,4   | 988,1      | 46,3        | 1,9   | 1 172,7   | 18,7        | 2,1   |
| Droit d'enregistrement café - cacao         | 78,2        | 107,5       | 0,2   | 99,4        | 27,0        | 0,2   | 138,7      | 39,6        | 0,3   | 243,4     | 75,5        | 0,4   |
| Patentes et licences                        | 43,9        | 42,6        | 0,1   | 49,3        | 12,2        | 0,1   | 54,6       | 10,9        | 0,1   | 61,4      | 12,5        | 0,1   |
| Taxes d'exploitation pétrolière             | 39,0        | 39,3        | 0,1   | 52,8        | 35,3        | 0,1   | 75,2       | 42,4        | 0,1   | 87,4      | 16,2        | 0,2   |
| <b>TRESOR</b>                               | 12,8        | 20,0        | 0,0   | 13,8        | 8,3         | 0,0   | 12,9       | -6,4        | 0,0   | 13,7      | 6,0         | 0,0   |
| Impôts directs                              | 11,3        | 27,8        | 0,0   | 12,2        | 7,9         | 0,0   | 11,5       | -5,5        | 0,0   | 12,2      | 6,3         | 0,0   |
| Impôts indirects                            | 1,5         | -18,0       | 0,0   | 1,6         | 10,6        | 0,0   | 1,4        | -12,9       | 0,0   | 1,5       | 2,8         | 0,0   |
| <b>DGD</b>                                  | 2 097,1     | 7,2         | 4,8   | 2 417,1     | 15,3        | 5,1   | 2 752,0    | 13,9        | 5,3   | 3 249,0   | 18,1        | 5,7   |
| Taxes hors produits pétroliers              | 1 528,3     | 72,7        | 3,5   | 1 524,2     | -0,3        | 3,2   | 1 311,7    | -13,9       | 2,5   | 1 518,4   | 15,8        | 2,7   |
| Taxes sur produits pétroliers               | 180,0       | -69,5       | 0,4   | 447,5       | 148,6       | 0,9   | 697,8      | 55,9        | 1,3   | 703,6     | 0,8         | 1,2   |
| Taxes à l'exportation                       | 388,7       | 0,4         | 0,9   | 445,5       | 14,6        | 0,9   | 595,6      | 33,7        | 1,1   | 871,6     | 46,3        | 1,5   |
| <b>Autres recettes affectées (DGI, DGD)</b> | 356,4       | 72,3        | 0,8   | 438,4       | 23,0        | 0,9   | 457,6      | 4,4         | 0,9   | 498,7     | 9,0         | 0,9   |
| <b>RECETTES FISCALES</b>                    | 5 616,7     | 35,4        | 12,8  | 6 508,0     | 15,9        | 13,6  | 7 533,8    | 15,8        | 14,4  | 8 803,2   | 16,9        | 15,4  |

Sources : DGTCP ; DGD ; DGE

MINISTERE DE L' ECONOMIE, DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

Tableau 16 : Recettes totales et dons 2022 à 2025 (optique TOFE)

| (en milliards de FCFA)                           | 2022           |             | 2023           |             | 2024           |             | 2025            |             |
|--|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|-----------------|-------------|
|  | Réalisation    | % PIB       | Réalisation    | % PIB       | Estimation     | % PIB       | Prévision       | % PIB       |
| <b>Recettes fiscales (yc recettes affectées)</b> | <b>5 616,7</b> | <b>12,8</b> | <b>6 508,0</b> | <b>13,6</b> | <b>7 533,8</b> | <b>14,4</b> | <b>8 803,2</b>  | <b>15,4</b> |
| <b>Recettes non fiscales</b>                     | <b>834,0</b>   | <b>1,9</b>  | <b>946,9</b>   | <b>2,0</b>  | <b>987,2</b>   | <b>1,9</b>  | <b>1 066,3</b>  | <b>1,9</b>  |
| Cotisations de sécurité sociale                  | 645,5          | 1,5         | 715,1          | 1,5         | 753,8          | 1,4         | 820,5           | 1,4         |
| Autres recettes non fiscales                     | 188,5          | 0,4         | 231,9          | 0,5         | 233,4          | 0,4         | 245,8           | 0,4         |
| <i>Recettes non fiscales du Trésor</i>           | 94,5           | 0,2         | 123,5          | 0,3         | 150,4          | 0,3         | 156,9           | 0,3         |
| <i>Redevance de téléphonie cellulaire</i>        | 0,1            | 0,0         | 0,1            | 0,0         | 0,2            | 0,0         | 0,1             | 0,0         |
| <i>Autres recettes (y/c Bonus de signature)</i>  | 3,6            | 0,0         | 6,6            | 0,0         | 0,0            | 0,0         | 0,0             | 0,0         |
| <b>TOTAL DONS</b>                                | <b>233,7</b>   | <b>0,5</b>  | <b>316,8</b>   | <b>0,7</b>  | <b>254,9</b>   | <b>0,5</b>  | <b>268,0</b>    | <b>0,5</b>  |
| Dons-projets                                     | 39,9           | 0,1         | 117,1          | 0,2         | 49,8           | 0,1         | 105,5           | 0,2         |
| Dons-programmes                                  | 193,8          | 0,4         | 199,7          | 0,4         | 205,1          | 0,4         | 162,5           | 0,3         |
| dont CDD   | 193,8          | 0,4         | 199,7          | 0,4         | 199,8          | 0,4         | 148,7           | 0,3         |
| <b>RECETTES TOTALES HORS DONS</b>                | <b>6 450,7</b> | <b>14,7</b> | <b>7 454,9</b> | <b>15,6</b> | <b>8 521,0</b> | <b>16,3</b> | <b>9 869,6</b>  | <b>17,3</b> |
| <b>RECETTES TOTALES ET DONS</b>                  | <b>6 684,4</b> | <b>15,3</b> | <b>7 771,7</b> | <b>16,3</b> | <b>8 775,9</b> | <b>16,7</b> | <b>10 137,5</b> | <b>17,8</b> |

Sources : DGTCP ; DGB ; DGE



### III.2 - L'exécution des dépenses totales et prêts nets

Les dépenses totales et prêts nets devraient atteindre un niveau de 10 896,5 milliards FCFA en 2024 (20,8% du PIB) contre 10 279,8 milliards FCFA en 2023 (21,5% du PIB) prenant en compte les effets des mesures de revalorisation des fonctionnaires, les mesures de mitigation des impacts de la crise ukrainienne sur l'économie et la poursuite des travaux d'infrastructures routières.

#### III.2.1- Les dépenses courantes

Les dépenses courantes devraient s'afficher à 5 222,7 milliards FCFA en 2024 contre 4 992,6 milliards FCFA en 2023, soit une hausse de 230,1 milliards FCFA.

*Les dépenses de personnel*, estimées à 2 341,5 milliards FCFA en 2024 contre 2 246,4 milliards FCFA en 2023, soit une hausse de 95,1 milliards FCFA (+4,2%). Cette hausse est en lien avec l'évolution indiciaire, ainsi que les recrutements ordinaires, en l'absence de nouvelles revendications salariales.

*Les subventions et transferts* s'établiraient à 602,2 milliards FCFA en 2024 après un niveau de 695,2 milliards FCFA en 2023. Ils connaîtraient une baisse en raison de la fin de l'exécution du plan de riposte sanitaire contre la Covid-19 ainsi que des différents appuis apportés aux secteurs négativement impactés par les effets de la crise russo-ukrainienne qui a débuté en 2022. Les subventions et transferts inclus ceux effectués au profit des écoles privées pour la prise en charge des élèves qui y sont affectés, aux EPN et aux collectivités.

*Les dépenses de fonctionnement* prévues pour le fonctionnement des services de l'Etat ressortiraient à 1 832,2 milliards FCFA en 2024 contre 1 635,0 milliards FCFA en 2023, soit une hausse de 12,1%.

Elles comprennent, notamment, les dépenses d'acquisition de biens et les frais et commissions de la dette.

#### III.2.2-Les dépenses d'investissement

Les projets d'investissements se chiffraient à 3 746,9 milliards FCFA en 2024 contre 3 257,5 milliards FCFA en 2023. Le renforcement des dépenses d'investissement devrait permettre au Gouvernement de poursuivre sa politique de croissance économique à travers la mise en œuvre du PND 2021-2025. Ces investissements reflèteraient les travaux de construction du 4<sup>e</sup> pont d'Abidjan reliant les communes de Yopougon et d'Attécoubé, de la tour F de la cité administrative du Plateau, du pont reliant les communes de Cocody et du Plateau, du barrage de Gribo Popoli, de l'aménagement et du bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, de construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, de réhabilitation de la côtière entre Abidjan et San Pedro, de construction et la réhabilitation des stades qui ont accueilli la Coupe d'Afrique des Nations de Football et des travaux d'aménagement de la voie de contournement « Y4 » de la ville d'Abidjan ainsi que les travaux de renforcement, d'aménagement et de bitumage de plusieurs routes à l'intérieur du pays.

#### III.2.3- Les dépenses de sécurité

Les dépenses de sécurité sont estimées à 133,5 milliards FCFA en 2024 après s'être établies à 302,3 milliards FCFA en 2023. Ces dépenses comprendraient principalement les opérations au titre des activités du Conseil National de Sécurité (CNS).

## MINISTERE DE L' ECONOMIE, DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

Au total, en 2024, le déficit budgétaire devrait s'établir à 4,0% du PIB contre 5,2% en 2023. Il serait couvert en partie par le recours au marché monétaire et financier à hauteur de 4 801,6 milliards de

FCFA. La Côte d'Ivoire devrait également bénéficier d'appuis budgétaires de 1 049,5 milliards FCFA et de prêts-projets à hauteur de 1 033,0 milliards FCFA.

MINISTERE DE L' ECONOMIE, DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

Tableau 17 : Dépenses totales de l'État 2022-2025 (optique TOFE)

| (en milliards de FCFA)  | 2022           |             | 2023            |             | 2024            |             | 2025            |             |
|---|----------------|-------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|
|   | Réalisation    | % PIB       | Réalisation     | % PIB       | Estimation      | % PIB       | Prévision       | % PIB       |
| <b>Personnel</b>  | <b>2 007,2</b> | <b>4,6</b>  | <b>2 246,4</b>  | <b>4,7</b>  | <b>2 341,5</b>  | <b>4,5</b>  | <b>2 532,6</b>  | <b>4,4</b>  |
| <b>Prestations sociales</b>                                   | <b>389,9</b>   | <b>0,9</b>  | <b>409,7</b>    | <b>0,9</b>  | <b>443,8</b>    | <b>0,8</b>  | <b>474,2</b>    | <b>0,8</b>  |
| CNPS  | 176,7          | 0,4         | 187,3           | 0,4         | 213,0           | 0,4         | 234,0           | 0,4         |
| CGRAE   | 213,2          | 0,5         | 222,3           | 0,5         | 230,8           | 0,4         | 240,2           | 0,4         |
| <b>Subventions et transferts</b>                              | <b>767,7</b>   | <b>1,8</b>  | <b>695,2</b>    | <b>1,5</b>  | <b>602,2</b>    | <b>1,1</b>  | <b>674,9</b>    | <b>1,2</b>  |
| <b>Dépenses de fonctionnement</b>                             | <b>1 593,0</b> | <b>3,6</b>  | <b>1 635,0</b>  | <b>3,4</b>  | <b>1 832,2</b>  | <b>3,5</b>  | <b>1 984,9</b>  | <b>3,5</b>  |
| Dépenses du budget de l'Etat                                  | 925,8          | 2,1         | 943,8           | 2,0         | 922,2           | 1,8         | 1 018,1         | 1,8         |
| Autres dépenses de fonctionnement                             | 402,8          | 0,9         | 443,0           | 0,9         | 609,8           | 1,2         | 655,3           | 1,1         |
| <b>Dépenses sociales ciblées</b>                              | <b>6,9</b>     | <b>0,0</b>  | <b>6,4</b>      | <b>0,0</b>  | <b>3,0</b>      | <b>0,0</b>  | <b>5,3</b>      | <b>0,0</b>  |
| <b>Dépenses d'investissement</b>                              | <b>3 140,6</b> | <b>7,2</b>  | <b>3 257,5</b>  | <b>6,8</b>  | <b>3 746,9</b>  | <b>7,2</b>  | <b>3 837,9</b>  | <b>6,7</b>  |
| Sur ressources internes                                       | 1 645,6        | 3,8         | 1 640,5         | 3,4         | 2 608,3         | 5,0         | 2 340,1         | 4,1         |
| Sur ressources externes                                       | 1 472,8        | 3,4         | 1 538,3         | 3,2         | 1 082,8         | 2,1         | 1 443,6         | 2,5         |
| <b>Dépenses de sécurité</b>                                   | <b>161,5</b>   | <b>0,4</b>  | <b>302,3</b>    | <b>0,6</b>  | <b>133,5</b>    | <b>0,3</b>  | <b>369,2</b>    | <b>0,6</b>  |
| Sur ressources internes                                       | 161,5          | 0,4         | 302,3           | 0,6         | 133,5           | 0,3         | 369,2           | 0,6         |
| Sur ressources externes                                       | 0,0            | 0,0         | 0,0             | 0,0         | 0,0             | 0,0         | 0,0             | 0,0         |
| <b>Dépenses liées aux déchets toxiques</b>                    | <b>0,0</b>     | <b>0,0</b>  | <b>0,0</b>      | <b>0,0</b>  | <b>0,0</b>      | <b>0,0</b>  | <b>0,0</b>      | <b>0,0</b>  |
| <b>Transferts en capital</b>                                  | <b>73,4</b>    | <b>0,2</b>  | <b>49,8</b>     | <b>0,1</b>  | <b>68,8</b>     | <b>0,1</b>  | <b>51,6</b>     | <b>0,1</b>  |
| <b>Intérêts dus sur la dette</b>                              | <b>970,3</b>   | <b>2,2</b>  | <b>5 855,9</b>  | <b>12,3</b> | <b>1 267,1</b>  | <b>12,0</b> | <b>1 445,7</b>  | <b>11,9</b> |
| Sur dette intérieure  | 447,5          | 1,0         | 527,0           | 1,1         | 532,3           | 1,0         | 578,1           | 1,0         |
| Sur dette extérieure  | 522,8          | 1,2         | 712,2           | 1,5         | 734,8           | 1,4         | 867,6           | 1,5         |
| <b>DEPENSES PRIMAIRES (hors intérêts et déchets Toxiques)</b> | <b>8 696,0</b> | <b>19,9</b> | <b>9 040,6</b>  | <b>18,9</b> | <b>9 629,4</b>  | <b>18,4</b> | <b>10 429,2</b> | <b>18,3</b> |
| <b>DEPENSES TOTALES ET PRETS NETS</b>                         | <b>9 666,3</b> | <b>22,1</b> | <b>10 279,8</b> | <b>21,5</b> | <b>10 896,5</b> | <b>20,8</b> | <b>11 874,9</b> | <b>20,8</b> |

Sources : DGTCP ; DGBF ; DGE

### III.3- La dette publique

L'exécution du service de la dette publique à fin 2024, devrait ressortir à 5 311,9 milliards de FCFA contre 3 879,1 milliards de FCFA en 2023. Ce niveau d'exécution représente 10,1% du PIB et 62,3% des recettes intérieures contre respectivement 8,1% et 52,0% en 2023. Il comprendrait 2 537,7 milliards de FCFA au titre de la dette extérieure et 2 774,2 milliards de FCFA pour la dette intérieure. Ce niveau de service devrait être exécuté sans accumulation d'arriérés.

Le service de la dette intérieure est composé notamment de :

- 6,7 milliards de FCFA au profit de la BCEAO dont 0,2 milliard de FCFA pour le compte des DTS et 6,5 milliards de FCFA au titre des intérêts sur les avances statutaires ;
- 294,0 milliards de FCFA au profit des banques commerciales ;
- 793,2 milliards de FCFA au titre des bons du Trésor ;
- 545,2 milliards de FCFA pour les obligations du Trésor ;
- 1 031,7 milliards de FCFA pour les emprunts obligataires ;
- 0,8 milliard de FCFA pour les emprunts RCI ;
- 38,1 milliards de FCFA au niveau du secteur non bancaire ;
- 64,4 milliards de FCFA destinés aux commissions.

En ce qui concerne le service dû au titre de la dette extérieure, il devrait être exécuté sans accumulation d'arriérés et se compose comme suit :

- 568,0 milliards de FCFA pour les créanciers multilatéraux dont 314,0 milliards de FCFA pour le FMI, 78,0 milliards de FCFA pour la Banque Mondiale, 50,7 milliards de FCFA pour la BOAD et 59,4 milliards de FCFA pour la BID ;
- 267,8 milliards de FCFA pour le Club de Paris dont 199,8 milliards de FCFA au titre du C2D ;

- 113,0 milliards de FCFA pour les autres créanciers bilatéraux dont 89,5 milliards de FCFA au profit de Eximbank Chine et 17,0 milliards de FCFA au profit de Eximbank Inde ;
- 1 541,6 milliards de FCFA pour les commerciaux dont 467,8 milliards de FCFA au titre des Eurobonds ;
- 47,3 milliards de FCFA au titre des charges exceptionnelles.

Tableau 18 : Situation d'exécution du service de la dette publique en 2024

|                                  | Service dû prévisionnel | Service dû révisé |
|----------------------------------|-------------------------|-------------------|
| BCEAO                            | 6,7                     | 6,7               |
| Banques commerciales             | 284,6                   | 294,0             |
| Secteur non bancaire             | 19,8                    | 38,1              |
| Bons du Trésor                   | 259,5                   | 793,2             |
| Obligations du Trésor            | 620,1                   | 545,2             |
| Emprunts Obligataires            | 1 082,8                 | 1 031,7           |
| SUKUK                            | 0,0                     | 0,0               |
| RCI                              | 0,8                     | 0,8               |
| Frais et commissions             | 39,6                    | 64,4              |
| <b>TOTAL DETTE INTERIEURE</b>    | <b>2 314,0</b>          | <b>2 774,2</b>    |
| Multilatéraux                    | 528,8                   | 568,0             |
| Club de Paris                    | 253,0                   | 267,8             |
| Autres bilatéraux                | 136,9                   | 113,0             |
| Commerciaux                      | 1 543,6                 | 1 541,6           |
| dont Eurobond                    | 482,7                   | 467,8             |
| Charges Exceptionnelles          | 20,0                    | 47,3              |
| <b>TOTAL DETTE EXTERIEURE</b>    | <b>2 482,3</b>          | <b>2 537,7</b>    |
| <b>TOTAL SERVICE DE LA DETTE</b> | <b>4 796,3</b>          | <b>5 311,9</b>    |

Sources : DGTCP, DGE

**Tableau 19 : Service de la dette publique réglé 2022-2023**

| En milliards sauf indication          | 2022    | 2023    | 2024    | 2025    |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|---------|
| <b>SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE</b> | 1 318,0 | 1 755,5 | 2 537,7 | 2 295,1 |
| % PIB                                 | 3,0%    | 3,7%    | 4,8%    | 4,0%    |
| % des recettes intérieures            | 20,4%   | 23,5%   | 29,8%   | 23,3%   |
| % des recettes d'exportation          | 12,3%   | 16,1%   | 19,0%   | 16,1%   |
| <b>SERVICE DE LA DETTE INTERIEURE</b> | 1 907,2 | 2 123,6 | 2 774,2 | 3 340,6 |
| % PIB                                 | 4,4%    | 4,4%    | 5,3%    | 5,9%    |
| % des recettes intérieures            | 29,6%   | 28,5%   | 32,6%   | 33,8%   |
| <b>TOTAL SERVICE DE LA DETTE</b>      | 3 225,2 | 3 879,1 | 5 311,9 | 5 635,7 |
| % PIB                                 | 7,4%    | 8,1%    | 10,1%   | 9,9%    |
| % des recettes intérieures            | 50,0%   | 52,0%   | 62,3%   | 57,1%   |

Sources : DGTCP, DGE

#### IV - LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES EN 2024

En 2024, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des réformes et mesures de politiques structurelles profondes afin de maintenir la solidité du cadre macroéconomique, renforcer l'environnement des affaires et la résilience au changement climatique.

#### En matière de politiques fiscales

Les mesures de l'annexe fiscale 2024 sont mises en œuvre. Il s'agit, notamment de :

- le relèvement du taux des droits d'enregistrement sur le café cacao de 4% à 5% ;
- la suppression du régime fiscal de faveur applicable aux logements à caractère économique et social ;
- le relèvement de 18 000 FCFA à 25 000 FCFA du tarif du droit fixe relatif au droit d'enregistrement pour la formalisation de divers actes civils (création d'entreprises, cession de parts) ;
- l'application d'une taxe de 5% sur les recettes nettes des opérateurs des jeux de hasard en ligne y compris les paris sportifs ;
- l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée de plein droit, les entreprises de transport public, de personnes et/ou de marchandises relevant d'un régime réel d'imposition ;
- l'extension de l'assiette de la TVA à certains produits alimentaires qui ne sont pas de première nécessité ;
- le relèvement de 1% du taux du droit d'assise sur le tabac.

#### En matière d'administration fiscale :

- un programme d'assistance en matière de mobilisation des recettes fiscales a démarré en fin juin 2024 avec l'appui technique de la Banque Mondiale afin d'une part, de mettre à niveau le dispositif de contrôle des prix de transfert et d'autre part, de renforcer les capacités de l'Administration fiscale dans ce domaine ;

- un applicatif mobile pour le recensement électronique des activités économiques sur les parcelles foncières a été développé en juin 2024 dans le cadre des travaux d'élargissement de l'assiette fiscale ;
- les travaux de recoupements d'informations de diverses sources à des fins fiscales se renforcent, avec l'appui de collaborateurs extérieurs à la DGI, à l'effet d'élargir assiette fiscale et d'améliorer le niveau de recouvrement des impôts et taxes ;
- un nouveau module d'évaluation et de classement tarifaire des marchandises (ASYVAL) a été mis en production en mars 2024. Une phase pilote d'opérationnalisation est en cours conformément à la circulaire N°2298/ MFB/DGD du 12 avril 2024 ;
- les modules *Manifeste* et *Recouvrement* du nouveau système de Dédouanement Automatisé des Marchandises (SIDOCI) ont été finalisés à fin juin 2024 ;
- les systèmes informatiques des Douanes et du Trésor ont été interconnectés au premier semestre 2024 ;
- le système de vidéosurveillance sur trois (3) sites de la façade Nord (Laleraba, Pogo et Ouangolodougou) a ont été déployés au premier semestre 2024 ; et
- les études fonctionnelles et techniques de la solution VIN décodeur pour l'évaluation des véhicules neufs ont été finalisées à fin juin 2024.

### En matière de gestion des finances publiques :

- le « Budget Citoyen 2024 » a été élaboré, vulgarisé auprès des populations et sa version numérique est accessible sur le site internet suivant : <https://www.dgbf.ci> ;
- l'évaluation annuelle des risques budgétaires, incluant une dimension climatique, a été effectuée en 2024 et intégrée au document de Déclaration sur les Risques Budgétaires (DRB) 2025-2027, annexé à la Loi de finances pour l'année 2025;
- la mise en œuvre de la comptabilité des matières : un module « *entrée de bien* » du Système Intégré de Gestion de la Comptabilité des Matières a été finalisé en juin 2024 ;
- la mise en œuvre du contrôle de gestion : les outils de gestion budgétaire ont été élaborés pour l'ensemble des ministères au premier semestre 2024 ;
- à fin juin 2024, le montant des marchés de gré à gré approuvés représente 9,3% du montant des marchés contre 14,8% à fin décembre 2023, en dessous du seuil plafond de 20% ;
- l'utilisation de l'applicatif SIGOMAP a été généralisé au cours de l'exercice 2024 à l'ensemble des structures assujetties au code des marchés publics ; et
- les délais de passation de marché à fin juin 2024 se sont établis, en moyenne, à 99,1 jours pour un délai réglementaire de 114 jours prescrit par le code des marchés publics ; et
- la mise en œuvre du chronogramme de clôture des comptes du CUT a permis de clôturer 680 comptes à fin juin 2024 (sur 1071 comptes) dont 488 comptes à solde nul (sur 502), 204 comptes à solde créditeur (sur 559) et 02 comptes à solde débiteur (sur 10).

**En matière d'environnement des affaires et développement du secteur privé :**

- les activités de l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) ont été renforcées, depuis sa transformation en Agence d'exécution par décret n°2023-771 du 28 septembre 2023. Sur 155 marchés de proximité prévus sur la période 2022-2030, 15 ont été livrés au premier semestre 2024 sur 18 constructions de marchés entamés ;
- une cartographie des partenaires et des fournisseurs des ressources a été élaborée au premier semestre 2024 afin d'accompagner les PME à l'exportation ;
- sur un objectif annuel de 5 750 entreprises, 5 562 ont bénéficié d'un accompagnement technique ou managérial de Côte d'Ivoire PME. S'agissant spécifiquement de l'accès au financement, 388 missions de soutien ont été réalisées au premier semestre 2024 pour la mise à niveau des PME ;
- le projet de loi fixant les règles applicables aux zones industrielles et aux terrains destinées à l'exercice de l'activité industrielle a été adopté le 12 juin 2024 par le Gouvernement ;
- une stratégie ZLECAf pour les PME a été élaborée et validée en mai 2024 en vue de renforcer leurs capacités et de disposer de plus de moyens pour tirer le meilleur profit des opportunités offertes par la ZLECAf ;
- le Protocole de la ZLECAf sur les Femmes et les Jeunes a été validé en février 2024 par le pays et devrait contribuer à relever les défis auxquels sont confrontées les femmes productrices et exportatrices, ainsi que les jeunes entrepreneurs. De même, le

Réseau Initiative Femmes - ZLECAf (RIFEM-ZLECAf) a été mis en place en juillet 2024 en vue d'accroître la participation des femmes productrices et exportatrices dans le commerce régional au sein de la ZLECAf ;

- l'initiative de déclaration conjointe de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement a été signée en février 2024. Elle vise à améliorer le climat des affaires au niveau international et la facilitation des activités des investisseurs dans tous les secteurs ;
- cinq (5) Accords bilatéraux de coopération commerciale ont été signés au cours du premier semestre 2024 avec le Congo, le Libéria, l'Angola, les Etats Unis, la Corée du Sud, afin de promouvoir les relations d'affaires, faciliter et accroître les échanges de biens et services.

**En matière de gouvernance et de lutte contre la corruption :**

- la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC) a été adoptée en Conseil des Ministres le 12 juin 2024 ;
- le taux de déclaration de patrimoine des personnes assujetties s'est établi à 84,4% au premier semestre 2024 pour une cible de 90% en fin d'année ;
- la répression des actes de corruption a été intensifiée au deuxième semestre 2024 à travers l'exploitation de la plateforme SIGNALIS de plaintes et dénonciations permettant l'ouverture de quinze (15) enquêtes de flagrance. Ces enquêtes ont abouti à l'interpellation et déferrement de trente-deux (32) agents publics devant le Parquet du Pôle Pénal Economique et Financier ;

- les outils, mécanismes et mesures de prévention et de lutte contre la corruption ont été élaborés et validés pour cinq (05) administrations cibles sur la base d'évaluation du système d'intégrité desdites administrations ; et
- le cadre juridique de lutte contre le blanchement de capitaux et le financement du terrorisme a été renforcé avec la prise de plusieurs textes.

**En matière de secteur financier et inclusion financière :**

- l'opération de recapitalisation de la BHCI a été finalisée en juin 2024, permettant la mise en conformité de la banque aux normes sur les fonds propres et les ratios de solvabilité ;
- les avancées ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la Bourse des Matières Premières Agricoles (BMPPA) avec la prise le 18 avril 2024 de l'arrêté interministériel n°0286/MEMINADERPV/MFB/MCI portant création, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de la phase pilote pour l'opérationnalisation de la BMPPA.

**En matière de secteur public :**

- la revue annuelle du portefeuille du Partenariat Public-Privé (PPP) a été réalisée en mai 2024 en lien avec les autorités contractantes. Cette revue révèle que le portefeuille de PPP comporte 107 projets à différents stades de maturité ;
- à fin juillet 2024, dix (10) avenants aux Contrats de Performance (COP) des entreprises publiques ayant expiré, ont été signés. En

outre, dix (10) COP de seconde génération ont été signés dont six (6) renouvelés ; et

- un plan d'Actions de l'Electrification Hors Réseau (PAEHR) a été élaboré afin d'améliorer l'accès à l'électricité par la promotion et l'utilisation de solutions énergétiques décentralisées.

**En matière de résilience au changement climatique**

Des avancées majeures ont été également enregistrées dans la réalisation des mesures de réformes de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD). Ainsi :

- au titre de la MR3, le décret n° 2024-595 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales a été adopté en Conseil des Ministres le 26 juin 2024, modifiant le décret 96-894 relatif aux études d'impact environnemental ;
- au titre de la MR4, le décret n°2024-594 du 26 juin 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques a été adopté en Conseil des Ministres le 26 juin 2024 ;
- au titre de la MR6, l'arrêté interministériel n°000136/MINEDDTE/MFB du 28 mars 2024 portant création du projet ICAT introduit également le mécanisme de coordination sur la conception de la taxonomie dans le cadre du développement de l'architecture de l'information financière climatique ;
- sur la MR9, le lancement de la phase pilote du système d'alerte précoce dans le département d'Adzopé a été effectué le 13 juin



2024. Le premier rapport sur la composante environnementale a été produit à fin juillet 2024 ;

- s'agissant de la MR10, le rapport de suivi de la mise en œuvre des prescriptions du manuel pour la conception et le dimensionnement des chaussées neuves des routes interurbaines a été produit en [octobre 2024] ;
- au titre de la MR11, après signature en mars 2024 de l'avis N°0435/MMPE/MCI/DGE de mise en œuvre de l'obligation d'étiquetage énergétique des lampes électriques, des climatiseurs, des réfrigérateurs et congélateurs neufs importés en Côte d'Ivoire, l'opérationnalisation du système d'étiquetage énergétique obligatoire est effective depuis le 15 juillet 2024 à travers la plateforme du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) ([www.guce.gouv.ci](http://www.guce.gouv.ci));
- au titre de la MR15, l'intégration des financements issus des guichets de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, ainsi que des taxes environnementales et frais réservés associés, s'est poursuivie dans le budget 2025 ;
- au titre la MR13, après l'adoption du décret N°2024-326 le 22 mai 2024 portant promotion de l'usage des véhicules électriques et la mise en place d'infrastructures de recharge, les résultats révèlent à fin septembre 2024, plus de 200 véhicules électriques en circulation, 60 bornes de recharge installées dans la ville d'Abidjan, avec une extension dans la ville de Bouaké. Une plateforme numérique, baptisée NEO, a été mise en place pour faciliter la géolocalisation des bornes, le suivi et la gestion des bornes de recharge en temps réel. Par ailleurs, le secteur

bénéficiera de la mise en œuvre dès fin 2024 du projet pilote « *Intégration des énergies renouvelables dans la mobilité électrique en Côte d'Ivoire* » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et l'ONUDI. Par ailleurs, à la faveur du décret sur la mobilité électrique, plusieurs partenariats et initiatives d'investissements directs ont vu le jour. Le dynamisme du secteur et l'engagement des acteurs privés contribuent à la réalisation des objectifs fixés par le décret tout en offrant de nouvelles opportunités économiques.

## TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES POUR 2025

### I. LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR L'ANNEE 2025

#### I.1- L'environnement économique international

En 2025, la croissance mondiale devrait croître de 3,3% après 3,2% en 2024 en lien avec la consolidation de l'activité économique aussi bien dans les pays avancés (+1,8% après +1,7% en 2024) que dans les pays émergents et pays en développement de +4,3% comme en 2024.

La consolidation de l'économie dans les pays avancés, en lien avec la normalisation de la politique budgétaire et monétaire, découlerait (i) de la baisse du prix de l'énergie, (ii) du redressement de la confiance des entreprises et des consommateurs, (iii) de la reprise des échanges commerciaux avec la Chine, (iv) de la baisse de l'inflation et (v) du renforcement de l'offre et de la sécurité alimentaire.

En outre, l'affermissement de l'activité économique dans les pays avancés résulterait de la bonne tenue de l'économie principalement au Canada (+2,4% après +1,3% en 2024), au Royaume-Uni (+1,5% après +0,7% en 2024), au Japon (+1,0% après +0,7% en 2024) en France (+1,3% après +0,9% en 2024) et en Italie (+0,9% après +0,7% en 2024) malgré un léger ralentissement de la dynamique économique aux Etats-Unis (+1,9% après +2,6% en 2024), et en Espagne (+2,1% après +2,4% en 2024).

En revanche, dans les pays émergents et pays en développement, ils devraient connaître une croissance stable en 2025 (+4,3% comme en 2024), avec des disparités relativement considérables d'une région à

l'autre. En raison du durcissement des politiques monétaires, la croissance de l'économie devrait baisser légèrement en 2025 dans les pays émergents et pays en développement d'Europe (+2,6% après +3,2% en 2024) et des pays émergents et pays en développement d'Asie (+5,1% après +5,4% en 2024). Cependant, grâce au raffermissement de l'activité et du commerce, la croissance devrait augmenter dans les pays du Moyen-Orient et d'Asie centrale (+4,0% après 2,4% en 2024) et de l'Afrique Subsaharienne (+4,1% après +3,7% en 2024).

L'activité économique en Afrique Subsaharienne connaîtrait une hausse (+4,1% après +3,7% en 2024), en lien, principalement avec la croissance en Afrique du Sud (+1,2% après +0,9% en 2024) et au Nigéria (+3,0% après +3,1% en 2024). Cette progression des économies des pays subsahariens résulterait des effets (i) des cours élevés des combustibles fossiles et des métaux pour certains pays exportateurs de produits de base, (ii) de la consolidation de la demande intérieure et des échanges et (iii) du ralentissement de l'inflation.

Concernant le marché des produits de base, il se caractériserait par la baisse des cours en FCFA/Kg du cacao (-25,8%), du café (-2,4%), du sucre (-4,4%), du coton (-8,5%), du caoutchouc (-0,8%), de l'huile de palme (-0,9%) et en FCFA/baril du pétrole brut (-10,5%).

En revanche, les cours en FCFA/Kg du Nickel (+1,0%) et en FCFA/m<sup>3</sup> du gaz naturel (+18,4%) connaîtraient une augmentation.

Quant au taux de change (dollar/FCFA), il devrait se déprécier de 0,1% en 2025.

Tableau 20 : Cours des matières premières de 2023 à 2025

| PRODUITS                   | 2023     | 2024     | 2025 (Prév) |
|----------------------------|----------|----------|-------------|
| Café (F CFA/kg)            | 716,7    | 1 177,2  | 1 149,1     |
| Cacao (F CFA/kg)           | 1 960,3  | 4 756,3  | 3 529,7     |
| Coton (F CFA/kg)           | 1 260,5  | 1 290,7  | 1 181,3     |
| Caoutchouc (F CFA/kg)      | 504,4    | 1 211,2  | 1 201,9     |
| Huile de palme             | 504,4    | 514,5    | 509,8       |
| Sucre                      | 319,0    | 289,4    | 276,5       |
| Pétrole brut (F CFA/baril) | 48 491,2 | 48 524,9 | 43 442,3    |
| Gaz naturel (F CFA/m3)     | 4 121,5  | 2 756,9  | 3 263,7     |

Sources : Banque mondiale, FMI (WEO, juillet 2024), MEPD/DGE

## I.2- L'environnement national

Après un taux de croissance de 6,1% en 2024, la performance économique en 2025 serait marquée par un taux de croissance de 6,3% dont les supports du côté de l'offre seraient principalement la production agricole, les industries manufacturières, les BTP et les services.

Les composantes de la demande devraient être tirées par les investissements (+9,9%) et la consommation finale (+3,6%). Cette stimulation de la demande induirait une hausse des importations des biens et services (+5,8% après +5,2% en 2024) et des exportations (+4,8% après +6,2% en 2024).

### I.2.1- Du côté de l'offre

Les différentes évolutions de l'offre se présentent comme suit :

#### I.2.1.1- Le secteur primaire

Le secteur primaire devrait connaître une hausse (+5,1% contre +7,2% en 2024) en relation avec l'augmentation de l'agriculture d'exportation (+5,1%), de l'agriculture vivrière (+5,2%) et de la pêche (+5,3%) qui bénéficieraient de la poursuite des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2, PURGA 2) et de la redynamisation des organisations professionnelles dans les différents secteurs.

#### I.2.1.2- Le secteur secondaire

Le secteur secondaire progresserait de 6,5% en 2025 après la hausse de 2,8% en 2024. Cette progression serait en lien avec la hausse de l'ensemble de ses composantes que sont le BTP (+5,8%), l'énergie (+19,7%), les industries agroalimentaires (+4,6), les autres industries manufacturières (+4,3%), l'extraction minière (+12,5%) et les produits pétroliers (+0,6%). Ce secteur bénéficierait surtout de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production (pétrole, or, Nickel, électricité etc.) et de la croissance de la demande des produits dérivés.

#### I.2.1.3- Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire ressortirait en hausse de 6,3% en 2025 après la hausse de 6,6% en 2024, grâce aux télécommunications (+6,6%), aux transports (+4,4%), au commerce (+6,6%) et enfin aux autres services (+6,9%). Cette dynamique serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire.

#### I.2.1.4- Les droits et taxes

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 8,1% après 7,6% en 2024 grâce aux différentes réformes

d'administration et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique dans un contexte de lutte contre de la vie chère.

#### 1.2.1.5- Le secteur non marchand

**Le secteur non marchand** devrait croître de 6,1% après 9,1% en 2024, en raison d'une part, des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

#### 1.2.2- Du côté de la demande

**La demande** en 2025 serait tirée par le dynamisme des investissements (+9,9%) et l'affermissement de la consommation finale (+3,6%).

**La consommation finale** bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

**Les investissements** continueraient de bénéficier du renforcement du réseau routier et des outils de production dans le secteur industriel et de la construction.

Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 27,2% du PIB contre 26,2% en 2024. Le taux d'investissement public s'établirait à 7,2% après 7,0% en 2024.

**Les importations de biens et services** progresseraient de 5,8% après 5,2% en 2024, sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

**Les exportations de biens et services** augmenteraient de 4,8% après 6,2 en 2024, raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

**L'inflation** évoluerait de 3,7%, en lien avec le maintien des prix élevés des produits énergétiques au niveau international, l'augmentation du prix de l'électricité et le renchérissement des produits alimentaires au niveau local.

Tableau 21 : Cadrage macro-économique 2022-2025

| Croissance en volume en %               | 2022       | 2023       | 2024 (Prév.) | 2025 (Prév.) |
|---|------------|------------|--------------|--------------|
| <b>PIB réel</b>                         | <b>6,2</b> | <b>6,5</b> | <b>6,1</b>   | <b>6,3</b>   |
| <b>Secteur Primaire</b>                 | 4,3        | -4,1       | 7,2          | 5,1          |
| <b>Secteur Secondaire</b>               | 8,5        | 11,3       | 2,8          | 6,5          |
| <b>Secteur Tertiaire</b>                | 6,3        | 8,4        | 6,6          | 6,3          |
| <b>Secteur non marchand</b>             | 8,8        | 4,7        | 9,1          | 6,1          |
| <b>Consommation finale</b>              | 5,3        | 4,5        | 3,3          | 3,6          |
| <b>FBCF</b>                             | 13,9       | 9,3        | 8,1          | 9,9          |
| <b>Exportation de biens et services</b> | 47,9       | 2,5        | 6,2          | 4,8          |
| <b>Importation de biens et services</b> | 58,3       | 8,4        | 5,2          | 5,8          |
| <b>Déflateur du PIB</b>                 | <b>2,1</b> | <b>2,5</b> | <b>3,4</b>   | <b>2,6</b>   |

Source : MEPD/DGE

#### 1.2.3- La balance des paiements<sup>5</sup>

En 2025, le compte des transactions courantes continuerait son amélioration pour afficher -1 747,7 milliards contre -2 444,8 milliards en 2024, soit 3,1% du PIB contre 4,7% du PIB. Cette amélioration s'explique par la reprise de la balance commerciale déficitaire depuis

<sup>5</sup> Prévisions de la DGE

2022. Celle-ci devrait passer d'un déficit de 121 milliards à un excédent de 981,9 milliards. La résorption du déficit passerait principalement par une augmentation de l'excédent balance des biens. Les déficits structurels des revenus primaire et secondaire devraient rester stables, respectivement à 4,4 et 0,4% du PIB, par rapport à leur niveau de 2024.

Au niveau du compte financier, les entrées nettes de capitaux s'établiraient à 5,3% du PIB contre 5,8% en 2024, sous l'effet d'une moindre mobilisation des investissements de portefeuille.

Le solde global devrait rester excédentaire à 2,4% du PIB contre 1,2% en 2024.

**Tableau 22 : Balance des paiements 2023-2025**

|                             | 2023     | 2024     | 2025 (prév.) |
|-----------------------------|----------|----------|--------------|
| <b>BALANCE COURANTE</b>     | -3 885,7 | -2 444,8 | -1 747,7     |
| Balance commerciale         | -1 790,2 | -121,9   | 981,9        |
| Biens                       | 987,6    | 3 260,1  | 4 478,8      |
| Export                      | 10 341,5 | 12 496,4 | 13 700,6     |
| Import                      | 2 019    | 2 722    | 2 951        |
| Services                    | 1 354    | 2 068    | 2 435        |
| Revenus primaires           | -1 926,5 | -2 161,5 | -2 528,8     |
| Revenus secondaires         | -827,3   | -849,9   | -982,7       |
| <b>COMPTE DE CAPITAL</b>    | -169,0   | -161,3   | -200,8       |
| <b>COMPTE FINANCIER</b>     | 95,7     | 99,3     | 56,1         |
| Investissement direct       | 199,7    | 205,0    | 162,5        |
| Investissement portefeuille | -264,6   | -260,7   | -256,9       |
| Autre investissements       | -1 499,0 | 15,1     | -614,5       |
| <b>SOLDE GLOBAL</b>         | -1 236,0 | 650,0    | 1 311,8      |

Sources : BCEAO ; MEPD/DGE

### I.2.4.- La situation monétaire<sup>6</sup>

En 2025, les statistiques monétaires seraient caractérisées par un accroissement de la masse monétaire au sens large (M2) de 12,7% (+2 508,7 milliards) contre 12,0% initialement projeté, sous l'effet conjugué d'une moindre hausse des actifs extérieurs nets (+ 38,5% contre +45,7% initialement) et d'une hausse plus que prévue des créances nettes sur l'administration centrale (+12,9% contre +4,7% initialement).

Au niveau des composantes de la masse monétaire au sens large, les dépôts dans les banques augmenteraient de 13,4% (+2 055,6 milliards) et la monnaie fiduciaire de 10,2% (+453,1 milliards). La part des dépôts dans la masse monétaire se situerait à 78,0% tandis que celle de la circulation fiduciaire représenterait 22,0%.

Les actifs extérieurs nets progresseraient fortement en lien avec le solde global de la balance des paiements.

Quant aux créances intérieures, elles progresseraient de 11,8% contre 10,3% initialement. Les créances sur l'économie, quant à elles bénéficieraient de la poursuite des mesures en faveur de l'amélioration de l'accès au crédit des PME et ressortiraient à 24,2% du PIB contre 25,8% initialement prévu.

<sup>6</sup> Prévisions de la DGE

Tableau 23 : Situation monétaire intégrée

| <i>RUBRIQUES (en milliards de francs CFA sauf indications contraires)</i> | 2024<br>Prévisions | 2025<br>Prévisions | Variation<br>en niveau | Variation en<br>pourcentage |
|---|--------------------|--------------------|------------------------|-----------------------------|
| <b>MASSE MONETAIRE</b>  | <b>20 162,3</b>    | <b>22 594,4</b>    | <b>2 432,0</b>         | <b>12,1%</b>                |
| <b>ACTIFS EXTERIEURS NETS</b>   | <b>3 409,7</b>     | <b>4 721,4</b>     | <b>1 311,8</b>         | <b>38,5%</b>                |
| <b>CREANCES INTERIEURES</b>   | <b>20 352,7</b>    | <b>22 572,9</b>    | <b>2 220,3</b>         | <b>10,9%</b>                |
| Créances nettes sur l'Administration                                      | 7 385,7            | 8 338,9            | 953,2                  | 12,9%                       |
| Créances sur l'économie   | 12 967,0           | 14 234,0           | 1 267,1                | 9,8%                        |
| <b>PASSIFS A CARACTERE NON MONETAIRE ET AUTRES POSTES NETS</b>            | <b>3 600,0</b>     | <b>4 700,0</b>     | <b>1 100,0</b>         | <b>30,6%</b>                |

Source : MEPD/DGE

## II. LES PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'ANNEE 2025

Basées sur un taux de croissance du PIB de 6,3%, les prévisions de recettes et de dépenses pour l'année 2025 sont soutenues par l'amélioration du recouvrement des impôts et taxes, la rationalisation des exonérations, la vision du Gouvernement à travers le PND 2021-2025 et les effets escomptés des mesures de politique fiscale. Les opérations financières tiennent également compte des effets des crises sous régionales, du conflit en Ukraine.

## II.1- Les recettes totales et dons

Les recettes totales et dons passeraient de 8 775,9 milliards de FCFA en 2024 à 10 137,5 milliards de FCFA en 2025, en progression de 15,5% par rapport à 2024, tirés principalement par la poursuite des réformes engagées par les régies et une taxation progressive des produits pétroliers qui avaient fait l'objet d'une décision de suspension à la suite de la forte hausse des cours internationaux en 2022. Ils se décomposent en recettes fiscales (8 803,2 milliards de FCFA), en recettes non fiscales (1 066,3 milliards de FCFA) et en dons (268,0 milliards de FCFA).

### II.1.1- Les recettes fiscales<sup>7</sup>

Les recettes fiscales sont prévues à 8 803,2 milliards de FCFA en 2025 contre 7 533,8 milliards de FCFA en 2024. La pression fiscale s'établirait à 15,4% en 2025 après 14,4% en 2024 du fait de la poursuite des actions menées par le Gouvernement pour améliorer le recouvrement des ressources. Il s'agit notamment de l'élaboration d'un plan de recouvrement des arriérés d'impôt, de la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2025 de la DGI et de la poursuite des travaux de digitalisation des procédures à travers la finalisation du module de gestion de la fiscalité mobilière et immobilière (SIGEFIM), l'amélioration des modules de contrôle fiscal et de gestion automatisée des déductions de la TVA, l'amélioration des performances de SIGICI, l'amélioration des performances de eCadastre Côte d'Ivoire par la prise en compte des données issues des projets PIDUCAS et PAGEF.

<sup>7</sup> n/c les recettes affectées des Collectivités et structures étatiques

Par régie financière, les projections se présentent comme ci-après.

**Les recettes de la DGI** sont projetées à 5 041,8 milliards de FCFA et se décomposeraient selon les principales natures d'impôts de la façon suivante :

- **l'impôt BIC hors pétrole** passerait de 898,1 milliards de FCFA en 2024 à 1 055,9 milliards de FCFA en 2025, en lien avec la consolidation de l'activité économique et la simplification de la fiscalité applicable aux PME pour la rendre plus attractive (application de la taxation ad valorem, poursuite de la segmentation des PME et relèvement du seuil du chiffre d'affaires pour l'assujettissement à la TVA) ;
- **l'impôt sur les revenus et salaires** devrait enregistrer en 2025, une hausse de 92,8 milliards de FCFA par rapport au niveau à fin 2024 pour se situer à 891,3 milliards de FCFA. Cette projection tient compte de l'amélioration du marché de l'emploi, des revalorisations salariales et de l'application effective de l'augmentation du SMIG ;
- **la TVA intérieure** est projetée à 1 172,7 milliards de FCFA en 2025, en hausse de 184,6 milliards de FCFA par rapport à 2024 en liaison avec la croissance de la consommation, le renforcement du contrôle fiscal, la gestion rationnelle des exonérations et l'élargissement de l'assiette fiscale.

**Les recettes du Trésor** sont prévues pour 13,7 milliards de FCFA contre une estimation à fin 2024 de 12,9 milliards de FCFA. Les impôts directs sont projetés à 12,2 milliards de FCFA et les impôts sur biens et services sont à 1,5 milliard de FCFA.

**Les recettes de la DGD**, composées des taxes sur les produits pétroliers, des taxes sur les marchandises générales et des taxes à l'exportation, sont prévues pour s'établir à 3 249,0 milliards de FCFA en 2025 en raison des réformes envisagées telles que la modernisation des infrastructures de prise en charge des marchandises, la sécurisation du transit, la mise en place d'un système de vidéo-surveillance ainsi que la mise en place d'une stratégie d'encouragement à la conformité volontaire des opérateurs économiques pour plus d'efficacité dans la mobilisation des ressources publiques.

- **Les taxes sur les produits pétroliers** sont projetées en hausse de 5,8 milliards de FCFA par rapport au niveau attendu en 2024 et se situent à 703,6 milliards de FCFA.
- **Les taxes sur les marchandises générales** enregistreraient une hausse de 206,8 milliards de FCFA, en raison de l'accroissement de l'importation des biens et services attendus, du renforcement de la lutte contre la fraude, de l'ouverture des bureaux frontières au dédouanement des marchandises non originaires de la CEDEAO ainsi que la célérité dans les opérations de dédouanement. Ainsi, ces taxes ressortiraient à 1 518,4 milliards de FCFA;
- **Les taxes à l'exportation**, quant à elles, se situeraient à 871,6 milliards prenant essentiellement en compte l'évolution du volume et la taxation du café et du cacao.

### II.1.2- Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont attendues à 1 066,3 milliards de FCFA en 2025 contre 987,2 milliards de FCFA en 2024, prenant en compte l'impact de la réforme de la sécurité sociale.

### II.2- Les dons

S'agissant des dons composés de dons-programmes et de dons-projets, ils ressortiraient à 268,0 milliards de FCFA en 2025 après un niveau attendu de 254,9 milliards de FCFA en 2024.

### II.3- Les dépenses publiques<sup>8</sup>

Les dépenses totales et prêts nets sont estimés à 11 874,9 milliards de FCFA en 2025 contre 10 896,5 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse de 978,4 milliards de FCFA.

#### II.3.1- Les dépenses courantes

Les dépenses courantes atteindraient 5 671, 9 milliards contre 5 222,7 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse de 8,6%. L'exécution projetée des principales composantes des dépenses courantes se déclineraient comme ci-après :

**Les dépenses de personnel** devraient passer de 2 341,5 milliards de FCFA en 2024 à 2 532,6 milliards de FCFA en 2025, soit une hausse de 191,2 milliards de FCFA (+8,2%) prenant en compte l'évolution indiciaire, ainsi que les recrutements ordinaires. La masse salariale

2025 représenterait 28,6% des recettes fiscales, contre 31,1% en 2024, consolidant ainsi le respect de la norme communautaire fixée à 35,0%.

**Les subventions et transferts** accordés par l'État à certains de ses démembrements et organismes extérieurs sont estimés à 674,9 milliards de FCFA en 2025. Ces subventions seraient notamment destinées aux écoles privées pour la prise en charge des frais d'écolage des élèves et étudiants affectés par l'État, aux Établissements Publics Nationaux pour mettre en œuvre certaines missions spécifiques de l'État. Des subventions et transferts seraient également alloués au secteur de l'électricité, aux Collectivités Décentralisées pour soutenir la politique de décentralisation de l'État, aux Ambassades et Représentations à l'étranger pour prendre en compte notamment l'impact financier de la réforme de la diplomatie et aux élèves et étudiants au titre des bourses, des kits scolaires et frais de transport.

**Les dépenses de fonctionnement** s'afficheraient à 1 984,9 milliards de FCFA à fin 2025. Elles prennent en compte les consommations attendues en eau, téléphone et électricité des nouveaux services déconcentrés, de l'extension du réseau d'électrification rurale et de l'éclairage public.

#### II.3.2- Les dépenses d'investissement

Prenant en compte les priorités du PND 2021-2025, les dépenses d'investissement devraient connaître une progression de 91,0 milliards (+2,4%) pour s'établir à 3 837,9 milliards de FCFA en 2025 contre 3 746,9 milliards de FCFA en 2024. Ces investissements seraient

<sup>8</sup> n/c la contrepartie des recettes affectées qui ne figuraient pas dans les dépenses du TOFE



soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, le renforcement des outils de production dans le secteur industriel. Les financements sur ressources extérieures représenteraient 2,5% du PIB.

#### II.4- La dette publique

Au niveau de la dette publique, les prévisions de service pour 2025 se situent à 5 635,7 milliards de FCFA dont 2 295,1 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 3 340,6 milliards de FCFA pour la dette intérieure, soit une hausse de 323,7 milliards de FCFA par rapport au service estimé de 2024. Ce service représente 9,9% du PIB en 2025.

**La dette intérieure** est prévue à 3 340,6 milliards de FCFA et comprend notamment :

- 19,2 milliards de FCFA pour la BCEAO ;
- 459,8 milliards de FCFA pour les Banques commerciales ;
- 766,6 milliards de FCFA de bons du Trésor ;
- 1 112,6 milliards de FCFA d'emprunts obligataires ;
- 869,3 milliards de FCFA d'obligation du Trésor ;
- 63,2 milliards de FCFA au niveau du secteur non bancaire ;
- 49,0 milliards de FCFA de commissions et frais sur les titres publics.

**Quant à la dette extérieure**, le service prévisionnel en 2025 est de 2 295,1 milliards de FCFA. Il comprend notamment :

- 563,4 milliards de FCFA dus aux multilatéraux ;
- 247,0 milliards de FCFA dus au Club de Paris dont 148,7 milliards de FCFA de C2D ;

- 1 272,9 milliards de FCFA dus aux commerciaux dont 424,2 milliards de FCFA au titre des Eurobonds ;
- 191,8 milliards de FCFA dus aux autres bilatéraux.

Le solde budgétaire global afficherait un déficit de 3,0% du PIB en 2025 pour ressortir à 1 737,4 milliards de FCFA. Ce déficit serait financé par les ressources mobilisées sur les marchés monétaire et financier (internationaux et sous régionaux) prévues à 3 335,0 milliards de FCFA, des prêts projets pour 1 338,1 milliards de FCFA, des appuis budgétaires attendus de 1 252,0 milliards de FCFA dont 952,0 milliards de FCFA au titre du FMI/FRD.

#### III. LES REFORMES STRUCTURELLES POUR L'ANNEE 2025

En 2025 et à moyen terme, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des réformes et mesures de politiques structurelles profondes afin de maintenir la solidité du cadre macroéconomique et renforcer l'environnement des affaires et la résilience au changement climatique.

##### **En matière de gestion des finances publiques :**

- poursuivre les réformes de la GFP pour permettre une efficacité maximale dans l'utilisation des ressources publiques;
- poursuivre la mise en œuvre de la comptabilité des matières à travers le développement du module « suivi des biens » dans l'applicatif de gestion de la Comptabilité des matières, la mise en exploitation du module « entrée des biens » et la formation des acteurs ;

- poursuivre la mise en œuvre du contrôle de gestion au sein des ministères par une revue complète du dispositif en place, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du plan de renforcement de son déploiement ;
- poursuivre à partir de 2025 le déploiement du Contrôle Interne Budgétaire (CIB) au sein des autres ministères ;
- consolider les initiatives visant à renforcer la transparence dans la gestion des finances publiques, notamment par la production et la publication de rapports sur l'exécution budgétaire, ainsi que par la sensibilisation des citoyens à travers le document « Budget Citoyen 2025 » ;
- élaborer un cadre de suivi des dépenses budgétaires liées au climat et l'intégrer dans la documentation budgétaire ;
- poursuivre le renforcement de l'analyse des risques budgétaires liés au Climat dans le cadre de l'élaboration de la Déclaration sur les Risques Budgétaires ;
- renforcer l'efficacité de l'investissement public conformément aux recommandations des PIMA 2017 et 2021, et du C-PIMA 2023 et de la GFP verte, ce qui contribuera à prendre en compte le changement climatique dans le processus de sélection, de budgétisation et de mise en œuvre des investissements projets.

**En matière de promotion d'un secteur énergie viable et durable :**

- consolider le secteur électricité et faire de la Côte d'Ivoire un hub-énergétique sous régional ;
- intensifier les programmes d'accès à l'électricité afin d'établir une couverture nationale complète et un accès total à l'électricité à toutes les populations ;

- assurer l'équilibre offre-demande d'électricité tout en respectant les engagements internationaux en matière de transition énergétique ;
- assurer la viabilité financière du secteur électricité afin de permettre au secteur d'accompagner durablement le développement industriel du pays.

**En matière de renforcement du climat des affaires et de développement du secteur privé :**

- renforcer les actions visant à accroître davantage l'investissement privé, à promouvoir l'entrepreneuriat national, et à capter les investissements directs étrangers afin de créer des opportunités d'emplois décentés et réduire les inégalités ;
- poursuivre les efforts d'accompagnement des PME pour en faire le levier essentiel de croissance et de création d'emplois durables et inclusifs ;
- renforcer le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) avec la mise en place de six (06) nouveaux modules en vue de faciliter les échanges avec l'extérieur ;
- accélérer le développement des grappes industrielles et des agropoles tout en renforçant l'écosystème de gestion et de développement des infrastructures industrielles conformément à la politique d'industrialisation du Gouvernement ;
- poursuivre la mise en œuvre des initiatives en faveur de la réduction du poids du secteur informel dans l'économie et favoriser une croissance plus inclusive.

**En matière d'amélioration du cadre de gouvernance :**

- mettre en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC 2024-2028) et poursuivre les efforts en matière de traitement des déclarations de patrimoine afin de renforcer davantage le cadre de gouvernance ;
- conformer le pays aux 40 recommandations du GAFI<sup>9</sup> dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

**En matière de Développement du secteur financier et de l'inclusion financière :**

- poursuivre les efforts de renforcement du secteur bancaire en vue de lui permettre de continuer à jouer son rôle de soutien au financement de l'économie ;
- accorder un intérêt particulier aux actions visant à approfondir le marché financier, à diversifier les instruments financiers et promouvoir l'inclusion financière ;
- accélérer le développement de l'inclusion financière à la faveur de la mise en place de la plateforme d'interopérabilité des services financiers et de paiements instantanés.

**En matière de renforcement de la résilience au changement climatique :**

- adopter un arrêté interministériel en 2025 au titre de la MR3 en application du décret N°2022-742 relatif à la gestion des projets d'investissement public rendant obligatoire et explicite l'intégration des considérations climatiques dans l'instruction et la sélection des projets d'investissement public ;

- adopter au plus tard fin décembre 2025 en Conseil des Ministres, au titre de la MR12, la stratégie de taxation carbone ;
- réaliser des audits au cours de l'année 2025, au titre de la MR11, après le lancement des appels d'offres pour 05 audits énergétiques de bâtiments publics sur la période d'octobre à novembre 2024, conformément au calendrier établi pour les audits énergétiques.

<sup>9</sup> Groupe d'Action Financière

## CONCLUSION GENERALE

Le Rapport Économique et Financier 2025 montre l'impact positif de la poursuite de la mise œuvre du PND 2021-2025 sur l'activité économique en dépit des effets de la persistance des conflits Russie-Ukraine et Israël-Palestine.

Il indique que l'année 2023 s'est caractérisée par une progression de l'activité économique nationale avec un taux de croissance de 6,5% après 6,2% en 2022, en lien avec la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025 à travers notamment le maintien de la stabilité socio-politique et sécuritaire, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance.

S'appuyant sur un raffermissement de l'activité économique et un certain nombre de réformes structurelles, de mesures de politiques économiques et fort de la dynamique des investissements publics et privés, le taux de croissance économique ressortirait à 6,1% en 2024 et à 6,3% en 2025. La consolidation de la croissance au cours de ces deux années s'appuierait principalement sur la mise œuvre du PND 2021-2025.

Les objectifs prioritaires assignés à la Loi de Finances 2025 s'inscrivent dans la logique d'une continuité dans la mise en œuvre des réformes et visent, notamment, la consolidation de la confiance dans l'économie nationale, l'accélération de son industrialisation ainsi que l'amélioration de sa compétitivité et de son attractivité auprès de l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux.

En effet, cette transformation structurelle de l'économie multipliera les opportunités de création de richesses et d'emplois.

Les finances publiques en 2025 tableraient sur une amélioration continue du solde budgétaire global. En effet, le déficit du solde budgétaire ressortirait à 3,0% après 4,0% projeté en 2024. Cette embellie proviendrait d'une bonne tenue des recettes totales et dons et d'une maîtrise des dépenses totales et prêts nets.

En matière d'endettement, le Gouvernement entend s'assurer que tous les emprunts publics, y compris ceux non concessionnels soient contractés dans le cadre de la politique nationale d'endettement, afin de préserver la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.

En outre, la mise en œuvre effective et efficace du PND 2021-2025 par le Gouvernement permettra de maintenir la solidité du cadre macroéconomique et renforcer l'environnement des affaires. Aussi, les efforts de bonne gouvernance détermineront la mesure et la vitesse avec lesquelles des progrès réels et palpables pourraient être inscrits sur la voie du progrès économique et social.